

SOLUTION DE LA CRISE EN LIBYE :

Les pays voisins préoccupés et insistance sur le dialogue

Les ministres des AE de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Égypte réaffirment leur appui à la solution politique

P. 14

EUROPE-AFRIQUE

M. Goudjil à Paris à une rencontre sur le bicaméralisme

P. 7

ALGÉRIE-ARABIE SAOUDITE

L'Algérie condamne "avec force" l'attaque ayant ciblé l'aéroport d'Abha en Arabie Saoudite

P. 24

17^E VENDREDI CONSÉCUTIF DES MARCHES PACIFIQUES

Les manifestants saluent les dernières décisions de la justice

Les manifestants n'ont pas dérogé à leurs habitudes en sortant massivement pour le 17^e vendredi consécutif dans des marches pacifiques à Alger, saluant les dernières décisions de la justice et réitérant leur refus au dialogue avec les symboles de l'ancien système. Malgré un soleil de plomb, les manifestants, visiblement moins nombreux que la semaine passée, ont unanimement salué les dernières décisions de la justice, notamment après la mise en détention provisoire d'anciens hauts responsables du pays impliqués dans des affaires de corruption et d'abus de fonction, ont constaté des journalistes de l'APS. Pour rappel, le juge d'instruction près la Cour suprême avait ordonné le placement en détention provisoire à la prison d'El Harrach des deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ainsi que l'ancien ministre des Travaux publics et du Commerce, Amara Benyounes, alors que l'ex-ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaâlane, a été placé sous contrôle judiciaire.

P. 3



DÉCÈS DE SAÏD ABADOU

Bensalah : «L'Algérie perd un fils valeureux et un symbole de Novembre»

P. 17



POLITIQUE

L'élite nationale dévoile une plateforme de propositions pour la concrétisation des revendications du Hirak

P. 3

EXPORTATION :

M. Djellab appelle les entreprises algériennes à tirer profit de la ZLECAF

P. 6

SANTÉ

HAUSSE DES TEMPÉRATURES :

Le ministère de la Santé rappelle les mesures de précaution

P. 24

FOOTBALL

TOP 30 DES MEILLEURS JOUEURS AFRICAINS DE L'HISTOIRE :

4 Algériens classés (France Football)

Quatre anciens internationaux algériens figurent dans le classement des 30 meilleurs joueurs africains de l'histoire établi par le magazine France Football et dont la première place est revenue à l'actuel président libérien, George Weah, le seul et unique Ballon d'Or France Football africain de l'histoire.

P. 22

FIA : OUVERTURE MARDI AVEC LA PARTICIPATION DE 15 PAYS

Plus de 500 opérateurs économiques nationaux et étrangers présents

P. 6

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Un élément de soutien aux groupes terroristes arrêté à Annaba

P. 24

MDN

Visite lundi au profit des journalistes au Centre de recherche et de développement de la construction aéronautique

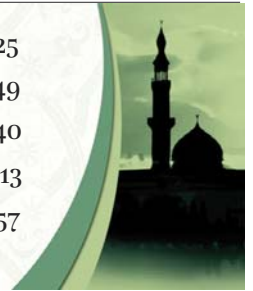
La direction régionale de l'information et de la communication du ministère de la Défense a organisé lundi 17 juin, une visite guidée au profit des journalistes au niveau du Centre de recherche et de développement de la construction aéronautique.



Horaire des prières

Vendredi 11- Samedi 11 Chawwal 1440

Fajr	03:25
Dohr	12:49
Asr	16:40
Maghreb	20:13
Isha	21:57



DU 14 AU 23 JUIN À SAL L'Algérie participe aux 1^{ers} Jeux africains de plage

L'Algérie participe, à l'instar des 54 pays africains, aux 1^{ers} Jeux Africains de plage organisés par l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique. Ces Jeux auront lieu au Cap Vert à l'île de Sal, du 14 au 23 juin 2019. La délégation algérienne composée de 74 athlètes participe dans les 11 disciplines inscrites au programme sportif. Elle est conduite par le chef de mission Mohamed Hakim Boughadou secondé par Sofiane Zahi. A Sal, la délégation algérienne sera hébergée à Sol Dunas. Les différents sites des compétitions se trouvent à proximité de ce lieu d'hébergement.

L'Algérie sera présente en natation avec (4) athlètes, Aviron(2) karaté Kata (6), athlétisme (2), Beach Hand Ball G et F (18), Beach tennis (4), Freestyle Football (3), Kite Surf (3), basket-ball 3 X3 (8), Beach Volley Ball G et F (4), Beach Soccer G et F (20). Le 1^{er} groupe se déplace aujourd'hui sur un vol d'Air Algérie (Alger- Sal) et le deuxième groupe le samedi 15 Juin 2019.



MÉDÉA 1^{ère} journée médicale de DPC en hématologie



La Société algérienne de médecine générale (Collège de Médéa), organise ce matin à partir de 8h à l'amphithéâtre de l'Ecole paramédicale de Médéa, la 1^{ère} journée médicale de DPC en hématologie. Cette journée portera sur la psychologie de l'hémotase, l'hémophilie congénitale (cas cliniques), novoseven et novoeight (Avantage).

AUJOURD'HUI À BATNA Journée de sensibilisation sur la sclérose en plaques

Sous le thème «Ma SEP Invisible» et à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la sclérose en plaques, la Fédération algérienne des malades atteints de sclérose en plaques en collaboration avec les laboratoires Roche, organise ce matin à l'université de Batna, une journée de sensibilisation sur la SEP. Cette journée verra la participation de 500 personnes entre praticiens spécialistes et patients. Cette occasion sera mise à profit par les organisateurs pour évoquer le vécu des malades à travers les différentes régions du pays et la réalité de la prise en charge de cette pathologie.



La Société algérienne de médecine générale (Collège de Médéa), organise ce matin à partir de 8h à l'amphithéâtre de l'Ecole paramédicale de Médéa, la 1^{ère} journée médicale de DPC en hématologie. Cette journée portera sur la psychologie de l'hémotase, l'hémophilie congénitale (cas cliniques), novoseven et novoeight (Avantage).

CINÉMATHEQUE ALGÉRIENNE

Projection du film «La stanza del figlio»

Dans le cadre de son programme de projections de films franco-italiens initié pour le mois de juin, l'Institut Français d'Alger, organise cet après-midi à partir de 13h à la cinémathèque algérienne, la projection du film «La stanza del figlio».



Météo

	Max	Min
Alger	29°	18°
Oran	29°	17°
Annaba	30°	19°
Béjaïa	26°	18°
Tamanrasset	42°	30°

BÉJAÏA

Journée de formation en cardiologie au profit des médecins généralistes

Le Forum de la cardiologie de la wilaya de Béjaïa, organise aujourd'hui à l'hôtel Cristal, une journée de formation médicale continue au profit des médecins généralistes.

FESTIVAL MONDIAL DE POÉSIE La poétesse, Amina Mekahli, représentera l'Algérie avec son roman «Le désert à petite gorgées»

La poétesse, Amina Mekahli, représentera l'Algérie au Festival mondial de poésie qui se déroulera du 17 au 22 juin à Cracovie (Roumanie). Son roman «Le désert à petite gorgées» qui a remporté la mention d'honneur au prix LS Senghor à Mila en 2018, a été traduit en roumain pour être intégré à l'anthologie du festival.



MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN Exposition en hommage à Ahmed Malek

Le musée public national d'art Moderne et contemporain d'Alger, abrite jusqu'au 31 juillet, une exposition en hommage à Ahmed Malek (1931-2008), premier et plus grand compositeur de musique de films algériens.

LE 22 JUIN À L'HÔTEL RAÏS Journée d'étude sur le rapport entre le vétérinaire et la protection du consommateur

L'Organisation algérienne pour protection du consommateur et son environnement (APOCE), organise samedi 22 juin à l'hôtel Raïs de Bordj El Bahri, une journée d'étude sur «L'importance de l'organisation de la profession de vétérinaire dans la protection effective des consommateurs».

POLICE DES FRONTIÈRES Saisie de 159 cartouches de cigarettes

Les forces de police des frontières du port d'Alger, ont procédé cette semaine, à l'interpellation de trois (03) présumés auteurs qui s'approprièrent à embarquer à destination de Marseille/France, en possession de (159) cartouches de cigarettes destinés à la contrebande.

ACCORD D'ASSOCIATION P3A AVEC L'UE Présentation du programme d'appui à l'élaboration d'un référentiel du thermalisme en Algérie

Dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A) conclu avec l'union européenne, une action intitulée «Appui à l'élaboration d'un référentiel du thermalisme en Algérie» a été réalisée.

Ce projet auquel ont participé 04 experts a été présenté en jeudi 13 dernier au ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Ce référentiel porte sur : La codification de l'information concernant les bénéfices du thermalisme sur la santé des utilisateurs curistes tout en tenant compte des questions liées à leur sécurité.

La classification des stations thermales et les eaux thermales en fonction des pathologies (effets curatifs des eaux).

La description des caractéristiques des différentes eaux thermales du point de vue biologique, chimique et environnemental ainsi que leurs effets thérapeutiques. L'identification des règles, protocoles et normes pour les opérateurs du secteur et pour les utilisateurs (soins médicaux et leurs normes, hydrothérapie, règles d'hygiène, diététique, éducation thérapeutique des patients, entretien des équipements...). La définition du métier d'agent thermal.

POLITIQUE

Les manifestants saluent les dernières décisions de la justice

Les manifestants n'ont pas dérogé à leurs habitudes en sortant massivement pour le 17^e vendredi consécutif dans des marches pacifiques à Alger, saluant les dernières décisions de la justice et réitérant leur refus au dialogue avec les symboles de l'ancien système.

Malgré un soleil de plomb, les manifestants, visiblement moins nombreux que la semaine passée, ont unanimement salué les dernières décisions de la justice, notamment après la mise en détention provisoire d'anciens hauts responsables du pays impliqués dans des affaires de corruption et d'abus de fonction, ont constaté des journalistes de l'APS.

Pour rappel, le juge d'instruction près la Cour suprême avait ordonné le placement en détention provisoire à la prison d'El Harrach des deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ainsi que l'ancien ministre des Travaux publics et du Commerce, Amara Benyounes, alors que l'ex-ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaâlane, a été placé sous contrôle judiciaire.

Ces hauts responsables ont été auditionnés par le juge d'instruction près la Cour suprême dans des affaires de dilapidation des deniers publics, d'abus de fonction et d'octroi d'indus privilégiés, ce qui a amené les manifestants à scander des slogans exigeant que tous ceux qui sont impliqués dans des affaires de corruption et de dilapidation des deniers publics



soient jugés, citant ainsi l'ancien président de la République, Abdelaziz Bouteflika qui avait démissionné de son poste le 2 avril dernier sous la pression des manifestations populaires.

En ce sens, on pouvait lire sur les banderoles et pancartes : "Bienvenue à la prison d'El Harrach", "Pour le départ des autres B" (Bensalah, Bedoui et Boucharreb), "Poursuite en justice de tous les symboles du système", "Pour une commission indépendante de surveillance des élections", "Djeïch, chaâb khaoua khaoua" (Armée et peuple sont frères).

Les manifestants ont scandé aussi des slogans "remerciant la justice pour avoir incarcéré les membres de la bande", exprimant par la même occasion leur attachement à l'unité nationale, tout en réaffirmant que "la souveraineté

appartient exclusivement au peuple". L'hymne des manifestants "Silimia, silimia" (Pacifique, pacifique) a été entonné en chœur, de même les chants patriotiques habituels pour réaffirmer leur amour et attachement à l'unité nationale.

Comme à l'accoutumée, les manifestants avaient commencé à se regrouper dès la matinée au niveau de la Grande-Poste, le boulevard Amirouche, l'avenue Pasteur, la Place Maurice Audin et au boulevard Zighout Youcef, où un dispositif sécuritaire a été déployé pour parer à tout débordement. Ils ont poursuivi leur marche vers la Place des Martyrs.

Gestes de solidarité et de convivialité

Cette journée de mobilisation a été marquée par des gestes de convivialité et de solidarité qui ont vu des

citoyens distribuer gracieusement des bouteilles d'eau et des boissons aux manifestants pour se rafraîchir et se désaltérer. Certains d'entre eux n'ont pas hésité à partager des sandwiches et des fruits. Par ailleurs, l'accès au parvis de la Grande-Poste, lieu symbolique du Hirak, est resté bloqué pour le quatrième vendredi consécutif, de même que le tunnel de la Faculté et les voies menant vers le Palais du gouvernement pour parer à tout dérapage. Les manifestants ont commencé à se disperser aux environs de 17h dans le calme, cédant ainsi la place aux jeunes bénévoles qui, dans un geste de civisme et de citoyenneté, ont procédé au nettoyage des lieux des manifestations. A noter que l'APS diffuse des images et des vidéos de ces marches sur son site internet (www.aps.dz).

MARCHES/ÉLITE/PLATEFORME

L'élite nationale dévoile une plateforme de propositions pour la concrétisation des revendications du Hirak

Des représentants de l'élite nationale ont dévoilé, jeudi à Alger, une plateforme de propositions en vue de parvenir à une feuille de route à même de concrétiser les revendications populaires et aplanir le terrain à un projet national «restaurant la légitimité des institutions républicaines et constitutionnelles».

Lors d'une rencontre du «Forum de l'élite et des personnalités nationales du Hirak populaire», une nouvelle approche a été proposée au débat, dont l'objectif est de tracer une feuille de route pour répondre aux revendications du Hirak, qui se poursuit depuis le 22 février, dans le cadre d'un projet politique «réaliste et réalisable», avec «la recherche de solutions urgentes pour préserver sa dynamique» et «barrer la route à tous les sinistres plans visant l'épuisement de son énergie et la déviation de son parcours pour le mener vers le chaos et la dérive».

Évoquant les mécanismes à même de réaliser la transition démocratique et le consensus national, les promoteurs de cette initiative ont appelé «au respect urgent de la souveraineté du peuple à travers l'application des articles 7 et 8 de la Constitution», et à «la préparation d'une conférence nationale inclusive réunissant les différents acteurs».

Pour ce faire, les animateurs du Forum ont mis en avant l'impératif d'organiser la présidentielle dans un

délai de six mois au plus tard, au lieu d'aller vers un Conseil constitutif, estimant qu'une telle échéance «ouvrira la voie à un mandat présidentiel transitoire constitutive au cours duquel le président élu procédera à l'ouverture des grands chantiers de l'Etat, dans le cadre d'un dialogue national sérieux et responsable».

Cette plateforme, dont la teneur sera expliquée lors de campagnes de sensibilisation «au cœur du Hirak», s'articule autour d'une série de principes, dont «l'adoption des principes de Novembre comme référentiels pour l'édification de l'Algérie nouvelle, à laquelle aspire le Hirak populaire», «le changement pacifique et fluide du régime en préservant les fondements et les institutions de l'Etat», et «la fusion des deux solutions politique et constitutionnelle comme alternative consensuelle commune».

Dans ce contexte, les dirigeants de cette organisation ont exposé leur diagnostic de la situation que traverse le pays et leur lecture de ses derniers développements.

À ce propos, le président du parti Front de justice et de développement (FJD), Abdallah Djaballah, a déclaré que «le peuple vit une révolution pacifique sans précédent dans son histoire» dont le déclencheur a été «l'existence d'une Constitution et d'un système juridique défailants en matière de protection de ses droits et libertés».

Affirmant que «le Hirak populaire

est porteur d'une réforme globale et véhicule le rejet de la tutelle sur le peuple», M. Djaballah a appelé l'ensemble des élites nationales à la persévérance dans la défense des intérêts du peuple, locomotive du processus de changement escompté».

De son côté, l'ancien ministre et diplomate, Abdelaziz Rahabi, a souligné l'importance de la contribution de l'élite nationale à la concrétisation de la transition démocratique à laquelle il a reproché «le fait de s'être contenté, par le passé, du rôle à elle assigné par le pouvoir politique, qui l'a instrumentalisé des années durant», et qui a fait d'elle, a-t-il dit, «une simple vitrine de technocratie et démocratie».

Pour sa part, Ahmed Benbitour, ancien chef du gouvernement a abordé les spécificités caractéristiques de la société algérienne avant le Hirak, qu'il a appelé «révolution citoyenne», relevant que cette société évoluait «en l'absence d'une morale collective», «dans la fraude généralisée, la violence sous toutes ses formes, l'indifférence et le fatalisme», sous un pouvoir marqué par «le despotisme, la glorification du leader et le patriarcat», ce qui a conduit à «la dilution de l'Etat». Par ailleurs, il a évoqué «un recul» des fleaux sociaux, dont la société algérienne a tant souffert «du moins durant les marches populaires» ainsi que la disparition progressive des aspects négatifs du pouvoir.

La Fondation du 8-Mai 1945 engagée à contribuer à faire aboutir une transition démocratique harmonieuse

La Fondation du 8-Mai 1945 a fait part de «son grand souci» et «son engagement ferme et solennel» pour contribuer activement à toute tentative sérieuse visant à «surmonter la situation politique que vit le pays et à consacrer une transition démocratique harmonieuse».

La fondation a salué, dans son communiqué, «les formes de cohésion et de forte liaison entre le peuple et son armée», dénonçant «la virulente campagne menée par des moyens vils afin de porter atteinte à l'Armée nationale populaire (ANP) et à son Commandement et aux relations de confiance solides et durables entre l'ANP et son peuple».

Elle a appelé, en outre, la classe politique, les personnalités nationales, les ulémas et la société civile à «adopter un dialogue responsable afin de dégager un consensus concernant les voies de sortie de crise et accélérer l'installation d'une instance indépendante chargée de l'organisation et de la surveillance des élections, permettant de se mettre sur la voie d'une élection présidentielle dans des délais raisonnables, et ce en vue d'éviter de faire perdurer la conjoncture actuelle et d'éviter les répercussions de la période de transition de manière à préserver la sécurité et la stabilité de notre cher pays, à lui éviter le vide constitutionnel et à permettre aux institutions de l'Etat la réalisation des aspirations de la nation».

Par ailleurs, la Fondation s'est félicitée de «la libération du système judiciaire des pressions qui lui étaient imposées depuis longtemps par des forces non constitutionnelles». Elle a salué, par la même, son initiative quant à l'ouverture des dossiers de corruption au niveau central et local et l'engagement des poursuites judiciaires à l'encontre de ces corrompus». Dans le même contexte, elle a appelé les instances compétentes de l'Etat à œuvrer pour le recouvrement de l'argent du peuple, pillé et déposé illégalement dans les banques étrangères. La fondation 8-Mai 1945 a mis l'accent sur la nécessité de «protéger les cadres honnêtes, intègres et sincères qui font prévaloir les intérêts du pays et du peuple».

12^E CONGRÈS DES SMA: Abderrahmane Hamzaoui élu nouveau commandant général

Les participants aux travaux de la 12^e session ordinaire du Congrès national des Scouts musulmans algériens (SMA), tenue jeudi soir à la salle des conférences de la wilaya de Tipasa, ont élu Abderrahmane Hamzaoui en tant que nouveau nommandant des SMA en remplacement de son concurrent, l'ancien commandant Mohamed Boualleg, a-t-on constaté.

Le nouveau commandant des SMA a remporté, lors d'un vote direct et à bulletin secret, 62 voix contre 50 voix pour son prédécesseur sur un total de 112 voix exprimées représentant les membres du Conseil national des SMA.

M. Hamzaoui a été plébiscité, par la suite, à l'unanimité par les 650 congressistes représentant 48 wilayas conformément aux statuts de l'organisation. Tenus à Tipasa, les travaux du 12^e congrès des SMA se sont déroulés avec pour ordre du jour le renouvellement des structures de cette organisation "historique" dans "une ambiance de démocratie et de sérénité". La journée a vu également le renouvellement des membres du conseil national composé de 113 membres et l'élection d'un nouveau chef pour un mandat de quatre (04) années.

Le nouveau Commandant général qui a évolué dans les différentes structures de l'organisation avant d'occuper des postes de responsabilité, les derniers en date étant vice-commandant général et Mouhafedh du bureau de Batna, s'est engagé à poursuivre les efforts pour le développement des performances de l'organisation et de maintenir son rôle prépondérant en tant qu'organisation populaire chargée de l'éducation des générations montantes. Pour sa part, le Commandant général sortant, M. Boualleg a qualifié les travaux du 12^e congrès, de "fête démocratique", s'engageant à rester fidèle et mobilisé au service des Scouts musulmans algériens. Outre, le renouvellement des structures de l'organisation, l'adoption des rapports, moral et financier, l'adoption des amendements des statuts, le congrès a vu l'ouverture de plusieurs ateliers, le plus important étant la mise en place de la stratégie des SMA à l'horizon 2030. L'ordre du jour des travaux s'est penché également sur les programmes éducatifs des SMA, le rôle du mouvement des SMA dans le développement durable et bien d'autres projets relatifs à la situation politique du pays et la proposition de solutions efficaces pour la sortie de la crise dans les plus bref délais.

SOLIDARITÉ NATIONALE

Campagne nationale contre la maltraitance des personnes âgées

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme organise, à partir du 15 juin, une campagne nationale contre la maltraitance des personnes âgées (2019-2020), à travers toutes les wilayas du pays en vue de sensibiliser la société à la meilleure manière de traiter, d'accompagner les personnes âgées et de consolider les relations entre grands-parents et petits-enfants, à l'effet de préserver le tissu familial.

Le ministère a précisé jeudi dans un communiqué que cette campagne d'une année à laquelle prennent part les forces nationales, des organismes, des institutions, des artistes, des athlètes, des associations, des personnalités académiques et des journalistes, visait à assurer une formation sur «la manière de traiter et d'accompagner les personnes âgées et de consolider les relations étroites entre grands-parents et petits-enfants, afin de préserver le tissu familial et la cohésion sociale», indiquant que ladite campagne organisée sous le slogan «Non à l'oubli... Oui à la fidélité - la protection des personnes âgées, responsabilité de tous», passait par l'évaluation et le suivi à travers des portes ouvertes, des journées d'études et la distribution de dépliant. Le ministère s'emploie, à travers cette initiative, à «consacrer les valeurs spirituelles et sociales de la société algérienne et les principes humains qui exhortent à la miséricorde, à la solidarité et à l'entraide entre générations en vue de créer une atmosphère sociale solidaire basée sur le vivre-ensemble et la cohésion entre les membres de la famille, ainsi que le rejet des comportements contraires aux valeurs et constantes nationales». Le communiqué indique en outre que la maltraitance des personnes âgées se voulait «un phénomène mondial» qui diffère selon les sociétés, volontaire soit-elle ou involontaire de la part des personnes qui entourent la personne âgée (proches ou dans des centres et des établissements publics et de services). Après avoir affirmé l'attachement de l'Algérie à tous les engagements internationaux visant la protection et la consécration des droits de l'homme et des principes onusiens relatifs aux personnes âgées, la même source a indiqué que l'Algérie avait euvré à l'adaptation de la législation nationale à ces engagements, notamment la loi relative à la protection des personnes âgées et les décrets exécutifs destinés à cette frange.

NOTAIRES

Le devoir du notaire de dénoncer les délits de blanchiment d'argent et financement du terrorisme souligné

Le président de la Chambre nationale des notaires, Rachid Berdane, a mis l'accent jeudi lors d'une rencontre à Oran sur la nécessité de permettre au notaire, dans le cadre de ses activités, de se mettre en devoir d'exercer son droit de dénoncer les suspicions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

«Il faut permettre au notaire de se mettre en devoir d'exercer son droit de dénoncer les suspicions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme lors de l'établissement d'actes de transferts fonciers, entre autres», a souligné M. Berdane à l'ouverture d'une journée d'étude sur «la sécurité juridique et judiciaire de l'acte notarié et perspectives de la profession du notaire».

«Il n'est pas possible pour le notaire algérien d'assumer cet engagement inscrit dans la loi de 2005, tant que le système ne dispose pas d'un texte législatif expliquant la modalité d'assumer cette obligation», a-t-il estimé, appelant le législateur à fournir les instruments juridiques et techniques nécessaires pour signaler des anomalies.

Le signalement d'anomalies et soupçons de corruption dans le cadre de l'activité du notaire «n'a aucun effet tant que ce dernier ne dispose pas d'instruments juridiques et techniques permettant d'évaluer et d'identifier les risques dans les transactions», a-t-il affirmé, faisant remarquer que des enquêtes ont établi que le blanchiment d'argent ne se limite pas seulement aux transactions foncières, mais passe sous d'autres formes, dont l'investissement, la création de sociétés et le transfert de l'argent vers l'étranger.

Au passage, le président de la Chambre nationale des notaires a appelé à doubler des efforts de formation des notaires dans ce domaine et à les doter de textes juridiques, en plus d'activer cette obligation auprès d'autres organisations professionnelles liées aux transferts immobiliers dont les services d'enregistrement, de publicité foncière et de conservations foncières.

Rachid Berdane a indiqué que la plupart des notifications au sujet de blanchiment d'argent et autres crimes, dont le financement du terrorisme, se fait par des institutions bancaires et financières, tout en affirmant que l'Algérie a une expérience pilote dans ce domaine lui permettant de fournir un climat législatif propice pour mobiliser d'autres parties en vue de mettre en œuvre le noble objectif, celui de protection de la société et de prévention contre les crimes.

La journée d'étude, initiée par la Chambre régionale ouest des notaires, a regroupé des représentants des Chambres régionales, des magistrats, des avocats et des experts en droit, a indiqué le président de la Chambre régionale de l'ouest, Me Réda Benouenane, soulignant que cette rencontre qui sera ponctuée par des recommandations s'inscrit dans le cadre d'une série d'activités scientifiques de formation programmées chaque année par la chambre régionale.

APS

PÊCHE

Salon international de la pêche et de l'aquaculture à Oran en novembre

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari a annoncé, jeudi à Alger, l'organisation en novembre à Oran, du Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA 2019), avec la participation de dizaines de professionnels, en vue de consolider le cadre de coopération de l'Algérie avec les pays étrangers et de mettre en avant les capacités nationales en la matière.

Lors d'une rencontre tenue avec les représentants du secteur de la Pêche et de l'Aquaculture et des présidents des chambres professionnelles au niveau régional, le ministre a précisé que l'organisation du SIPA 2019 visait à mettre en valeur les compétences nationales du domaine de la pêche et à conforter les opportunités de coopération internationale, à même d'assurer le développement des systèmes de travail, de formation et d'encadrement.

L'Etat a renforcé, par le biais du ministère de l'Agriculture et la Direction générale de la Pêche, les mesures et mécanismes en vigueur dans le domaine de la pêche, notamment en ce qui concerne l'encadrement, la formation et l'orientation, pour une meilleure maîtrise de la gestion du secteur, a-t-il poursuivi.

Il a ajouté en outre qu'il était nécessaire de réunir toutes les conditions professionnelles nécessaires aux pêcheurs, pas moins de 56.000 professionnels, notamment en terme de formation, outre les aspects technique et social, pour assurer une meilleure performance dans ce secteur stratégique qui contribue, selon le ministre, à la création des richesses et des postes d'emploi ainsi qu'à la ga-

rantie de la sécurité alimentaire.

Répondant à une question de l'APS sur la campagne de pêche du thon rouge, lancée début juin en cours et qui prendra fin juillet prochain, M. Omari a précisé que cette campagne se déroulait dans de bonnes conditions avec la prise de toutes les mesures adéquates au niveau central, notamment de la direction générale de la pêche.

Il a indiqué en outre que 22 opérateurs se sont investis dans la campagne de pêche du thon rouge, soulignant que le quota autorisé cette année, soit un total de plus de 1.400 tonnes, sera pêché. Ce quota est appelé à augmenter d'année en année, à condition d'atteindre une bonne maîtrise de l'opération de pêche et un bon encadrement ainsi que davantage d'efforts de la part des pêcheurs et autres opérateurs intervenant à tous les niveaux de la pêche.

Par ailleurs, le ministre a réitéré la détermination de son département ministériel à prendre en considération les



différentes préoccupations des acteurs et intervenants du secteur de la pêche, avant de rechercher les solutions appropriées en vue de hisser les capacités du secteur.

De son côté, le président de la Chambre nationale de la pêche, Bani Benmira Abdelkrim a rassuré que le travail se poursuivait sans relâche afin de relever les défis notamment en matière de distribution et de commercialisation des produits de pêche, outre la garantie de la protection sociale des pêcheurs.

Certains dossiers sont actuellement en cours de traitement, avec le soutien du ministère de tutelle, en vue de coordonner les efforts, surmonter les obstacles et développer le secteur de la pêche, a-t-il encore souligné.

Le premier vice-pré-

sident de la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA), Delli Cherif a fait état, quant à lui, de la pêche de quelques 1000 tonnes de thon rouge jusqu'à présent, au titre de la campagne de pêche de l'année en cours.

Posant les problèmes de l'approvisionnement en électricité et l'alimentation auxquels sont confrontés les opérateurs de ce domaine, un intervenant du Sud du pays a plaidé pour une augmentation du soutien accordé par l'Etat en matière d'approvisionnement en énergie solaire et du prix d'achat d'astiscots. Le volume de production dans la filière de l'aquaculture dans les wilayas du Sud s'élève actuellement à 300 tonnes, notamment à El Bayadh et Béchar, a-t-il ajouté.

SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE :

Sessions de formation au profit de 36 établissements pénitentiaires (ministre)

Le Programme de sensibilisation et d'éducation environnementales, visant la réinsertion sociale des détenus, a profité à 36 établissements pénitentiaires à travers le pays, depuis sa mise en œuvre en 2016, a indiqué jeudi le ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatma-Zohra Zerouati.

Ce programme représente une opportunité d'introduire la «dimension environnementale dans le processus de réinsertion sociale des détenus, et leur orientation vers des métiers verts», a déclaré le ministre dans son allocution, à la cérémonie de clôture de ce programme organisée au niveau de l'établissement pénitentiaire de Koléa (Tipasa). La cérémonie s'est tenue en présence du wali de Tipaza, Mohamed Bouchama et du directeur général de l'Administration pénitentiaire, Mokhtar Felloune.

«La mise en œuvre de ce programme a englobé trois (03) sessions de formation au profit de

36 établissements pénitentiaires au niveau de 13 wilayas, soit un total de 2.708 détenus et de 1.528 encadreurs », a-t-elle précisé. Et de poursuivre : «Le programme est axé sur deux volets essentiels». Le premier est relatif à la sensibilisation à la protection de l'environnement tandis que le deuxième vise la formation aux métiers verts, à l'instar du jardinage, le recyclage et la valorisation des déchets.

Le ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables a signalé la sélection de neuf établissements lauréats sur les 36 ayant pris part au concours du meilleur établissement pénitentiaire écologique, dont des détenus ont été honorés par le ministre mais aussi par le directeur général de l'Administration pénitentiaire et le wali de Tipasa.

Le Programme de sensibilisation et d'éducation environnementales pour la réinsertion sociale des détenus est inscrit au titre de la mise en œuvre d'une

Convention de partenariat signée, précédemment, entre le ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables et celui de la Justice, dans le cadre de la stratégie nationale de soutien à la formation environnementale dans la société.

Dans son intervention pour l'occasion, M. Felloune a salué l'introduction de cette initiative dans les programmes de formation et d'éducation mis au point au profit des détenus, «pour soutenir leur réintégration sociale après avoir purgé leur peine, et partant les prémunir contre toute récidence». Il a fait part, à ce titre, du recensement par ses services de plus de 40.000 détenus inscrits dans les trois cycles éducatifs (enseignement général), au moment où 39.000 autres détenus suivent une formation professionnelle. Pour cette année scolaire 2018/2019, il a signalé l'enregistrement de 4.322 détenus à l'examen de Brevet d'enseignement moyen (BEM), contre 4.200 inscrits à l'examen du baccalauréat.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR SUPRÊME (ALGER) L'A AFFIRMÉ Octroi d'indus avantages et dilapidation de deniers publics, principales charges retenues contre Sellal et Benyounes

Le Procureur général près la Cour suprême (Alger) a affirmé, jeudi, que l'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia et l'ancien ministre du Commerce, Amara Benyounes, auditionnés par le juge enquêteur près la Cour suprême, étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation liés essentiellement à «l'octroi d'indus avantages au titre de l'octroi de marchés publics et de contrats», a indiqué un communiqué de cette instance.

«Dans le cadre d'une enquête ouverte au niveau de la Cour suprême à l'encontre de Ahmed Ouyahia, il a été procédé, ce jeudi 13 juin 2019, à l'audition de Abdelmalek Sellal et de Amara Benyounes par le juge enquêteur», a noté le communiqué. Abdelmalek Sellal et Amara Benyounes sont poursuivis pour «attribution d'indus avantages dans le cadre de l'octroi de marchés pu-

blics et de contrats», «conformément à l'article 26, alinéa 1 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, dilapidation de deniers publics, conformément à l'article 29 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, abus de pouvoir, conformément à l'article 33 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, et abus de



fonction, et conflit d'intérêts, conformément à l'article 34 de la loi 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption». Le juge enquêteur avait ordonné le placement des deux inculpés en détention provisoire, rappelle la même source.

Abdelmalek Sellal placé en détention provisoire

Le juge d'instruction près la Cour suprême a ordonné, jeudi, le placement de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en détention provisoire à la prison d'El Harrach à Alger, a-t-on appris auprès de la Cour suprême.

L'ancien chef de l'exécutif a été entendu par le juge d'instruction près la Cour suprême dans des affaires concernant la dilapidation des deniers publics, d'abus de fonction et d'octroi d'indus privilèges.

Mercredi, c'est l'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia, qui a été placé en détention provisoire à la prison d'El Harrach, alors que

l'ex-ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaâlâne a été placé sous contrôle judiciaire après avoir été auditionné dans des affaires liées à la corruption.

L'ancien ministre des Travaux publics, Amara Benyounes devait lui aussi être entendu, ce jeudi après midi.

En application des dispositions de l'article 573 du code de procédure pénale, le parquet général près la Cour d'Alger avait transmis au procureur général près la Cour suprême, le dossier d'enquête préliminaire instruite par la police judiciaire de la gendarmerie nationale d'Alger, pour des faits à

caractère pénal, à l'encontre des ex-Premiers ministres Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia, des anciens ministres Zaâlâne Abdelghani, Tou Amar, Talai Boudjemaa, Ghoul Amar, Benyounes Amara, Bouazgui Abdelkader, Djoudi Karim, Bouchouareb Abdesslam, et des ex-walis Zoukh Abdelkader et Khanfar Mohamed Djamel.

«En raison de leurs fonctions au moment des faits, les susnommés bénéficient de la règle du privilège de juridiction consacrée par le texte de cette loi», avait expliqué le Parquet général près la Cour d'Alger.

Amara Benyounes placé en détention provisoire

Le juge d'instruction près la Cour suprême a ordonné, jeudi après-midi, le placement de l'ancien ministre des Travaux publics et du Commerce, Amara Benyounes, en détention provisoire à la prison d'El Harrach, a-t-on appris auprès de la Cour suprême.

M. Benyounes a été auditionné par le juge d'instruction près la Cour suprême dans des affaires concernant la dilapidation des deniers publics, d'abus de fonction et d'octroi d'indus privilèges.

Auparavant, dans la

matinée de ce jeudi, le juge d'instruction près la Cour suprême avait ordonné le placement de l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, en détention provisoire à la prison d'El Harrach à Alger.

Il a été auditionné par le juge d'instruction près la Cour suprême dans des affaires concernant la dilapidation des deniers publics, d'abus de fonction et d'octroi d'indus privilèges.

La veille (mercredi), l'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia a été placé en détention provisoire à la prison d'El

Harrach, alors que l'ex-ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaâlâne a été placé sous contrôle judiciaire après avoir été auditionné dans des affaires liées à la corruption.

Pour rappel et en application des dispositions de l'article 573 du Code de procédure pénale, le parquet général près la Cour d'Alger avait transmis au procureur général près la Cour suprême, le dossier d'enquête préliminaire instruite par la police judiciaire de la Gendarmerie nationale d'Alger, pour des faits à caractère pénal, à l'en-

contre des ex-Premiers ministres Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia, des anciens ministres Abdelghani Zaâlâne, Amar Tou, Boudjemaa Talai, Amar Ghoul, Abdelkader Bouazgui, Karim Djoudi, Abdesslam Bouchouareb et des ex-walis, notamment Abdelkader Zoukh et Mohamed Djamel Khanfar. «Compte tenu de leurs fonctions au moment des faits, les susnommés bénéficient de la règle du privilège de juridiction consacrée par le texte de cette loi», avait expliqué le Parquet général près la Cour d'Alger.

TRIBUNAL DE CHÉRAGA:

Le fils de Djamel Ould Abbas et deux prévenus placés en détention provisoire (communiqué)

Le juge d'instruction près le tribunal de Chéraga a ordonné, jeudi soir, le placement du fils de Djamel Ould Abbas, le nommé Omar Skander et deux autres prévenus, Bouchenak Kheladi Abdellah et Habchi Mohamed, en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire de Koléa pour leur implication dans des affaires de corruption, et émis un mandat d'arrêt international contre le nommé Ould Abbas El Ouafi Fouad El Bachir en fuite, a indiqué un communiqué du Procureur général de la cour de Tipasa. Dans un communiqué destiné à l'opinion publique conformément aux dispositions de l'article 11 du code de procédure pénal, le parquet général de la Cour de Tipasa a indiqué que la police judiciaire a présenté, le jeudi 13 juin, trois individus et le dossier d'une instruction préliminaire d'un quatrième individu, en fuite, au parquet de la République près le tribunal de Chéraga, et ce pour leur implication dans des faits à caractère criminel lors de la période de préparation des élections législatives de 2017. Après avoir dressé un réquisitoire introductif, le procureur de la République a transmis leurs dossiers au juge d'instruction pour instruire une enquête à leur encontre, a ajouté le communiqué. Il s'agit, poursuit la même source, des deux fils de Djamel Ould Abbas, le nommé "Omar Skander" en état d'arrestation et placé en détention provisoire et le nommé "El Ouafi Fouad El Bachir", en fuite et faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international émis par le juge d'instruction, en sus de deux autres prévenus, Bouchenak Kheladi Abdellah et Habchi Mohamed, placés à leur tour en détention provisoire à l'établissement pénitentiaire de Koléa. Le parquet du tribunal de Chéraga a retenu à l'encontre des quatre prévenus des charges se rapportant notamment à "abus de fonction pour l'obtention d'un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne", "solicitation et acceptation d'un avantage indu", "blanchiment d'argent dans le cadre d'un groupe criminel organisé", "infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger", "participation dans des actes d'abus de fonction" et "solicitation et acceptation d'indus privilégiés avec l'aide d'un agent public", a précisé le communiqué. Le parquet général de la Cour de Tipasa a expliqué, dans le même cadre, que ces faits sont punis par les dispositions des articles 80 de la loi 12-04 relative aux partis politiques, des articles 02, 52, 33, 25 (alinéa 2) et 32 (alinéa 2) de la loi 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, ainsi que de l'article 389 bis du code pénal et de l'article 01 bis 1 de l'ordonnance 96-22 relative à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes. La police judiciaire a requis lors de la présentation des prévenus devant le parquet du tribunal de Chéraga de "saisir les éléments de preuve consistant en un montant en devise nationale de près de 50 millions de dinar et un montant en devise de 200.000 euros", poursuit la même source. Le parquet a ordonné d'identifier et de saisir les biens obtenus, directement ou indirectement par des moyens criminels, a ajouté la même source, relevant que le juge d'instruction près le tribunal de Chéraga, après avoir auditionné les trois prévenus comparants (Ould Abbas Omar Skander, Bouchenak Kheladi Abdellah et Habchi Mohamed) a ordonné leur placement en détention provisoire à l'établissement de rééducation et de réadaptation de Koléa (Tipasa).

Dilapidation de deniers publics et abus de fonction, principales charges retenues contre Ouyahia et Zaâlâne

L'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia et l'ex-ministre des Transports et des Travaux publics, Abdelghani Zaâlâne, auditionnés par le juge enquêteur près la Cour suprême (Alger), sont poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation, notamment l'octroi d'indus privilèges, dilapidation de deniers publics et abus de fonction, a indiqué le procureur général près ladite Cour. Ahmed Ouyahia et Abdelghani Zaâlâne «sont poursuivis en application de l'article 26, alinéa 1 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, pour attribution d'avantages injustifiés à autrui dans le cadre de marchés publics et de contrats», «en application de l'article 29 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, pour dilapidation de deniers publics», «en application de l'article 33 de la loi 01-06 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, pour abus de fonction, et en application de l'article 34 de la loi 06-01 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, pour conflit d'intérêts», a-t-il précisé dans un communiqué. Le juge enquêteur près la Cour suprême a ordonné le placement du premier inculpé (Ouyahia) en détention provisoire et le deuxième (Zaâlâne) sous contrôle judiciaire avec retrait des passeports, ordinaire et diplomatique, et présentation devant la Cour une fois par mois, indique encore la même source, qui ajoute que pour l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire, le Parquet général fera appel devant la chambre d'accusation, dans les délais légaux.

CHU DE CONSTANTINE :

2 hauts responsables et un fournisseur placés sous contrôle judiciaire

Le juge d'instruction près la Cour de Constantine a placé, mercredi soir, le directeur général du Centre hospitalo-universitaire, CHU-Benbadis de Constantine, le chef de bureau des marchés auprès de cette même structure sanitaire et un fournisseur sous contrôle judiciaire, a-t-on appris jeudi auprès d'une source sécuritaire. Les mis en cause et autres cadres du CHU de Constantine, âgés entre 44 ans et 61ans, ont

comparu mercredi soir devant le procureur de la République près la Cour de Constantine pour des affaires liées à «l'obtention et l'octroi d'indus privilèges» et «abus de fonction», a souligné la même source. Les cadres présentés dans le cadre de cette affaire, une dizaine de personnes dont des membres de la commission d'ouverture des plis, ont été libérés, a fait savoir la même source, précisant que les suspects ont été présentés et in-

terrogés par le procureur de la République près la Cour de Constantine qui a transféré le dossier devant le juge d'instruction. Les poursuites judiciaires interviennent suite à des enquêtes menées auparavant par les services de la brigade économique et financière de la police judiciaire près la Sûreté de wilaya concernant des marchés publics et violation de la réglementation et législation en vigueur.

EXPORTATION: Le trophée du meilleur exportateur algérien en 2018 attribué à Condor

Le trophée de la meilleure entreprise algérienne exportatrice hors hydrocarbures pour l'année dernière «Export Trophy 2018» a été décerné jeudi soir à la société privée Condor Electronics, spécialisée dans la fabrication des équipements électroniques et électroménagers. La cérémonie de remise de ce prix, organisée à Alger par le World Trade Center Algiers (WTCA) pour la sixième année consécutive, s'est déroulée en présence du ministre du Commerce, Saïd Djellab. Condor Electronics exporte depuis 2016 ses produits électroniques et électroménagers vers 16 pays de l'Afrique, l'Asie et de l'Europe, a indiqué à l'APS son représentant lors de cette cérémonie, Adel Hadji. Son chiffre d'affaires a atteint en 2018 plus de 30 millions de dollars, selon M. Hadji soulignant l'ambition de Condor Electronics d'étendre ses opérations d'exportation à 35 pays d'ici fin 2020.

Les jurys d'Export Trophy ont également décerné deux prix d'encouragement.

Le premier a été attribué à Sider El Hadjar, qui opère dans les industries métallurgiques et sidérurgiques. Cette société publique, filiale d'Imetal, ambitionne à réaliser un chiffre d'affaires à l'export de plus de 200 millions de dollars en 2020, grâce notamment au lancement de son deuxième phase d'investissement suite à la décision du gouvernement en 2018 d'apporter un soutien financier supplémentaire.

Quant au deuxième prix d'encouragement, il a été attribué à la Société de distribution des matériaux de construction (Sodismac), filiale du groupe public GICA. Cet opérateur, considéré comme l'un des plus grands distributeurs activant sur le marché national des matériaux de construction, a commencé en 2018 à commercialiser le ciment et clinker algériens produits par GICA à l'étranger.

Le trophée de primo exportateur a été remporté par Tabet Aoul Sidi Mohamed, une société de fabrication de polyptère et de fibres synthétiques issues de recyclage de bouteilles plastiques.

Le prix spécial du jury a été attribué à la société General Emballage, spécialisée dans l'industrie du carton ondulé et qui a réalisé ses premières exportations en 2002. El Sewedy Câbles Algeria, spécialisée dans les métiers de l'électricité, a reçu de son côté la 1/2 mention spéciale du jury pour les efforts accomplis.

Implantée depuis 2008 à Ain Defla, cette société d'origine égyptienne a investi 20 milliards de dollars depuis sa création dans de la production des câbles en cuivre et en aluminium, transformateurs et accessoires électriques, pour les exporter à partir de l'Algérie. Initié en 2003 par le WTCA, l'Export Trophy «distingue chaque année les entreprises algériennes exerçant dans les secteurs productifs hors hydrocarbures pour 1/2 leurs performances et leur démarche exemplaire et originale à l'exportation», selon les organisateurs. Ses objectifs portent essentiellement sur le développement du commerce extérieur, la dynamisation de l'esprit d'initiative à l'export et la promotion des entreprises algériennes de toutes tailles qui développent une démarche réfléchie en matière d'exportation. Le comité de jury est composé de représentants de WTCA, de l'association nationale des exportateurs algériens (Anexa), de la Direction générale des douanes, de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) du Forum des chefs d'entreprises (FCE). Depuis la première édition d'Export Trophy en 2003, 162 entreprises ont été nommées et 75 lauréates ont été mises à l'honneur, sur les 500 exportateurs qui ont pu se placer sur les marchés internationaux durant les deux dernières décennies, a expliqué le directeur général de WTCA, Ahmed Tibaoui.

FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER: Ouverture mardi prochain avec la participation de 15 pays

Plus de 500 opérateurs économiques nationaux et étrangers issus de plus de 15 pays prendront part à partir de mardi prochain à la 52ème édition de la Foire internationale d'Alger (FIA), a-t-on appris jeudi auprès du P-dg de la Société algérienne des foires et des exportations (Safex), M. Tayeb Zitouni.

Placée sous le thème «Algérie: diversification économique et opportunités de partenariat en perspective», cette édition de la FIA 2019 se tiendra du 18 au 23 juin courant au Palais des expositions à Alger avec les 15 pays participants comme invités d'honneur, a précisé M. Zitouni à l'APS.

«Une nouvelle vision du statut d'invité d'honneur de la FIA sera mise au point l'année prochaine et pour cette 52ème édition tous les pays participants sans exception seront des invités d'honneur», a-t-il tenu à préciser.

Il a indiqué que parmi les 501 opérateurs nationaux et étrangers participants, il y a 361 opérateurs nationaux et 140 étrangers, ajoutant que les pays participants sont comme suit: L'Allemagne, la Turquie, la France, la Tunisie, la Syrie, le Soudan, les Etats Unis d'Amérique, Cuba, le Brésil, la Chine, l'Indonésie, le Sénégal, l'Afrique du Sud, l'Ethiopie et le Mali.

La participation étrangère à titre individuel regroupera, quant à elle, un nombre de firmes provenant d'Italie, de la République Tchèque, d'Allemagne, du Pakistan, de la France, de la Tunisie et de l'Egypte, selon le même responsable.

S'agissant de la superficie globale des stands nationaux et étrangers réservés lors de cette FIA, elle s'étend sur près de 22.046 m2 dont 19.880 m2 seront dédiés aux exposants nationaux, et 2.090 m2 aux exposants



étrangers, a ajouté M. Zitouni.

Un programme d'animation économique en marge de la FIA

Un programme d'animation économique appelé «les après-midi de la FIA» touchant divers aspects de l'économie se déroulera en marge de la manifestation de la FIA, les 19, 20 et 22 juin et durant lequel des conférences et plusieurs thématiques seront présentées par des experts.

«Il y a parmi ces thématiques l'internationalisation des Startups algériennes: challenges et objectifs», «La stratégie nationale de la promotion

des exportations hors hydrocarbure et les perspectives de la zone de libre-échange africaine ZLECAF ainsi que d'autres thématiques en relation avec le monde économique», a indiqué le responsable.

Une tombola sera, également organisée à l'occasion de cette 52ème édition de la FIA, a annoncé M. Zitouni assurant que beaucoup de cadeaux intéressants attendent les visiteurs de la FIA. S'agissant des horaires d'ouverture de la FIA, ils seront comme suit: de 11h00 à 19h00 du 18 au 23 juin sauf le Samedi où il sera organisé une soirée jusqu'à 21h00.

EXPORTATION: M. Djellab appelle les entreprises algériennes à tirer profit de la ZLECAF

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a appelé jeudi soir à Alger, les entreprises algériennes à tirer profit de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF) afin de renforcer la position des produits locaux sur les marchés d'Afrique.

«Cette zone de libre échange constitue une très bonne opportunité aux opérateurs économiques algériens pour le placement de leurs produits et services sur le continent en franchise de droit de douane», a indiqué M.

Djellab lors de la cérémonie de remise d'Export Trophy 2018, organisée par le World Trade Center

Algiers (WTCA).

Selon le ministre, ce mécanisme d'intégration économique africaine permettra également de développer les régions et zones frontalières algériennes et d'accélérer l'accès aux nouveaux marchés du continent notamment à l'Afrique de l'Ouest.

Le lancement de la ZLECAF est prévu le 7 juillet prochain, à l'occasion du 12e sommet extraordinaire des chefs d'Etats et de gouvernements africains à Niamey (Niger), mais son entrée en vigueur se fera en juillet 2020.

La ZLECAF prévoit plusieurs instruments juridiques et techniques pour

le développement des échanges commerciaux intra-africains: le démantèlement sur 5 ans pour 90% des lignes tarifaires, l'élimination des barrières non tarifaires au commerce, l'instauration de mesures de sauvegardes et de défenses commerciales ainsi que la mise en place d'un mécanisme du règlement des différends.

Dans ce sens, M. Djellab a fait savoir qu'une série de réunions de concertation avec les associations professionnelles et les représentants des filières ont été programmées pour les semaines à venir afin de «préparer l'offre algérienne en matière d'accès

au marché des marchandises». Ces réunions visent principalement à «construire une démarche participative et inclusive», note M. Djellab, soulignant la nécessité d'accorder une «attention particulière» aux besoins de consommateurs africains en produits agro-industriels, domestiques, alimentaires avec l'accroissement du pouvoir d'achat sur le continent.

Sur ce point, le ministre a rappelé l'importance du marché africain dont le nombre d'habitants dépasse actuellement 1,2 milliard, 250 millions d'entre eux disposeront d'un revenu de 500 dollars par mois, au moins, d'ici 2020.

M. Djellab préside une réunion d'évaluation des programmes tracés pour le Ramadhan, la permanence de l'Aïd et la saison estivale

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab a présidé, jeudi au siège du ministère, une réunion des cadres centraux et des directeurs régionaux pour procéder à l'évaluation des programmes du mois de ramadhan et la permanence de l'Aïd el fitr, ainsi que des préparatifs de la saison estivale et de la permanence de l'Aïd el Adha, a indiqué un communiqué du ministère.

M. Djellab s'est enquis des différents rapports, du taux de réalisation des programmes sur le terrain et des différentes problèmes et entraves rencontrés.

Le ministre a donné une série de directives et d'orientations à tous les directeurs

régionaux présents, a précisé le communiqué. Ces directives concernant la poursuite des opérations de déstockage des produits alimentaires de large consommation, la lutte contre la spéculation et la poursuite de la réalisation du programme des marchés de proximité convenu lors du mois de ramadhan afin d'assurer des marchés fixes tout au long de l'année et permettre aux jeunes notamment ceux travaillant dans les marchés parallèles d'y bénéficier. Il a appelé, à cet effet, à une coordination entre les services administratifs au niveau local ainsi qu'au niveau des assemblées communales pour attein-

dre cet objectif. Ces instructions insistent également sur l'accélération de la mise en œuvre de ce qui a été convenu avec les différents offices interprofessionnels relevant du ministère de l'agriculture afin de garantir l'approvisionnement des marchés des wilayas du Sud, notamment frontalières, en marchandises dont les fruits et légumes. Ces wilayas bénéficieront du fonds du Sud pour la prise en charge des frais de transport interwilaya et même intercommunal, en vue de garantir la stabilité des prix et protéger le pouvoir d'achat des citoyens. M. Djellab a appelé les directeurs de wilaya à doubler le nom-

bre des commerçants de permanence lors de l'Aïd el Adha et à poursuivre l'action de sensibilisation avec les différents partenaires professionnels et associations de protection du consommateur, outre le lancement du programme spécial vacances d'été et saison estivale. Il a été convenu de la poursuite des sessions ouvertes avec les fonctionnaires du secteur et les partenaires sociaux, en vue de prendre connaissance des différentes préoccupations posées, outre l'implication des médias dans les différentes opérations menées par le secteur sur le terrain.

EUROPE-AFRIQUE: Salah Goudjil a pris part à Paris à une rencontre sur le bicaméralisme

Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, a pris part à la XXe réunion de l'Association des Sénats d'Europe, à l'invitation du président du Sénat français, Gérard Larcher.

La rencontre, qui se déroule au siège du Sénat, est consacrée au bicaméralisme comme un «atout pour la démocratie».

Les pays africains, comme le Gabon, le Kenya, le Maroc, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la République du Congo, ont été conviés à cette réunion qui a consacré également une session sur le dialogue euro-africain des deuxièmes chambres. Dans un mot de bienvenue, Gérard Larcher a indiqué que cette réunion sera aussi placée, à titre exceptionnel, sous le signe d'un dialogue avec des pays d'Afrique comportant une seconde chambre. «En effet, nos pays doivent faire face à des défis communs et je pense qu'il est de notre intérêt partagé de les relever ensemble, qu'il s'agisse du développement, de l'éducation, de la résolution de crises, de l'environnement et des consé-



quences du réchauffement climatique ou des phénomènes migratoires». Intervenant lors de la session sur le dialogue euro-africain, Salah Goudjil, qui est accompagné de membres du Conseil de la nation, a estimé que les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée «réelle» et doivent être

«plus efficaces». «(C) les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée réelle et doivent être plus efficaces, pour toutes formes d'intégration et d'interaction entre les organismes continentaux et régionaux», a-t-il expliqué dans son allocution au cours de la XXe réunion de l'Association des Sénats d'Eu-

rope, à laquelle l'Algérie a été invitée à l'instar d'autres pays africains. Il a indiqué que le continent africain, sous la conduite de l'Union africaine, est engagé aujourd'hui dans une vaste entreprise de réhabilitation globale politique et économique pour «faire de ce dernier un acteur majeur et incontournable dans les relations internationales», ajoutant que depuis la création de l'UA en 2000, l'Afrique est «pleinement» investie dans les tâches essentielles d'édification et de modernisation de l'Etat afin de «renforcer le statut de la notion d'Etat, pérenniser sa stabilité, assurer la sécurité de sa population».

La réunion, qui prendra toute la journée de vendredi, sera clôturée par des conclusions de la présidence et le choix du lieu de la prochaine réunion.

GOUDJIL: «Les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée réelle»

Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, a estimé hier à Paris que les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée «réelle» et doivent être «plus efficaces».

«(C) les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée réelle et doivent être plus efficaces, pour toutes formes d'intégration et d'interaction entre les organismes continentaux et régionaux», a-t-il expliqué dans son allocution au cours de la XXe réunion de l'Association des Sénats d'Europe, à laquelle l'Algérie a été invitée à l'instar d'autres pays africains.

Il a indiqué que le continent africain, sous la conduite de l'Union africaine, est engagé aujourd'hui dans une vaste entreprise de réhabilitation globale politique et économique pour «faire de ce dernier un acteur majeur et incontournable dans les relations internationales», ajoutant que depuis la création de l'UA en 2000, l'Afrique est «pleinement» investie dans les tâches essentielles d'édification et de modernisation de l'Etat afin de «renforcer le statut de la notion d'Etat, pérenniser sa sta-

bilité, assurer la sécurité de sa population». Cependant, il a avoué que cette tâche «n'est pas facile», car le continent africain «connaît toujours des crises et des conflits et fait toujours l'objet de menaces et défis asymétriques tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et l'extrémisme violent».

«En outre, il subit aussi les défis liés aux mouvements migratoires et aux problèmes environnementaux, y compris le changement climatique, ce qui nécessite une coordination accrue et des efforts concertés pour y faire face», a-t-il précisé, rappelant dans ce contexte les années du terrorisme qu'a connues l'Algérie.

«Je voudrais rappeler ici, que l'Algérie a souffert des années durant, du fléau du terrorisme, qu'elle a pu vaincre par ses propres moyens, tout en adoptant, une stratégie globale fondée non seulement sur des solutions sécuritaires, mais également sur une approche intégrée, combinant des solutions politiques et économiques et des réformes globales consacrées dans la Charte pour la paix et la réconciliation nationale», a-t-il expli-

qué. Pour le président du Conseil de la nation par intérim, la question du développement constitue «toujours» pour les pays africains, «un véritable dilemme, qui doit faire l'objet d'une analyse approfondie et permanente, ce qui en fait une de ses priorités essentielles», faisant observer que le dialogue euro-africain escompté, est celui qui «établit comme priorité le développement des ressources humaines et rend disponible les investissements qui garantissent la croissance, la paix et la sécurité du continent».

Il a plaidé dans ce sens pour une «plus grande et créative synergie», entre les efforts du continent africain et de l'Union européenne, qui accroîtra «considérablement», selon lui, la valeur et la rentabilité de leurs partenariats, en faveur de la paix, du développement et des espoirs communs.

C'est dans sens, a-t-il ajouté, que l'Algérie «a toujours tenu à plaider en faveur d'un partenariat fondé sur les principes de l'équilibre et de l'égalité avec les partenaires extérieurs au continent». «Mon pays a également tenu à renforcer sa contribution

au développement d'un continent africain pacifique et sécurisé, pour pouvoir s'attaquer, par la suite aux problèmes de développement et autres défis», a-t-il ajouté, soulignant que l'Algérie considère que la question du développement «doit être envisagée dans le cadre d'une approche globale et inclusive, impliquant fondamentalement le développement économique et social ainsi que la promotion et l'émancipation de l'être humain, qui doit être la base et la finalité de tout processus de développement».

Au sujet du bicaméralisme, Salah Goudjil a rappelé son importance comme «régime politique moderne», surtout en termes d'équilibre et de stabilité de l'ensemble des institutions politiques nationales.

Il a indiqué, dans ce contexte, que l'expérience du bicaméralisme en Algérie «s'est avérée positive et portuse en ce qu'elle a fondamentalement contribué à assoir la pratique démocratique, notamment à travers le développement de l'activité parlementaire et des synergies entre les deux chambres et les autres institutions nationales».

Sénats européens et africains veulent un partenariat dans le respect mutuel

La XXe réunion de l'Association des Sénats d'Europe, à laquelle ont été conviés des responsables de Sénats africains, dont l'Algérie, a axé sa matinée de dimanche sur la nécessité du dialogue euro-africain avec la mise en place d'un partenariat dans le respect mutuel. C'est ainsi que le président du Sénat français, Gérard Larcher, qui préside les travaux de cette réunion sur le bicaméralisme un atout de la démocratie, a invité les participants européens et africains à «regarder l'avenir ensemble», dépassant dans ce cadre les questions bilatérales.

Il a estimé que le partenariat ne doit jamais être «condescendant» mais plutôt une rencontre pour aborder les défis, comme le climat, le développement et l'immigration, vantant l'importance du bicaméralisme

pour la qualité de la loi et l'approfondissement de la démocratie. Le président du Sénat français suggère, dans un contexte où le multilatéralisme est menacé, d'inventer ou de réinventer le multilatéralisme des deuxièmes chambres parlementaires entre l'Europe et l'Afrique.

Le Négociateur en chef du Brexit pour l'Union européenne, Michel Barnier, a abondé dans le même sens en soulignant que le partenariat euro-africain est une des priorités des cinq prochaines années, voire une priorité «absolue». Intervenant à la session consacrée au Dialogue euro-africain des deuxièmes chambres, le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, a estimé pour sa part que les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée

«réelle» et doivent être «plus efficaces». «(C) les relations afro-européennes ont besoin d'une poussée réelle et doivent être plus efficaces, pour toutes formes d'intégration et d'interaction entre les organismes continentaux et régionaux», a-t-il expliqué dans son allocution, indiquant que le continent africain est engagé aujourd'hui dans «une vaste entreprise de réhabilitation globale politique et économique pour faire de ce dernier un acteur majeur et incontournable dans les relations internationales».

Il a ajouté que l'Afrique est «pleinement» investie dans les tâches essentielles d'édification et de modernisation de l'Etat afin de «renforcer le statut de la notion d'Etat, pérenniser sa stabilité, assurer la sécurité de sa population».

SALAH GOUDJIL : Le mouvement populaire en Algérie ouvrira la voie à une «véritable démocratie»

Le mouvement populaire en Algérie ouvrira la voie à une «véritable démocratie» qui conduira «inévitablement» à l'indépendance croissante de la décision politique nationale, a affirmé hier à Paris le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil.

«(C) le récent mouvement populaire que notre pays connaît, caractérisé par l'aspect pacifique et civilisé, des manifestations, des Algériennes et Algériens, témoigne de la vitalité du peuple algérien dans son interaction avec les questions d'intérêt public», a-t-il fait remarquer dans une intervention au cours de la XXe réunion de l'Association des Sénats d'Europe, à laquelle l'Algérie a été invitée à l'instar d'autres pays africains.

«Ce mouvement ouvrira la voie à une véritable démocratie, consolidée et approfondie où tout le monde devra y contribuer, ce qui conduira inévitablement à l'indépendance croissante de la décision politique nationale», a-t-il ajouté lors de la première session dédiée au Dialogue euro-africain des deuxièmes chambres.

A cet effet, il a tenu à affirmer que le peuple algérien «a souligné, en toute conscience et responsabilité, le souci de protéger son pays et son désir de faire progresser le pays vers un avenir démocratique, prometteur et prospère», indiquant que le dialogue global, tel que souligné par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, lors de son dernier discours à la nation, «reste la voie la plus appropriée, pour réaliser les aspirations du peuple algérien».

Par ailleurs, il a indiqué que le monde d'aujourd'hui «a désespérément» besoin, de promouvoir les valeurs de paix et de dialogue, «afin de faire face aux défis et menaces actuels et de régler les conflits existants par des moyens pacifiques», estimant que l'Afrique doit approfondir sa pratique démocratique.

«Dans le même contexte, le continent africain doit approfondir sa pratique démocratique, avec la nécessité de consolider l'indépendance de la décision politique qui devrait se généraliser dans la pratique politique en Afrique», a-t-il souligné, considérant que ce continent doit «impérieusement» éliminer ses dernières poches de colonialisme, «en permettant à ses peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination comme le requiert la légalité internationale». Pour le président du Conseil de la nation par intérim, assurer la sécurité, soutenir la paix et la stabilité, réaliser la prospérité, promouvoir le développement économique, social et technologique et créer des opportunités communes, «sont toutes des aspirations, qui peuvent être réalisées, grâce à une approche de coopération équilibrée entre l'Afrique et l'Europe».

Salah Goudjil s'entretient avec Gérard Larcher

Le président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, s'est entretenu jeudi à Paris avec le président du Sénat français, Gérard Larcher, en marge des travaux de la 20e réunion des Sénats européens.

L'issue de l'entretien qui a porté sur les relations entre les deux chambres parlementaires, le président du Conseil de la nation par intérim a signé le livre d'or du Sénat. M. Goudjil, qui conduit la délégation algérienne, participe à la 20e réunion de l'Association des Sénats d'Europe, jeudi et vendredi à Paris.

Cette réunion se penchera sur «Le bicaméralisme, un atout pour la démocratie» et sera placée, à titre exceptionnel, sous le signe d'un dialogue avec des pays d'Afrique comportant une seconde chambre. Les travaux, auxquels participe une vingtaine de délégations, s'articulent également, autour du dialogue euro-africain des deuxièmes chambres de Parlements, comme l'a indiqué le programme officiel. Outre la délégation algérienne et les pays membres de l'Association des Sénats d'Europe, d'autres pays africains ont été invités à cette réunion, comme le Gabon, le Kenya, le Maroc, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la République du Congo.

OUARGLA: 2.000 enfants bénéficieront des camps de vacances au Nord du pays

Quelques 2.000 enfants de la wilaya d'Ouargla bénéficieront cette année des camps d'été au Nord du pays pour passer leurs vacances, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale de la Jeunesse et des Sports (DJS). Ces enfants, âgés entre 13 et 16 ans, seront répartis en plusieurs contingents, dont le premier prendra son départ au début du mois de juillet prochain, a précisé la source en signalant que cinq (5) villes du Nord ont été retenues comme destination de ces vacanciers, à savoir Skikda, Bejaia, Tizi-Ouzou, Annaba et Tlemcen. Selon le chef de service des activités de jeunes à la DJS, Laid Bencheikh, ils bénéficieront durant leurs séjours (15 jours), d'un programme d'animation diversifié (culturel, éducatif et de loisirs), encadré par des moniteurs qualifiés. En prévision de la période estivale 2019, quatre stages de formation ont été organisés en direction de 200 moniteurs des établissements de jeunes des régions d'Ouargla et Touggourt.

Des formations ayant porté sur la connaissance des textes réglementaires régissant les centres de vacances, les principes de premier secours, l'hygiène et sécurité et autres volets aidant les moniteurs à bien encadrer les vacanciers, selon la même responsable.

Ouargla: Le projet de la route Debbiche- RN 56 bientôt livré

Le reste du projet de route reliant la localité de Debbiche, daïra de N'goussa, à la RN 56, dans la wilaya d'Ouargla, sera bientôt achevé et livré, a-t-on appris jeudi des responsables de la commune de N'goussa.

Susceptible de désenclaver la région, cette tranche de deux kilomètres, faisant partie d'un projet de 23 km, devra répondre, une fois en service, aux attentes de la population locale. La nouvelle route facilitera l'accès des dizaines d'agriculteurs de la daïra de N'goussa à leurs exploitations au niveau du périmètre agricole de «Khem-Errih», a-t-on expliqué.

Lancé en juillet 2015 pour une enveloppe de 300 millions DA, ce projet s'inscrit au titre des programmes de désenclavement des régions reculées, selon la même source.

DOMAINE FORESTIER À MÉDÉA: Avis de manifestation d'intérêt pour l'exploitation de forêts récréatives

Trois sites forestiers, situés dans des communes de la wilaya de Médéa, viennent d'être proposés à l'investissement privé, en vue de la réalisation de forêts récréatives, a-t-on appris jeudi d'un responsable de la conservation locale des forêts. Un avis d'appel à manifestation d'intérêt a été lancé récemment, dans ce sens, en direction des investisseurs, portant exploitation de domaine forestier national pour la création de forêts récréatives, destinées aux loisirs et à la détente, a indiqué Ahmed Salem, chef de service à la conservation locale des forêts.

S'inscrivant dans le cadre de la rentabilisation et l'optimisation du potentiel forestier local, l'avis d'appel à manifestation d'intérêt concerne, selon ce responsable, les sites forestiers de Boghar (67 km au sud-ouest de Médéa), qui s'étend sur une superficie de plus de 16 hectares, le site de «Khaloua», dans la commune de Bouchraïh, représentant une parcelle de 26,5 hectares et enfin celui de «Khadir», relevant de la commune de Guelb-el-Kebir (81 km à l'est du chef lieu de wilaya), totalisant une superficie de 54 hectares, a-t-il noté. Un cahiers des charges, spécifiant les caractéristiques du projet et les conditions à respecter lors de son exécution, a été élaboré par les services de la conservation, dans un souci de stricte respect des équilibres écologiques et la préservation du patrimoine sylvicole local, a fait observer Ahmed Salem, citant, entre autres conditions exigées, l'utilisation de matériaux écologiques et dégradables, la protection des espèces végétales situées à l'intérieur du périmètre à exploiter, l'ouverture de pistes pédestres, facilitant l'accès à la forêt récréative, ainsi que l'entretien régulier du site.

EL-OUED: Raccordement prochain de 11.757 foyers au réseau de gaz naturel

Au moins 11.757 foyers seront raccordés prochainement au réseau de gaz naturel à travers trois (3) communes de la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris jeudi des services de la wilaya.

L'opération s'inscrit dans le cadre de projets dégelés dernièrement au vu de leur importance pour l'amélioration du cadre de vie du citoyen dans ces communes (Hassani-Abdelkrim, Trifaoui et Debila), a indiqué le wali, Abdelkader Bensaid, lors du lancement des travaux de ce projet.

Répartis selon la densité de population de ces collectivités, Debila s'est vu accorder 5.089 branchements, Hassani-Abdelkrim (4.453) et Trifaoui (2.215), selon les services de la wilaya qui font état aussi d'un réseau de transport de 24 km et d'un autre de distribution de 433,5 km réparti entre les communes de Hassani Abdelkrim (197 km), Debila (184 km) et Trifaoui (52,5 km).

Les travaux de réalisation ont été confiés à 25 entreprises spécialisées, sélectionnées par voie d'adjudication et d'étude des offres techniques et financières, afin d'accélérer la cadence de réalisation et livrer le projet dans les délais fixés à moins d'une



année, précise la source. Une enveloppe conséquente a été mobilisée pour la concrétisation de cette opération d'envergure, scindée en deux tranches pour lesquelles ont été allouées 1,3 milliard DA et 861 millions DA. Vingt et une (21) des 30 com-

munes de la wilaya d'El-Oued ont été déjà raccordées au réseau public de gaz naturel, trois le sont en voie et l'opération devra être généralisée pour toucher les six (6) communes restantes, ont fait savoir les services de la wilaya.

CONSTANTINE: Création d'un laboratoire de contrôle des OGM

Un laboratoire de contrôle des organismes génétiquement modifiés (OGM) pour l'alimentation humaine a été ouvert au Centre de recherches en biotechnologie (CRBT) de la wilaya de Constantine, a-t-on appris jeudi du directeur de cet établissement scientifique, Ammar Azioune.

Ce laboratoire, devant être accrédité en 2019 effectuera des contrôles et analyses sur les semences et céréales, notamment importées, a fait savoir le même responsable, mettant l'accent sur l'importance de cet appui scientifique et technique en matière de détection et d'identification des OGM,

dans la préservation de la santé publique.

Ce laboratoire, premier du genre en Algérie, effectuera des contrôles et analyses sur une vingtaine d'échantillon de denrées alimentaires par mois en attendant le renforcement de ses capacités au fur et à mesure l'ancrage de cette pratique scientifique dans le processus du contrôle alimentaire du pays, a souligné le même responsable.

Des contrôles scientifiques sont actuellement pratiqués sur des échantillons de denrées alimentaires importés pour détecter les OGM, a encore souligné le même responsable affirmant que le choix des produits ciblés se fait de

concert avec les pouvoirs publics, notamment les services de l'agriculture et du commerce.

Un staff d'ingénieurs formés sur les bonnes pratiques laboratoires assurera la gestion de ce laboratoire conçu selon les normes internationales requises et doté de moyens technologiques de pointe et matériels biologiques et chimiques de référence comme la PCR (polymérase chain réaction) la réaction de polymérisation en chaîne, selon le même responsable.

Les analyses de détection et d'identification des OGM seront ultérieurement effectuées sur l'alimentation d'origine ani-

male, a indiqué le directeur du CRBT, insistant sur l'importance de ce procédé (analyse OGM) permettant d'assurer la conformité des produits agricoles ou transformés.

La production mondiale de plantes génétiquement modifiées augmente chaque année de plusieurs millions d'hectares, d'où l'importance de disposer d'outils fiables et efficaces pour l'analyse des OGM, a estimé M. Azioune.

L'Algérie importe annuellement environ 8 millions de tonnes de céréales pour une valeur de plus de 3 milliards de dollars, sans pour autant avoir les outils pour vérifier la qualité de ces quantités.

BLIDA: Distribution de plus de 1000 logements sociaux début juillet

Plus d'un millier de logements sociaux sont prévus à la distribution début juillet prochain, à travers nombre de communes de Blida, a-t-on appris auprès du wali, Youcef Chorfa.

«Ce lot de logements est programmé à la distribution les 4 et 5 du mois de juillet prochain», a indiqué M. Chorfa dans une déclaration à l'APS, en marge du conseil de wilaya tenu mercredi soir, assurant que les listes des bénéficiaires sont ½ prêtes et sont au stade des dernières vérifications». Avec la distribution de ces logements sociaux prévus notamment au niveau des communes de Hammam Melouane, Ouled Slama, Chréa, Bouârfa et Ouled Aïch, le nombre d'unités de cette formule attribuées à travers la wilaya de Blida, durant ces derniers mois, sera porté à plus de 4000, a-t-il, en outre, ajouté.

Concernant les programmes de logements ADDL affectés à la wilaya, le chef de l'exécutif a signalé la sélection des assiettes de leur implantation au niveau des communes de Bouârfa,

Beni Tamou, Bouinane, et Sidi Sarhane.

«Il n'y aura pas de problème de foncier pour ces logements», a-t-il indiqué, ajoutant que les unités AADL en réalisation sur les hauteurs de Sidi Sarhane de la commune de Bouinane, seront destinées dans leur totalité aux souscripteurs AADL de la wilaya d'Alger, et ce suite aux «demandes de transfert vers d'autres sites, exprimées par les habitants de Blida».

Le wali a signalé le transfert de la totalité des souscripteurs Addl de Blida vers les sites de Beni Tamou, Bouârfa, Bouinane, et Safsaf (commune de Mefthah).

Dans le même sillage, il a fait part de l'affectation dernièrement au profit de la wilaya, d'un lot supplémentaire de 1.600 unités de logements ruraux destinées aux communes des zones rurales et montagneuses de Blida, dont Djebabra et Chréa, outre un autre lot supplémentaire de 750 logements promotionnels aidés (LPA) au profit des communes de Bouguera,

Laarba, Boufarik, El Affroune et Beni Tamou. Au volet du programme d'éradication de l'habitat précaire, M. Chorfa a souligné la réalisation en cours de 380 unités destinées au relogement des familles concernées par ce programme à travers la wilaya.

Selon le wali, les services de la wilaya ont «entamé depuis un mois une opération de recensement des vieilles constructions à travers la wilaya, ayant abouti, à ce jour, à l'enregistrement de 52 vieilles bâtisses, dans l'attente des résultats finaux de l'opération, qui se poursuit toujours», a-t-il indiqué.

Les logements de ce programme d'éradication de l'habitat précaire sont destinés aux familles dont les habitations seront classées «rouge» (menaçant ruine) par le Centre technique de contrôle (CTC), et ce dans un objectif d'éviter l'enregistrement de victimes, comme ce fut le cas il y a un mois à la cité Mekhbat du centre ville», a souligné le wali de Blida.

SAISON ESTIVALE 2019: Lancement d'une 2^e caravane touristique au profit des jeunes fin juin

Une deuxième (2) caravane touristique, au titre de la saison estivale 2019, sera lancée, fin juin courant, au profit de 1600 jeunes de différentes communes de la capitale, a appris l'APS, jeudi, auprès d'une source de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) d'Alger.

Le chef de service du Mouvement associatif à la DJS d'Alger, Mohamed Saad a précisé, dans une déclaration à l'APS, que le programme de la saison estivale 2019 inclurait également une autre caravane touristique, au profit de 1600 jeunes, qui prendra le départ le 29 juin courant vers cinq destinations, à savoir : Tlemcen, Ain T'mouchent, Oran, Tipasa et Jijel.

Dans le cadre du Plan Bleu, un programme a été tracé comprenant l'organisation de sorties à la plage, à compter du 1er juillet, au profit de 45.000 personnes (enfants et familles) des différentes communes de la capitale, notamment dans les plages d'El Kadous, de Khelloufi et d'Azur Plage, ainsi qu'à la plage de Sidi Ferejdj où sont prévus des jeux pour quelques 15.000 personnes.

Pour animer ces sorties notamment en fin de semaine, plusieurs activités sont au programme tels que les concours de la plage la plus propre, des ateliers d'arts plastiques, des animations artistiques et musicales.

Aussi, les maisons de jeunes, au nombre de 70, prévoient des activités de divertissement au profit d'environ 70.000 participants, a indiqué M.

Saad, prévoyant que les animations qui seront organisées dans les différentes piscines attirent pas moins de 90.000 estivants.

Selon M.Saad, la DJS organisera également quatre (4) concours au profit de 10.000 personnes à partir du 16 juin courant jusqu'au 10 août prochain. Pour ce qui est de la



nature de ces concours, l'intervenant a indiqué qu'ils concernent plusieurs domaines. Le premier concours de cette saison sera organisé dimanche prochain et consiste en la 5^e édition du concours des jeunes talents qui s'étalera jusqu'au 30 juin et comprendra 100 candidats. Les festivités de cette manifestation se dérouleront au Centre culturel d'Hussein Dey et à la salle Ibn Khaldoun, avant la clôture des festivités à la piscine communale de Birtouta. Il est également question de l'organisation du salon de wilaya des activités pour jeunes incluant différents concours culturels, scientifiques et de loisirs, avant les festivités célébrant les fêtes de l'indépendance et de la jeunesse.

Ce salon sera ouvert au grand public, toutes franges confondues

de la société. 5.000 participants prendront part à cette édition prévue à la promenade des Sablettes.

Les piscines des Eucalyptus, des Annassers, de Bir Mourad Raïs, de Birtouta et de Belouizdad abriteront les concours «Jeux sans frontières» consacré aux jeux de plages, durant la période allant du 10 juillet au 10 août.

Ce concours concernera 3.000 adhérents aux établissements de jeunes et les clubs sportifs (60 établissements et 110 clubs sportifs). 1.000 adhérents aux établissements de jeunes répartis à travers la wilaya d'Alger participeront au concours de «la coupe de Beach soccer».

La plage des Sablettes a été choisie pour l'abriter cette année du 1er au 10 août prochain, selon la même source.

TÉBESSA: L'assassin présumé d'un gendarme placé en détention préventive

Le juge d'instruction près le tribunal de Tébessa a ordonné jeudi de placer l'assassin présumé d'un gendarme (N.S.) en détention préventive, a indiqué une source judiciaire.

L'accusé A. Kh., âgé de 30 ans, a été entendu à huis clos par le juge d'instruction en présence de la famille de la victime, constituée partie civile,

qui a demandé que «les sanctions prévues par la loi lui soient appliquées», a précisé la source judiciaire. L'accusé a reconnu devant le juge d'instruction son crime et a été accusé «d'homicide volontaire», «tentative de fuite et vol», a-t-on ajouté.

La mère de l'accusé et deux de ces sœurs ont été, quant à elles, accusées de

«destruction traces de crime», de «non dénonciation de crime» et de «recol d'objet volés», selon la même source. L'accusé du meurtre du gendarme N. S. a été interpellé lundi à Annaba alors qu'il tentait avec d'autres jeunes de quitter clandestinement le pays puis transféré au groupement territorial de la Gendarmerie de la

Tébessa avant sa comparution ce jeudi devant le juge d'instruction. Le gendarme N. S. originaire de la wilaya de Chlef a été victime samedi dernier d'une agression mortelle à l'arme blanche à la cité Bab Ezziatine perpétrée par une bande de malfaiteurs, qui lui avait également volé son portable et une somme d'argent.

DJELFA: Mobilisation de cinq brigades mobiles de lutte contre les feux de forêt

La wilaya de Djelfa a mobilisé cinq brigades mobiles de lutte contre les feux de forêts, a-t-on appris, jeudi, du responsable de la conservation locale des forêts.

«Cinq brigades mobiles de lutte contre les feux de forêts ont été mobilisées lors de l'installation, cette semaine, de la commission de wilaya de lutte contre les incendies de forêts», a déclaré à l'APS Hamza Omar, signalant, également, la mise à disposition, au titre de cette opération, de tous les moyens matériels relevant des structures et organismes concernés par cette lutte.

A cela s'ajoute, selon le même responsable, la mise en exploitation de 35 points d'eau, qui seront mis à contribution dans l'extinction



d'éventuels incendies susceptibles de toucher les forêts de la wilaya, parcourant une superficie de 210.000 ha (entre surfaces naturelles et reboisées). Le même dispo-

sitif de lutte contre les feux de forêts mis en place dans la wilaya, a englobé l'installation de sept commissions de dairas et 21 commissions communales, outre une dizaine de commissions constituées par les riverains des forêts, chargés de donner l'alerte en cas de déclaration d'incendie et de procéder aux premières interventions.

Auparavant, la conservation des forêts de Djelfa avait procédé, toujours au titre de ce plan anti-feux de forêts, à l'aménagement de 50 pistes rurales, en plus de réalisation de tranchées pare-feu, sur une surface de 30 ha.

Le même plan a englobé la réalisation de travaux forestiers au profit d'une surface de 150 ha.

ACCIDENTS DE LA ROUTE: 22 morts et 535 blessés en une semaine dans les zones urbaines

Vingt-deux (22) personnes ont trouvé la mort et 535 autres ont été blessées dans 438 accidents de la route survenus en zones urbaines en une semaine (du 3 au 10 juin), a indiqué jeudi un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN).

Le nombre d'accidents de la route a connu une hausse par rapport à la semaine dernière (+110 accidents), celui des blessés (+141 cas) et des décès (+13 cas) également, précise-t-on de même source.

Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents avec un taux dépassant 95% en raison du non respect de la distance de sécurité, de l'excès de vitesse, de la fatigue et du manque de concentration.

La DGSN réitère son appel aux usagers de la voie publique à davantage de vigilance lors de la conduite, au respect du code de la route et de la vitesse limitée, soulignant la nécessité de soumettre le véhicule au contrôle technique périodique.

Le numéro vert 1548 et le numéro de secours 17 sont mis à la disposition des citoyens 24h/24, rappelle la DGSN.

BOUIRA: 3 morts et 4 blessés dans un accident de la route à Ahl Laksar

Trois personnes sont mortes et quatre autres ont été blessées jeudi dans un accident de la route survenu sur le chemin communal de Thalamine, dans la commune d'Ahl Laksar (Sud de Bouira), a-t-on appris auprès des services de la protection civile.

L'accident s'est produit suite au dérapage d'un véhicule léger causant la mort sur place de trois personnes, deux fillettes âgées de huit et sept ans, et une jeune femme de 26 ans, selon les détails fournis par la protection civile.

Quatre autres personnes, une femme (42 ans), deux jeunes filles et un jeune homme (18 ans), ont également été blessées dans cet accident, ont précisé les mêmes sources à l'APS. Les trois victimes, ainsi que les blessés ont été évacués à l'hôpital de Bechloul avant d'être transférés à l'établissement public hospitalier Mohamed Boudiaf de Bouira, a-t-on expliqué. Une enquête a été ouverte par les services de la gendarmerie nationale pour élucider les circonstances exactes de l'accident.

SIDI BEL-ABBÈS: Un mort et 5 blessés dans un accident de la route

Une personne est morte et cinq autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu jeudi soir dans la daïra de Tenira (Sidi Bel-Abbès) a-t-on appris de la cellule d'information et de communication de la protection civile. Cet accident s'est produit suite à une collision entre un véhicule et un motocycle au niveau de la RN 13 près du village de Benachiba Chilia, causant la mort du motocycliste sur le coup, a-t-on indiqué. Le corps de la victime âgée de 33 ans a été déposé à la morgue du CHU «Abdelkader Hassani» de Sidi Bel-Abbès et les blessés âgés de 6 à 54 ans dont trois en état de traumatisme ont été transférés vers la polyclinique de Tenira. Les services compétents ont ouvert une enquête sur les circonstances de cet accident.

EL TARF: Arrestation d'un escroc, recherché depuis 11 ans à Dréan

Les services de la Police judiciaire de la daïra de Dréan (El Tarf) ont appréhendé jeudi un escroc recherché depuis 11 ans pour de nombreux crimes et délits, a-t-on appris auprès de la sûreté de wilaya.

Sous le coup de 09 mandats de dépôt, ce malfaiteur, qualifié de dangereux, a été arrêté par les éléments de la police au niveau de la ville de Dréan où il fuyait la justice pour ne pas répondre de ses multiples crimes liés à «l'escroquerie» et au «faux et usage de faux», a indiqué le chargé de communication à la sûreté de wilaya, le commissaire Labidi Mohamed Karim. Présenté par devant le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel de la daïra de Dréan, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt pour son implication dans de nombreuses affaires d'escroquerie qui se sont produites dans diverses wilayas du pays.

CHINE: 19 morts dans des inondations

Des inondations provoquées par des pluies torrentielles ont entraîné la mort d'au moins 19 personnes dans le sud de la Chine, a rapporté mercredi un média d'Etat.

Les précipitations qui s'abattent depuis une semaine sur la région du Guangxi, frontalière avec le Vietnam, y ont tué 12 personnes et touché plus de 570.000 autres, a indiqué l'agence Chine nouvelle, qui cite le service régional de gestion des situations d'urgence.

Les inondations ont entraîné l'écroulement de maisons et des dégâts aux cultures, selon la même source. Dans la province voisine du Guangdong, sept personnes ont été tuées et une autre est portée disparue, les fortes pluies ayant détruit des routes et des habitations.

Selon la télévision publique CCTV, 22 provinces du pays sont touchées au total par les précipitations, qui affectent 6,75 millions de personnes et ont provoqué 10 milliards de yuans (1,3 milliard d'euros) de pertes économiques.

Chine: Effondrement d'un pont dans le sud, le bilan reste inconnu

Au moins deux véhicules sont tombés dans une rivière suite à l'effondrement d'un pont, vendredi matin, dans la zone urbaine de Heyuan, ville de la province chinoise du Guangdong (sud), selon les autorités locales de gestion routière.

Une personne a été secourue, mais les pertes humaines restent inconnues et les opérations de recherche et de sauvetage sont en cours.

Le Heyuan est parmi les zones les plus durement touchées par les inondations en raison de fortes pluies au cours de la semaine écoulée, qui ont commencé à s'affaiblir dans cette province.

VIETNAM: 2 morts dans le crash d'un avion militaire dans le centre du pays



Un avion militaire s'est écrasé vendredi matin dans le district de Cam Lam, dans la province centrale de Khanh Hoa, tuant ses deux pilotes, ont rapporté des médias.

L'appareil d'entraînement s'est écrasé près du lac Suoi Dau, dans la commune de Suoi Tan, ont indiqué les autorités locales.

«La moitié de l'avion a été détruite et deux pilotes sont décédés», a déclaré Nguyen Ngoc Khue, président du comité populaire de la commune de Suoi Tan, ajoutant que le site du crash a été bouclé et que des militaires inspectent les débris de l'appareil.

L'école de formation des officiers de l'armée de l'air de la ville de Nha Trang, capitale de Khanh Hoa, a annoncé avoir perdu le contact avec l'appareil d'entraînement vendredi à 9h35.

Selon le ministère de la Défense nationale, l'avion a été identifié plus tard comme étant le YAK-52 du régiment 920 de l'école.

Le capitaine Le Xuan Truong de la première équipe du 920 Regiment et le sergent Dao Van Long se trouvaient à bord de l'appareil, indiquent-on de même source.

Une enquête a été ouverte pour déterminer la cause du crash, a fait savoir le ministère de la Défense nationale.

Le YAK-52 est un avion d'entraînement russe fabriqué entre 1977 et 1998.

USA: Un Américain reconnaît le meurtre d'une étudiante chinoise

Un ancien étudiant américain a reconnu mercredi avoir enlevé et tué une Chinoise qui était en échange universitaire près de Chicago en 2017, au premier jour de son procès où il encourt la peine de mort.

«Brendt Christensen est responsable de la mort de Yingying Zhang», a déclaré George Taseff, avocat de la défense, en donnant des détails sur le crime lors de l'ouverture des débats, selon les médias locaux.

L'accusé, âgé de 29 ans, plaideait jusque-là non coupable.

Le bureau du procureur fédéral a demandé le châtement suprême compte tenu des tortures subies par la victime.

Le corps de la jeune universitaire, disparue en juin 2017 à 26 ans, n'a jamais été retrouvé.

L'accusation a expliqué mercredi que le jeune homme avait enlevé sa victime près du campus de l'université de l'Illinois à Champaign, petite ville rurale du Midwest.

Elle a été vue vivante pour la dernière fois entrant dans la voiture de l'accusé, qui travaillait également sur le campus.

Brendt Christensen l'a ensuite emmenée dans son appartement où il l'a violée, puis tuée avant de la décapiter et de cacher son corps, a raconté au jury le procureur adjoint Eugene Miller. «Il a affirmé qu'elle ne serait jamais retrouvée», a dit M. Miller, cité par le quotidien Chicago Tribune.

Le procureur possède les aveux de Brendt Christensen enregistrés à son insu par sa petite-amie de l'époque.

Une tache de sang a également été



retrouvée à son domicile, selon l'acte d'accusation. L'accusé se serait également intéressé aux tueurs en série, a pratiqué le sado-masochisme et a tenté d'organiser un «kidnapping consensuel» sur un site fétichiste.

Le jour de l'enlèvement, se présentant comme un policier intervenant sous couverture, il aurait aussi tenté d'attirer une autre victime dans sa voiture.

Selon l'accusation, M. Christensen a révélé que la jeune étudiante était sa troisième victime mais l'enquête n'a pas pu étayer ses déclarations. Le pro-

cess, qui se tient à Peoria, à 250 kilomètres au sud-ouest de Chicago, a suscité un énorme intérêt en Chine, compte tenu de ses éléments dramatiques.

Les autorités de Pékin ont dépêché des représentants consulaires et les parents de la victime sont venus de Chine pour assister au procès.

La famille Zhang a par ailleurs porté plainte vendredi au civil contre l'accusé et contre deux travailleurs sociaux de l'université, qui n'auraient pas prévenu les autorités quand il avait évoqué des idées de meurtre et de suicide et «une obsession pour les tueurs en série».

INDE: Le cyclone Vayu ne devrait pas toucher terre comme prévu

Le cyclone Vayu qui progressait jeudi en mer d'Arabie ne devrait finalement que frôler les côtes d'Inde, et non toucher terre comme prévu initialement, ont annoncé les services météorologiques indiens.

Le système dépressionnaire tropical se trouvait à une centaine de kilomètres des côtes du Gujarat (ouest) et se déplaçait dans une direction nord-nord-ouest, avec des vents soufflant à 135-145 km/h. Les autorités du Gujarat ont préalablement évacué plus de 285.000 personnes par mesure de précaution.

Les écoles sont restées fermées. Les responsables craignent des destructions matérielles dues aux vents violents causés par le



cyclone, qui pourraient connaître des pointes jusqu'à 160 km/h.

L'armée indienne et les garde-côtes ont été placés en état d'alerte. «Nous prions pour la sécurité et le

bien-être de tous ceux affectés par le cyclone Vayu», a tweeté mercredi le Premier ministre indien Narendra Modi, originaire du Gujarat.

Les cyclones sont relati-

vement rares au Gujarat, contrairement à la façade maritime orientale de l'Inde. Le cyclone le plus meurtrier dans cet Etat avait fait plus de 4.000 morts en 1998, d'après les chiffres officiels. Vayu est le deuxième cyclone à toucher l'Inde cette année, après Fani en mai.

Ce dernier, dont les vents soufflaient jusqu'à 200 km/heure, a fait quelque 80 morts dans l'est de l'Inde et au Bangladesh.

Rompues à la situation, les autorités locales avaient réussi à limiter le nombre de victimes de ce cyclone, dont le bilan aurait pu être bien plus lourd, en mettant préalablement plus d'un million de personnes dans des abris.

INDONÉSIE: Des milliers de déplacés suite à de fortes inondations à Sulawesi du Sud-Est

Près de 6.000 personnes ont fui leurs maisons dans le nord de Konawe, une province indonésienne relevant de Sulawesi du Sud-Est, à la suite de fortes inondations qui ont submergé plusieurs parties de la région, connue pour ses activités minières et de plantation, ont rapporté jeudi des médias.

«Jusqu'à mardi soir, 5 703 personnes relevant de six sous-districts du nord de Konawe ont quitté leurs logements», a déclaré mercredi le porte-parole de l'Agence nationale de gestion des catastrophes (BNPB), Sutopo Purwo Nugroho. Le nombre de personnes déplacées a considérablement aug-

menté depuis dimanche dernier, a constaté le responsable indonésien, précisant que 4.198 personnes avaient déjà quitté leurs maisons en fin de semaine dernière. M. Nugroho a aussi précisé que les inondations massives ont été provoquées par le débordement des rivières Lalindu, Walasolo et Landawe, relevant de la province indonésienne Konawe, après de fortes pluies qui se sont abattues sur la région récemment.

En parallèle, des inondations ont touché plusieurs zones de la ville indonésienne Samarinda, relevant de la province Kalimantan orientale, obli-

geant des milliers d'habitants à quitter leurs maisons vers des zones plus sûres. Selon des prévisions de l'Agence de météorologie, de climatologie et géophysique d'Indonésie (BMKG), des pluies diluviennes devront s'abattre, du 11 au 15 juin, sur Sumatra, Kalimantan, Sulawesi, Maluku, ainsi que sur la province indonésienne de Papouasie.

L'Indonésie, archipel de plus de 17.000 îles, est souvent touchée par des catastrophes naturelles aux lourdes conséquences humaines et matérielles.

FNDS:

Appel à davantage de don de sang

La Fédération nationale des donneurs de sang (FNDS) a réitéré son appel à tous les citoyens pour faire don de leur sang en vue de sauver la vie des malades qui ont grandement besoin de cette substance vitale dans les différents services hospitalier à travers le territoire national.

À la veille de la célébration de la Journée mondiale du don de sang coïncidant avec le 14 juin de chaque année, le président de la FNDS, Kaddour Gharbi a appelé tous les citoyens en bonne santé, âgés entre 18 et 65 ans, à se rapprocher des centres de transfusion sanguine des établissements hospitaliers pour faire don de ce liquide précieux.

Dans une déclaration à l'APS, M. Gharbi a rassuré les donateurs de sang que le matériel de prélèvement est «sécurisé et stérilisé à usage unique», les encourageant à faire don de leur sang qui «ne contribue pas uniquement au renouvellement du sang dans le corps dès les premières heures de l'opération mais donne une satisfaction au donneur, étant «un acte de bienfaisance», précisant que le donneur bénéficie d'analyses médicales et de carte de groupe sanguin gratuitement.

Entre autres catégories des malades qui ont grandement besoin de cette substance vitale, M. Gharbi a cité les enfants atteints d'hémophilie, de thalassémie et de cancer, les parturientes qui font des hémorragies pendant l'accouchement et les victimes d'accidents.

Les donateurs hommes peuvent faire don de leur sang 5 fois par an contre 3 fois par an pour les femmes,



a-t-il rappelé, indiquant que les malades chroniques et les femmes enceintes sont exclus de cette opération.

60% des poches de sang collectées par le CHU Mustapha-Pacha sont affectées à d'autres hôpitaux

De son côté, le Chef de service du Centre d'hémodiagnostic et de transfusion sanguine du Centre hospitalo-universitaire (CHU) Mustapha-Pacha, le Pr. Issam Friga a fait savoir que le service avait accueilli 27.000 donateurs, relevant que 40% du sang collecté était utilisé à l'intérieur de l'établissement hospitalier, tandis que 60% restant est affecté à d'autres hôpitaux.

Le plus grand taux du

sang collecté (entre 19.000 et 20.000 donateurs) est orienté vers l'hôpital, tandis que 8.000 donateurs sont accueillis au niveau de ses unités mobiles de collecte de sang à travers les communes de la capitale, a indiqué le Pr. Friga qui précise qu'un taux très faible parmi ces donateurs, est constitué de donateurs occasionnels et non réguliers, tandis qu'une grande partie est constituée de donateurs familiaux. Compte tenu du nombre important de spécialités disponibles au niveau du CHU (49 spécialités) et de sa capacité d'accueil (1500 lits), le service du Centre de transfusion sanguine travaille 24/24h et 7/7 et fournit cette matière vitale aux services d'autres

hôpitaux, même pendant les circonstances difficiles, a ajouté le même responsable.

Le service du Centre de transfusion sanguine au sein du même CHU, est assuré par 24 médecins, dont deux spécialistes et deux médecins résidents, d'autant plus que l'équipe travaille en garde, en vue d'assurer de la disponibilité du sang, en cas de besoin.

Parmi les services qui ont grandement besoin de cette matière vitale, le Pr. Friga a cité les services d'oncologie et d'hématologie, dont les patients ont besoin de transfusion sanguine régulière, car, a-t-il ajouté, leur vie «en dépend», outre les services de gynécologie obstétrique et de différents types de chirurgie.

Le même spécialiste a mis l'accent, d'autre part, sur la nécessité de «mettre en place une politique nationale de don de sang, indépendamment de l'Agence nationale du sang (ANS), en vue d'attirer des donateurs de sang bénévoles et spontanés pour assurer la disponibilité de cette matière tout au long de l'année».

D'après les données de l'ANS, les services des Centres de transfusion sanguine, au nombre de 227 centres répartis à travers le pays ont collecté, en 2018, plus de 604.000 poches de sang.

ALLERGIE:

L'asthme et la rhinite allergique représentent 80% des maladies allergiques répandues en Algérie



Les maladies de l'asthme et de la rhinite allergique représentent 80% des maladies allergiques répandues en Algérie, a déclaré le chef de service de Pneumo-Allergologie au CHU Issad Hassani de Beni Messous (Alger), Pr. Habib Douagui.

S'exprimant en marge du 10e congrès euro-africain d'allergologie et d'immunologie clinique organisé à Alger les 12 et 13 juin, le spécialiste a précisé que «l'asthme et la rhinite allergique viennent en tête des maladies allergiques répandues en Algérie à hauteur de 80%».

Relevant que 4% des adultes sont atteints d'asthme et 8% des enfants d'asthme bronchique, M. Douagui a appelé à la mise en place d'un «programme national pour la prise en charge de ces maladies, à l'instar des autres spécialités». Par ailleurs, il a mis l'accent sur «la nécessité d'ouvrir des unités référentielles pour prendre en charge les maladies allergiques à l'est, l'ouest et le sud du pays, et ce à l'instar de l'unité de l'hôpital de Beni Messous».

Pr. Douagui a mis l'accent sur «la nécessité de lutter contre le tabagisme qui pollue aussi bien l'environnement extérieur que l'intérieur des maisons, induisant des complications des maladies respiratoires et allergiques». Pour élargir la prise en charge de ces maladies complexes, le spécialiste a affirmé qu'outre la répartition de 300 allergologues à travers le pays, le ministère a introduit le diplôme d'études spécialisées dans ces maladies au profit des médecins généralistes pour soigner toutes les catégories de la société dans les régions éloignées des établissements hospitaliers.

Pr. Kouassi Boko, pneumologue à l'hôpital d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et président de la Société africaine de pneumo de langue française a souligné qu'«en dépit du manque de moyens et de l'absence de la sécurité sociale pour la prise en charge de ces maladies notamment l'asthme dont le taux s'élève à 10% dans son pays, l'Etat l'a classée parmi la liste des maladies de la tuberculose et du Syndrome d'immunodéficience acquise».

Le Pr. Yacouba Toloba du CHU de Bamako et président de la Société africaine de pneumologie de langue française (SAPLF), a précisé qu'«en dépit du manque de moyens et de l'absence de la sécurité sociale pour prendre en charge ces pathologies, notamment, l'asthme qui représente un taux de 10% dans son pays, il n'en demeure pas que le Mali avait inclus la maladie sur la liste des maladies respiratoires et du Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). Pr. Yacouba du CHU de Bamako et Dr. Dan Aouta Maizumba, chef de service de pneumologie au CHU de Niamey, ont relevé la prolifération des maladies respiratoires et de l'asthme dans leur pays respectifs, ainsi que le manque de moyens pour leur prise en charge, tout comme le reste des pays africains».

Dr. Tcherakian Colas de l'Hôpital Foche en France a fait savoir, pour sa part, que les études ont prouvé que les maladies respiratoires en Allemagne, à titre d'exemple, «diffèrent d'une région à une autre».

Ceci est du, selon le spécialiste, à l'existence d'insectes et de cafards à l'intérieur des maisons, outre la pollution industrielle, ce qui prouve que l'environnement joue également un rôle important dans l'apparition de ces pathologies, en sus du facteur génétique et du mode de vie de la population».

Pour le Pr. Couderc Louis Jean du même établissement hospitalier, «l'enfant né par voie basse est plus exposé aux maladies d'asthme et allergiques lorsqu'il atteint l'âge de l'adolescence, que l'enfant né par césarienne et dont la mère prend des antibiotiques».

Les spécialistes des deux continents africain et européen ont été unanimes à indiquer que «l'échec du traitement chez plusieurs patients atteints par ces pathologies est dû, en premier degré, au fait que ces patients n'acceptent pas la maladie». De plus, poursuit le même spécialiste, certains malades ne s'adressent qu'au remède traditionnel, en raison du coût onéreux des médicaments, d'une part et des mentalités, d'autre part. Malgré l'existence de médicaments innovants en Europe, plusieurs patients renoncent au traitement et ne le prennent qu'en cas de nécessité absolue, d'après les spécialistes, ce qui requiert l'accompagnement de ce traitement d'une éducation sanitaire en vue d'assurer de bons résultats.

APS

TISSEMSILT:

Campagne médico-chirurgicale de solidarité en faveur de 260 enfants nécessiteux

Une campagne médico-chirurgicale de solidarité a été lancée jeudi à l'établissement public hospitalier de Bordj Bounaama (Tissemsilt) ciblant plus de 260 enfants nécessiteux de la wilaya, a-t-on appris du président de l'association caritative et culturelle de la commune d'El Atf (Ghardaia) «Tadjim».

Mohamed Benyoucef a indiqué que cette campagne, initiée en collaboration avec le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, vise la prise en charge médico-chirurgicale de malades âgés

de moins de 15 ans issus de familles démunies des zones éloignées de la wilaya. Cette initiative de quatre jours comporte des opérations chirurgicales au profit de plus de 260 enfants souffrant d'hernie, de malformations congénitales et de problèmes des voies urinaires, diagnostiqués par du personnel médical et paramédical de divers EPH et CHU du pays. Cette campagne a été précédée par des consultations médicales en faveur des enfants concernés au niveau de l'EPH de Bordj Bounaama en collaboration avec la direction de la Santé et de la

Population de la wilaya. Parallèlement, une opération de circoncision de 240 enfants de familles nécessiteuses de la wilaya est programmée. Cette initiative intervient dans le cadre du programme élaboré par l'association «Tadjim» de la commune d'El Atf (Ghardaia) en coordination avec le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière qui porte sur des interventions chirurgicales en spécialités pédiatriques en faveur des enfants de familles pauvres des wilayas du Sud et des Hauts plateaux.

NAAMA:

143 cas d'envenimation scorpionique en 5 mois (DSP)

Au total, 143 cas d'envenimation scorpioniques n'ayant pas provoqué de décès ont été relevés dans les cinq derniers mois dans la wilaya de Naama, a-t-on appris mercredi auprès de la direction de la santé et la population (DSP).

Les communes d'Ain Sefra, El Bayoudh, Mécheria et Naama ont enregistré le plus de cas depuis le début l'année en cours et jusqu'à fin mai

dernier, selon le service prévention à la DSP. La wilaya a connu une baisse du nombre de piqûres de scorpions par rapport à la même période de l'année écoulée où 200 cas d'envenimation ont été recensés. Le plan préventif initié par la direction de la santé et la population en collaboration avec des collectivités locales est un des facteurs principaux de cette baisse, en plus des opérations de protection de l'en-

vironnement, d'amélioration urbaine, d'extension de l'éclairage public, a-t-on souligné. Pour lutter contre l'envenimation de scorpions enregistrée généralement dans les zones arides et chaudes de la wilaya surtout au sud, des permanences sont ouvertes à travers les salles de soins et les polycliniques des villages et centres ruraux éloignés, a-t-on fait savoir. Les services sanitaires de la wilaya ont

reçu cette semaine 450 doses supplémentaires de sérum anti piqûres de scorpions qui s'ajoutent aux réserves de ce sérum disponible depuis l'année dernière. Des établissements publics de santé de proximité ont lancé à travers la wilaya des campagnes de sensibilisation des populations sur les voies et moyens d'éviter les piqûres de scorpions et les procédures à faire en cas d'envenimation.

Prévenir les risques de chute

De nombreuses chutes accidentelles sont occasionnées par un mauvais aménagement du domicile ou des défauts d'équipement. Petit tour du propriétaire pour mieux prévenir ces risques.

S'organiser chez soi

Faire place nette

Fil électrique, plante verte, petit meuble, jouet pour le chien... font office d'obstacles. Vous savez où ils se situent, vous pourriez vous guider les yeux fermés mais... Pensez-vous à lever le pied suffisamment haut le jour où vous cherchez le téléphone qui somme depuis plus longtemps que d'ordinaire ou lorsqu'un visiteur se fera plus important que les autres à votre porte ?

Afin de prévenir les risques de chute, passez au crible tous les lieux de passage de votre habitat pour identifier ce qui pourrait provoquer une perte d'équilibre et éliminer, ainsi, les dangers potentiels. Une plante peut être déplacée, les fils de lampe peuvent être fixés au mur ou contre une plinthe, les rallonges et cordons électriques peuvent être glissés dans un passe-câble, etc.

Le sol : terre de tous les dangers

Otez, dans certaines pièces, pour de la moquette plutôt que pour du parquet ou du carrelage. Elle ne glisse pas et, en cas de chute, elle amortit les chocs. Les tapis ? Pourquoi pas à condition qu'ils soient munis d'un dessous antidérapant et que leurs angles ne frisent pas. Pour remédier à cet inconvénient, fixez les coins avec de l'adhésif double-face.

La salle de bain mérite une at-

tention particulière : les risques de glisse y étant bien supérieurs. Un tapis antidérapant de fond de douche ou de baignoire et une sortie de bain anti-glisse constituent de bonnes parades.

Grimper en toute sécurité

Nettoyer les vitres ou attraper ce qui est stocké un peu haut nécessitent souvent de prendre de la hauteur. Dans pareil cas, assurez-vous de la stabilité du tabouret ou de l'escabeau utilisé. Préférez un modèle disposant d'un appui pour les mains et qui favorise l'équilibre. Enfin, évitez de réaliser ce type de tâches seul(e).

Se déplacer en toute sécurité

Une aide à la marche (canne, déambulateur) permet de limiter la fatigue et d'avoir une certaine stabilité. Pensez-y ! Utilisez- et abusez- des rampes d'escalier. Même pour quelques marches, elles peuvent se révéler bien utiles. Une barre d'appui pour entrer ou sortir de la baignoire ou de la douche, ou pour y changer de position est souhaitable. Fixée près des toilettes, elle permet de s'asseoir et de s'en relever avec plus d'aisance.

S'organiser pour soi

Bien chausser évite d'être bous-

lé. Le type de chaussures n'est pas sans impact sur l'équilibre et la marche. Évitez les chaussures de ville ou à talons à l'intérieur de



votre logement. Si vous ne pouvez pas vous passer d'une paire de chaussons, sachez les choisir, avec une semelle pas trop souple notamment.

Pantoufles et chaussons doivent être achetés ni trop petites, ni trop grandes. Prendre une pointe au-dessus, sous prétexte d'y trouver un confort supplémentaire, revient souvent à choisir une

paire maintenant insuffisamment le pied, ce qui peut occasionner une chute. Pourquoi ne pas investir dans une paire de chaussons fermés réservés au domicile (baskets par exemple) ? Enfin, prenez garde aux lacets ! Ils contribuent grandement au risque de tomber. En cela, les modèles à scratches évitent bien des désagréments.

Y voir clair

Un logement bien éclairé facilite et sécurise les déplacements. Pâtes la chasse aux zones sombres.

La nuit par exemple, une petite veilleuse peut être ajoutée pour améliorer les repères visuels. Préférez les éclairages indirects à une seule source de lumière. Ne lésinez pas sur la puissance des ampoules. Si elles sont à basse consommation, elles ne vous feront pas dépenser plus ! Attention néanmoins, une lumière trop vive peut provoquer une cécité temporaire ou une fermeture partielle des yeux.

Bien voir, c'est aussi porter, ce cas échéant, des lunettes avec une correction appropriée. La vision joue un rôle important dans le maintien de l'équilibre. Une vision déficiente ainsi que certaines pathologies visuelles peuvent entraîner des chutes. Pensez à faire contrôler régulièrement votre vue.

Trucs et astuces

Limitez les prises de risque. Pour ce faire, évitez de :

- Grimper sur une chaise ou un tabouret ;
- Marcher avec les mains dans les poches ;
- Négliger le port des lunettes ;
- Laisser des objets sur les marches de vos escaliers.

SENIORS : DES PROBLÈMES DE VUE PEUVENT PROVOQUER LA PEUR DE TOMBER

Les personnes âgées ayant une déficience visuelle limiteraient leur sortie par crainte de faire une chute.

Pour des personnes âgées qui ont des troubles de la vision, de simples gestes de la vie quotidienne peuvent devenir un vrai calvaire. Difficile de cuisiner, lire ou regarder la télévision. Près de la moitié des seniors ayant une déficience visuelle limiteraient leurs activités parce qu'ils ont peur de tomber. Une nouvelle étude de l'Institut d'ophtalmologie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont parue dans Investigative Ophthalmology & Visual Science.



Les chercheurs ont comparé 345 patients : 93 patients souffrant de dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), 57 avec une dystrophie de la cornée, 98 avec un glaucome et 97 patients qui n'avaient pas de problème de vue.

La DMLA est la principale cause de perte de la vision chez les 50 ans et plus. Cette dégénérescence empêche de distinguer clairement les objets proches en face de soi.

La dystrophie de la cornée est une maladie qui affecte la cornée et opacifie la vision.

Le glaucome est une pathologie du nerf optique qui entraîne une diminution progressive de la vision.

Déficience visuelle : risque de déprime

Entre 40 et 50 % des patients ayant des troubles de la vue ont fait état de difficultés à réaliser certaines activités par crainte de faire une chute. Les personnes atteintes de la dystrophie cornéenne avaient le plus tendance à restreindre leurs activités.

L'étude ajoute que ce sont les femmes les plus enclines à restreindre leurs activités à cause de leur vision déficiente. Elles étaient également plus sujettes à la déprime et aux maladies. L'étude conclut avec un avertissement aux familles des personnes âgées qui souffrent de troubles de la vision. Elles auraient plus tendance que les autres à s'isoler.

Parkinson : de l'exercice pour limiter les chutes

Un programme d'entraînement ciblé serait un moyen efficace pour améliorer la qualité de vie et limiter les chutes des personnes atteintes de Parkinson.

L'exercice physique est essentiel pour se maintenir en bonne santé et réduire les risques de maladies chroniques.

La maladie de Parkinson n'échappe pas à cette règle, d'après une étude publiée par Neurology, le journal de l'académie américaine de neurologie. Après avoir examiné 231

personnes atteintes de Parkinson, les chercheurs de l'Université de Sydney, en Australie, affirment que l'exercice physique peut améliorer les symptômes liés à la maladie.

Pour l'étude, les participants ont été séparés en deux groupes. Le premier a continué à prendre le traitement habituel, tandis que le deuxième groupe a suivi un programme d'entraînement trois fois par semaine pendant six mois. Le programme était composé de 40 à 60 minutes d'exercices d'équilibre et de

renforcement musculaire des jambes. Le but : limiter le nombre de chutes causées par la maladie. Effectivement, elles ont été réduites de 70% dans le groupe qui a suivi le programme d'entraînement.

Commencer le programme tôt. Seul hic, les bénéfices du sport n'ont été vérifiés que chez les personnes atteintes d'une forme légère de la maladie. "Ces résultats suggèrent que des programmes d'exercice visant à réduire les chutes chez les personnes atteintes de Parkinson

doivent commencer tôt dans le processus de la maladie", déclare Colleen Ganning, auteur principal de l'étude.

Les troubles moteurs causés par la maladie de Parkinson provoquent des difficultés émotionnelles et cognitives, mais les chutes restent la conséquence la plus dangereuse. En travaillant sur l'équilibre et le renforcement musculaire des jambes, l'état mental et émotionnel des patients s'améliore également, précisent les chercheurs.

Mieux bouger, bien manger



Une alimentation variée, équilibrée et adaptée aux besoins nutritionnels ainsi qu'une activité physique régulière permettent de rester en forme et contribuent à préserver au maximum le sens de l'équilibre.

Bien dans son assiette...

Bien manger permet, notamment, de lutter contre l'ostéoporose, qui a l'origine de la gravité de nombreuses chutes chez les personnes âgées. Le principal constituant de l'os étant le calcium en provenance exclusive de notre alimentation, il est primordial de consommer chaque jour des produits laitiers ou des aliments riches en calcium. Par ailleurs, il faut de la vitamine D. C'est elle qui aide le corps à bien utiliser le calcium et qui facilite sa fixation sur les os. Les aliments en contiennent. Mais, l'essentiel de la vitamine D est fabriquée par notre organisme sous l'action des rayonnements du soleil sur la peau. D'où l'importance de sortir tous les jours, même en hiver. C'est de surcroît, une excellente façon d'ouvrir l'appétit!

Bien dans ses baskets...

L'avancée en âge entraîne une diminution de la masse musculaire et de la masse osseuse pouvant favoriser le risque de chutes. La meilleure façon de lutter contre ce phénomène consiste à pratiquer une activité physique régulière. Faire de l'exercice, c'est avant tout bouger au quotidien : sortir, marcher, faire fonctionner ses membres, ses muscles et sa tête. Les plus sportifs d'entre vous seront peut-être tentés par faire de la natation ou du yoga. Les moins avertis pourront s'orienter vers des cours de gymnastique dédiés aux seniors ou des séances spécialement axées sur le maintien de l'équilibre. L'intensité ou la difficulté de l'activité choisie n'ont guère d'importance. En revanche, il est important de veiller à pratiquer ces activités selon ses capacités, graduellement et bien équipé. Enfin, ce qui compte surtout, c'est la régularité.

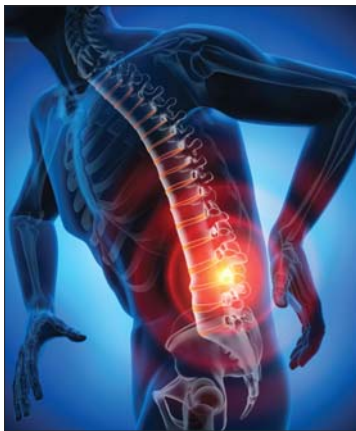
MAL DE DOS : ET SI C'ÉTAIT À CAUSE D'UNE DÉVIATION DU BASSIN ?

Une déviation du bassin causée par une chute ou un accident peut avoir des conséquences sur la colonne vertébrale et donc entraîner des douleurs dorsales.

Le corps peut être comparé à une voiture, à un ordinateur, à un instrument de musique... et surtout à un édifice, affirme Nicolas Bouinine, kiné ostéothérapeute, qui suit de nombreux sportifs de haut niveau et des musiciens professionnels. Les jambes, ce sont les piliers, les mardriers sur lesquels tout repose. Le sol, c'est le plancher pavé, autrement dit le bassin. Pour que l'édifice soit solide, le sol doit être droit.

On naît généralement avec un bassin équilibré. Mais les accidents de la vie, les chutes et le sport entraînent des lésions qui, si elles sont réparées, n'en laissent pas moins une « mémoire » dans le corps. Résultat : à l'âge adulte, 100 % des patients que voit Nicolas Bouinine ont une déviation du bassin allant de 5 mm à 3 cm. Sans surprise, cela se répercute sur toute la colonne et au-delà. Voilà pourquoi on peut avoir mal au dos !

Une bascule du bassin signifie-t-elle pour autant qu'on a une jambe plus courte que l'autre ? Le plus souvent, non. « Des séquelles de fracture, de polio (pour les plus âgés) ou une anomalie de la hanche peuvent donner une "vraie" jambe courte, précise le spécialiste. En général, il n'y a pas d'inégalité de longueur au départ. Mais par le jeu de la rotation, de la flexion des différentes articulations, l'une se "raccourcit" artificiellement. » Un moyen simple de s'en assurer : examiner la personne en position debout, puis assise. Si le bassin est aussi décentré en position assise (ce qui est plus fréquent), cela veut dire que les jambes n'y sont pour rien. Conclusion : c'est bien au ni-



veau du bassin qu'il faut agir ! En libérant les tensions musculaires, tissulaires et articulaires pour redonner de l'élasticité, les mains du thérapeute vont aider le corps à s'autocorriger.

Que faire en pratique ?

Nicolas Bouinine a découvert qu'il existait pendant l'enfance une ligne d'équilibre idéale. Si on se contente de remonter le côté le plus bas, on améliore la position du bassin mais on ne retrouve pas cette ligne idéale. Le praticien exerce donc des pressions sur le

squelette afin de le remonter les deux côtés. Une fois que le bassin est en place, il poursuit le rééquilibrage de manière ascendante (vers le cou) puis descendante (le long des membres). Avantage de la méthode : sa pérennité. Même chez des sportifs de haut niveau victimes de chutes (les cavaliers, notamment), Nicolas Bouinine a constaté que le bassin tend à rester dans la bonne position après avoir été remis en place. « Pour bien travailler, il faut agir selon le rythme de la personne. On stimule les émergences osseuses apparentes (orifices de sorties des

nerfs) par des pressions longues et on attend que le corps réponde », explique-t-il. La première séance dure trois quarts d'heure, dont au moins 20 minutes consacrées uniquement au bassin. Ensuite, le nombre de séances nécessaires est variable. Mais cela vaut la peine de s'investir. Car, au-delà du soulagement du mal de dos, le travail sur le bassin permet de limiter les frottements articulaires et donc de réduire le risque d'arthrose au niveau des vertèbres comme des hanches ou des genoux.

Conseils d'expert

Venir une fois par an en consultation, pour faire de la prévention, après avoir stabilisé le corps sur deux ou trois séances la première année. Et continuer de pratiquer les sports ou les activités que l'on aime.

2 mouvements de dérouillage

Christophe Rochetaud, ostéopathe, propose deux mouvements à faire le matin, pour « réveiller » en douceur la colonne lombaire :

Assise au bord du lit, poings enfoncés dans le matelas, on pousse sur les bras pour soulager l'appui fessier. On relâche. A refaire 5 ou 6 fois. Cela permet une mise en charge progressive de la colonne lombaire.

Allongée sur le dos, les jambes pliées, on ramène alternativement un genou puis l'autre vers le menton. Puis, toujours en position allongée, on décolle le bassin doucement, plusieurs fois d'affilée.

PRÉSERVEZ VOTRE SENS DE L'ÉQUILIBRE

Pour vivre le plus longtemps autonome et écarter au maximum les risques de chute accidentelle, il est essentiel d'entretenir son équilibre.

Un programme dédié à la prévention des chutes

Aux côtés des séances de gymnastique spécialement adaptées aux seniors et des ateliers « équilibre », on a vu apparaître un programme venu d'outre-atlantique et baptisé "Programme PIED". Ce Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (P.I.E.D.) a été mis en place avec succès au Québec, par la Direction de la santé publique, pour prévenir les chutes et les fractures chez les seniors de plus de 65 ans. Ce programme est aujourd'hui relayé, en France, par une fédération sportive agréée par le ministère de la jeunesse et des Sports : la Fédération Française EPMM Sports pour Tous.

Comment se déroule le Programme PIED ?

Il se compose :

- D'un volet d'exercices en groupe (12 personnes maximum), à raison de 2 séances hebdomadaires d'une heure, pendant 6 à 12 semaines selon les publics. Durant ces

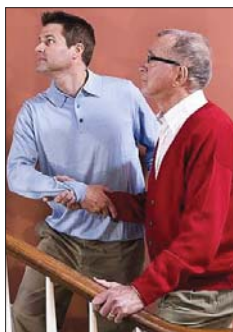
séances, on y pratique des exercices de coordination, des activités axées sur l'équilibre (marche à obstacle, mouvements inspirés du Tai-chi), des exercices de renforcement musculaire et des mouvements d'assouplissement.

- D'un volet d'exercices à faire chez soi une fois par semaine, pendant une demi-heure. Un livret, contenant les exercices conseillés, est remis aux participants.

- De séances d'information, une fois par semaine durant une demi-heure, sur des thèmes variés : prévenir les chutes dans chacune des pièces du domicile, garder des os en bonne santé, bien choisir ses chaussures... et garder la forme après le programme PIED. L'ensemble de ce programme est encadré par des professionnels spécialement formés.

Que pouvez-vous en attendre ?

- Une amélioration de l'équilibre et de la force des jambes.
- Un sens pratique et sécuritaire de l'aménagement de votre domicile afin d'y limiter les risques de chute.
- Une confiance en vous accrue.
- Des connaissances en matière de prévention, de l'ostéoporose notamment.



- L'envie et le besoin de pratiquer une activité physique régulière.

Pour en savoir plus : www.sportpourtous.org (rubrique Nos Actions, puis Nos Activités)

SAHARA-OCCIDENTAL - MAROC: Un rassemblement à Paris pour dénoncer les violations des droits de l'homme au Sahara occidental

Un rassemblement a été organisé jeudi après-midi à Paris pour dénoncer les violations des droits de l'Homme au Sahara occidental sous occupation marocaine, revendiquant la libération des prisonniers politiques sahraouis.

Avec le soutien du député français Jean-Paul Lecoq, une cinquantaine de Sahraouis se sont rassemblés à la place des droits de l'Homme (Trocadéro) à quelques encablures de l'ambassade du Maroc en France.

Organisé par la Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental, une ONG française, les manifestants ont revendiqué durant leur sit-in la libération des prisonniers politiques sahraouis dans les geôles marocaines, tout en soulignant que la seule alternative au conflit du Sahara occidental est l'indépendance de ce territoire sous occupation marocaine depuis plus de 40 ans. Après le sit-in, les manifestants ont marché jusqu'aux environs du siège de l'ambassade marocaine pour porter les mêmes slogans.

«Chaque jour, la population sahraouie des territoires occupés et du sud du Maroc est victime d'un nouveau cycle de graves violations des droits de l'homme par les forces d'occupation marocaines sous un siège militaire et un blocus médiatique : arrestations arbitraires, déplacements forcés, torture, entraves aux activités des associations sahraouies, assassinats», ont souligné les initiateurs de cette manifestation. Pour eux, les violations des droits de l'Homme, telles que l'utilisation de la force disproportionnée contre des personnes sans défense ne constituant pas une menace, «la liquidation physique résultant de l'usage illégal de la force dans les territoires occupés, comme le Sahara occidental, constitue une grave violation de la quatrième Convention de Genève», exprimant leur vive préoccupation à l'égard des conditions «inhumaines» subies par les prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines. A cet effet, les manifestants ont condamné «fermement» ces pratiques et ces violations des droits de l'homme, exigeant l'arrêt de la répression contre la population sahraouie. Ils ont également réitéré leur demande pour l'élargissement du mandat de la Mission de Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (MINURSO) à la surveillance des droits de l'homme et au suivi des personnes impliquées dans ces actes criminels devant les juridictions internationales, tenant «le régime marocain, soutenu par le gouvernement français, responsable de toutes ces graves violations des droits de l'homme». Saluant la lutte pacifique du peuple sahraoui dans les territoires occupés, ils ont appelé le Conseil de sécurité de l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine, ainsi que les organisations internationales des droits de l'homme, à «intervenir rapidement pour ouvrir les territoires sahraouis occupés aux observateurs internationaux et à la presse, pour connaître la réalité de ce qui se passe et mettre fin à la répression du peuple sahraoui».

Dans une déclaration à l'APS, le député Lecoq a affirmé que la cause sahraouie est une «cause juste» et que c'est «important» en France qu'on soutienne cette cause. D'où l'importance, a-t-il dit, qu'elle soit portée au sein de l'Assemblée nationale française lors du colloque qui sera organisé le 28 juin prochain.

LIBYE:

Les ministres des AE de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte réaffirment leur appui à la solution politique

Les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de la Tunisie, et de l'Egypte respectivement Sabri Boukadoum, Kheimaies Jhinaoui et Sameh Choukri, ont fait part, mercredi à Tunis lors de la réunion ministérielle tripartite sur la Libye, de leur profondes «inquiétudes» et «préoccupation» concernant la situation dans ce pays.

Les ministres qui se sont également entretenus des efforts communs et complémentaires à entreprendre dans le cadre de l'initiative tripartite, ont affirmé «leur engagement à œuvrer ensemble pour rapprocher les points de vue des parties libyennes et les convaincre de décréter un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel», avant de lancer un appel aux parties pour qu'elles épargnent au peuple libyen frère davantage de souffrances et à faire prévaloir l'intérêt suprême de la Libye. Les ministres des Affaires étrangères ont exhorté, dans le même cadre, les parties libyennes à faire preuve de la souplesse nécessaire, à cesser l'escalade et à retourner au processus politique dans le cadre d'un dialogue inter-libyen inclusif.

Affirmant qu'aucune solution militaire ne peut être envisagée pour la crise libyenne, les ministres ont mis l'accent sur l'impérative préservation du processus politique et de la nécessité de l'appuyer comme seule voie à même de régler la crise dans ce pays sous l'égide de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), à travers sa mission en Libye, et ce conformément aux dispositions de

SOLUTION DE LA CRISE EN LIBYE: Les pays voisins préoccupés et insistance sur le dialogue

L'Algérie, la Tunisie et l'Egypte ont réitéré leur appel au dialogue pour une solution politique, durable, négociée dans le cadre des Nations unies en Libye, où le processus politique est dans l'impasse depuis le début de l'offensive début avril de Khalifa Haftar sur Tripoli.

Les chefs de la diplomatie de ces trois pays voisins se sont à nouveau réunis à Tunis pour discuter du développement de la situation en Libye voisine, soulignant leur volonté de travailler ensemble pour rapprocher les parties libyennes et les convaincre à opter dans l'immédiat pour un cessez-le-feu.

«Les derniers développements en Libye et les moyens d'arrêter les combats et de reprendre le processus politique entre les différentes parties libyennes sous les auspices des Nations Unies étaient le principal souci partagé lors de la réunion», a indiqué la déclaration commune à l'issue de la réunion.

Dans le premier chapitre de la déclaration tripartite, les trois chefs de la diplomatie ont appelé les protagonistes et rivaux libyens à «remédier aux souffrances du peuple libyen, à la prise en compte de l'intérêt national suprême de la Libye», leur demandant de faire preuve de la flexibilité nécessaire et de mettre un terme à l'escalade, et au retour au processus politique dans le cadre d'un dialogue approfondi et global «Libyens-Libyens».

Les ministres tunisien, algérien et égyptien ont par ailleurs souligné qu'il n'existait aucune solution militaire à la crise libyenne.

«Il s'avère assez primordial que vital de préserver la piste politique et de la soutenir comme étant seul moyen de résoudre la crise libyenne sous les auspices de l'ONU et à travers sa mission en



Libye, conformément aux dispositions de l'accord politique et à la mise en œuvre de tous les éléments du plan des Nations Unies adopté par le Conseil de sécurité en date du 10 octobre 2017».

Rejet de l'ingérence extérieure et lutte contre le terrorisme

Les trois ministres ont dénoncé «les flux continus des armes en Libye de la part des parties régionales et autres, en contradiction flagrante des décisions du Conseil de sécurité».

Ces flux des armes «ravivent le conflit» dans ce pays et «renforcent la souffrance du peuple libyen», ont-ils déploré.

Les ministres ont exprimé aussi leur «profonde préoccupation des flux des terroristes étrangers en Libye». Depuis le lancement début avril d'une offensive de Khalifa Haftar pour s'emparer de Tripoli, plusieurs arrivées d'armes ont été signalées au profit des camps rivaux, dont les forces loyales au Gouvernement d'union nationale (GNA) de Fayez al-Sarraj, reconnu par la commu-

nauté internationale, en dépit de l'embargo sur les armes décrété par l'ONU.

Le troisième point de la déclaration manifeste clairement le rejet total de toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de la Libye, «une ingérence qui ne fera qu'aggraver, de pire en pire, la situation dans ce pays».

Les trois responsables ont fermement dénoncé ce qu'ils qualifient de «flot continu» d'armes en Libye émanant de parties régionales et autres, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, alimentant ainsi le conflit et les souffrances de la population libyenne, lui demandant (Conseil de sécurité) d'assumer ses responsabilités en matière de violations documentées des embargos sur les armes imposés à la Libye.

Les ministres ont réaffirmé leur attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Libye et à la nécessité d'unir toutes les institutions nationales libyennes et de les réhabiliter afin qu'elles puissent assumer

pleinement leur responsabilité d'exprimer la volonté populaire, de représenter toutes les composantes du peuple libyen et de s'acquitter de ses obligations nationales afin de préserver ses capacités et ses intérêts.

Les troupes de Haftar sont toujours bloquées aux portes de Tripoli.

Selon un dernier bilan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au 9 juin, 653 personnes ont été tuées depuis le début de cette offensive sur Tripoli, dont 41 civils, et 3547 blessés, parmi lesquels 126 civils. D'après l'ONU, les combats ont aussi fait 91.000 déplacés. Mardi, l'émissaire de l'ONU en Libye Ghassan Salamé s'est entretenu séparément avec le chef du GNA, M. Sarraj, puis avec le vice-Premier ministre Ahmed Meitig. Les discussions ont porté sur les «moyens de reprendre le dialogue politique», a indiqué la mission de l'ONU sans donner d'autres détails.

Le GNA exige le retrait des agresseurs de Tripoli vers leurs positions initiales, dans le sud et l'est du pays, alors que Haftar affirme de son côté combattre des «terroristes» et refuse lui aussi de faire marche arrière, synonyme d'échec pour lui et ses alliés.

Depuis la chute en 2011 de l'ex-président Māamar El Gueddafi, la Libye est plongée dans le chaos avec de nombreuses milices qui font la loi et une lutte de pouvoir depuis 2016 entre le GNA et M. Haftar, à la tête d'une Armée nationale libyenne (ALN).

l'accord politique et en application de l'ensemble des éléments du Plan onusien adopté, le 10 octobre 2017, par le Conseil de sécurité. Ils ont réitéré leur rejet total de toute ingérence étrangère dans les affaires internes de la Libye, étant un élément qui exacerbe la situation dans ce pays.

Les trois ministres ont fait part de leur condamnation de la poursuite du flux d'armes vers la Libye, par des parties dans la région et autres, ce qui est en contradiction totale avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et un facteur d'aggravation du conflit et des souffrances du peuple libyen.

Les chefs de la diplomatie de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Egypte ont appelé, à ce titre, le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités vis-à-vis des violations des décisions d'interdiction d'exportation des armes vers la Libye. Ils ont insisté sur l'impératif de poursuivre la coordination et la coopération entre les trois pays dans le cadre de la lutte antiterroriste et de l'assèchement de ses sources ainsi que leur appui à tous les efforts nationaux libyens pour lutter contre ce fléau. A cet effet, ils ont exprimé leur profonde préoccupation quant à l'afflux des combattants terroristes en Libye et à l'exploitation par certains éléments et entités inscrites sur les listes des sanctions onusiennes de la conjoncture actuelle pour déstabiliser et menacer la sécurité en Libye et dans les pays voisins. Réitérant leur attachement à l'unité, la souveraineté et

l'intégrité territoriale de la Libye, les trois ministres ont souligné la nécessité d'unifier toutes les institutions nationales libyennes et leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités dans la représentation de toutes les composantes du peuple libyen.

Les ministres ont renouvelé leur détermination à poursuivre la coopération et à optimiser la coordination politique et sécuritaire pour aider les frères libyens à aboutir, dans les plus brefs délais, à une solution à même de mettre fin à la crise et de redonner espoir au peuple libyen.

Dans ce cadre, les ministres ont convenu d'entreprendre des démarches communes auprès des parties libyennes ainsi qu'auprès du Secrétaire général de l'ONU et du conseil de sécurité à l'effet de prendre les mesures nécessaires en vue de mettre un terme, dans l'immédiat et sans conditions, au cessez-le-feu et aider à la reprise du processus politique.

Les ministres ont accueilli favorablement les différentes démarches et efforts régionaux déployés pour la reprise du processus politique en Libye sous les auspices de l'ONU, dont la dernière remonte au sommet de la Troïka de l'Union africaine (UA) sur la Libye tenu au Caire le 23 avril 2019. Les ministres ont convenu de tenir la prochaine réunion à Alger.

PALESTINE:

Un bombardement israélien cible des terres agricoles à Gaza, Rafah et Khan Younes

Les avions de guerre israéliens ont bombardé tôt jeudi, des terres agricoles dans les villes de Ghaza et de Rafah au sud de la bande de Ghaza, rapporte l'agence palestinienne de presse, Wafa.

Selon Wafa, «ces avions ont bombardé des terres agricoles à l'est de la ville de Rafah, provoquant deux grands trous, mais sans faire de blessés parmi les citoyens présents dans la région». Une autre terre agricole située au sud-est de la ville de Ghaza a été bombardée par les avions israéliens, «causant des dommages aux propriétaires des citoyens».

À l'est de la ville de Khan Younes au sud de la bande de Ghaza, l'artillerie de l'occupation a également lancé deux obus en direction d'une terre agricole. Wafa a d'autre part fait avoir que les forces d'occupation ont décidé « d'interdire aux



palestiniens la pêche au large de Ghaza jusqu'à nouvel ordre, sous de faux pré-

textes». Au cours de la dernière décennie, Israël a lancé trois (3) assauts

majeurs sur Ghaza ayant gravement endommagé une grande partie d'infrastructures de l'enclave. Depuis le 30 mars 2018, les Palestiniens participent à des marches pacifiques à proximité de la barrière érigée par les forces d'occupation dans l'enclave pour demander le retour des réfugiés dans leurs villes et villages abandonnés en 1948 et briser l'embargo. Depuis, les forces d'occupation continuent à réprimer ces marches pacifiques, tuant 313 Palestiniens dont 59 enfants et dix (10) femmes, et blessant plus de 31.000 autres dont des centaines ont été amputés.

PROCHE-ORIENT:

Guterres réaffirme l'engagement de l'ONU à une solution à deux Etats

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a réaffirmé jeudi «l'engagement collectif» de l'Organisation en faveur d'une solution à deux Etats pour résoudre le conflit israélo-palestinien, à l'approche d'une conférence économique à Manama organisée par les Etats-Unis.

«Au sujet du conflit israélo-palestinien, nous maintenons notre engagement collectif à une vision à deux Etats, basée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et les principes établis de

longue date, les accords antérieurs et le droit international», a déclaré le patron de l'ONU lors d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée aux relations avec la Ligue arabe. «Il n'y a pas d'alternative à la solution à deux Etats, il n'y a pas de plan B», a insisté Antonio Guterres. «Mettre fin à l'occupation qui a débuté en 1967 et parvenir à un résultat négocié prévoyant la création de deux Etats est le seul moyen de jeter les bases d'une paix durable», a-t-il dit. Les Etats-Unis doivent dévoiler les 25 et 26 juin lors d'une

conférence internationale à Manama le volet économique d'un plan de paix en gestation depuis deux ans. Ils espèrent ainsi entraîner l'adhésion des pays arabes à de futures propositions politiques qui pourraient toutefois s'éloigner des principes internationaux acquis jusqu'à présent mais avec toujours l'objectif de mettre un terme au conflit israélo-palestinien.

«La poursuite de l'occupation israélienne de territoires palestiniens a été et reste la source principale de déstabilisation et de radicalisation au

Moyen-Orient et au-delà», a indiqué pour sa part le secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, invité par le Conseil de sécurité à s'exprimer après Antonio Guterres. «Notre région n'aura jamais de sécurité et ne connaîtra pas de stabilité sans une fin de l'occupation israélienne des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban, l'établissement d'un Etat palestinien indépendant et l'obtention d'un règlement juste et global pour le conflit israélo-arabe», a insisté Ahmed Aboul Gheit.

BREXIT:

Le traité sur la table est le seul possible pour «un retrait ordonné» (Barnier)

Le traité de retrait négocié par Theresa May avec Bruxelles est «le seul traité possible pour un retrait ordonné», a réaffirmé hier à Paris le négociateur en chef de l'UE Michel Barnier, alors que le processus pour la succession de la Première ministre vient de débuter. «Je répète calmement que si le Royaume-Uni souhaite toujours quitter l'Union européenne (...) alors ce traité qui est sur la table (depuis novembre, NDLR) est le seul traité qui est possible pour un retrait ordonné», a déclaré M. Barnier.

Il intervenait lors de la réunion de l'Association des Sénats d'Europe, dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg, siège du Sénat français. «Nous en

sommes là et nous attendons la nomination d'un nouveau Premier ministre à Londres, et ce qu'il nous dira, c'est ça qui compte, mais je veux simplement rappeler la position des 27», a poursuivi M. Barnier. Initialement prévue le 29 mars, la sortie du Royaume-Uni de l'UE a été repoussée à deux reprises en raison de l'opposition du Parlement à l'accord de sortie négocié par Mme May. Le divorce est désormais fixé à fin octobre au plus tard. «Le Brexit, c'est une négociation lose-lose, c'est une négociation négative. Et personne n'a été en mesure de me démontrer la moindre valeur ajoutée du Brexit, mais nous devons le mettre en œuvre en limitant les conséquences qui

sont innombrables», a encore déclaré M. Barnier. «Le paradoxe du Brexit, c'est que c'est au moment où notre continent doit relever tant et tant de défis (...) que le Royaume-Uni a choisi (...) de devenir solitaire plutôt que de rester solidaire», a-t-il ajouté devant les délégations des chambres hautes d'Europe et d'Afrique, dont le président de la Chambre des Lords, Lord Norman Fowler. Le président du Sénat français Gérard Larcher a accueilli hier au palais du Luxembourg la XXe session de l'Assemblée des Sénats d'Europe, placée sous le signe d'un dialogue avec des pays d'Afrique comportant une seconde chambre.

COMORES:

Un nouveau gouvernement sous le signe de la continuité

La présidence comorienne a publié jeudi soir la liste du premier gouvernement sous le nouveau mandat du chef de l'Etat Azali Assoumani, réélu en mars dernier. Marquée par la continuité, la nouvelle équipe gouvernementale est formée de quinze membres, dont trois secrétaires d'Etat répartis équitablement entre les îles (Grande Comore, Anjouan et Mohéli) et qui font leur première entrée dans un gouvernement. Les principaux portefeuilles demeurent inchangés, comme par exemple pour Saïd Ali Saïd Chayhane (Finances et Budget), Souef Mohamed El Amine (Affaires étrangères), Mohamed Daoudou (Intérieur) ou encore Mohamed Housseine Djamilalail (Justice). On notera l'entrée d'an-

ciens ministres tels que Houmed Msadié, aujourd'hui chargé de l'Économie, des Investissements et de l'Énergie, ou encore d'Ahmed Saïd Jaffar (Postes, Télécommunications et Économie numérique). Enfin, le gouvernement compte deux femmes : Loub Yacout Zaidou, ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection sociale et de la Promotion du Genre, et Chamina Mohamed, secrétaire d'Etat au Tourisme et à l'Artisanat. Investi le 26 mai dernier, M. Assoumani avait été réélu fin mars pour un nouveau quinquennat renouvelable selon la nouvelle Constitution du 30 juillet 2018. Cette réélection a été fortement contestée par l'opposition comorienne.

ATTAQUES EN MER D'OMAN: Téhéran accuse Washington de «sabotage diplomatique»

Les accusations américaines rendant Téhéran responsable des attaques ayant visé jeudi deux pétroliers en mer d'Oman sont «sans fondement», a réagi hier l'Iran, accusant Washington de «sabotage diplomatique».

«Que les Etats-Unis aient immédiatement sauté sur l'occasion pour lancer des allégations contre l'Iran isansu le début d'une preuve fondée ou circonstancielle fait apparaître en pleine lumière le fait que Washington et ses alliés arabes ont passé au plan B: celui du sabotage diplomatique (...) et du maquillage de son terrorisme économique contre l'Iran», écrit le ministre iranien des Affaires étrangères Mohammad Javad Zarif sur Twitter.

Les accusations du chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo sont «sans fondement» déclare par ailleurs un communiqué du ministère iranien des Affaires étrangères.

«Accuser l'Iran pour les accidents suspects et malheureux dont ont été victimes les pétroliers est apparemment ce qu'il y a de plus simple à faire pour M. Pompeo et les autres autorités américaines», déclare le porte-parole du ministère, Abbas Moussavi, dans ce communiqué.

M. Moussavi souligne au contraire que son pays, «responsable d'assurer la sécurité dans le détroit d'Ormuz», est venu «en aide» aux navires en détresse et a «sauvé» leur équipage.

«Le gouvernement des Etats-Unis estime que la République islamique d'Iran est responsable des attaques de ce jour en mer d'Oman», a lancé jeudi M. Pompeo lors d'une allocution solennelle, accusant Téhéran de vouloir empêcher le passage du pétrole par le détroit d'Ormuz pour perturber le marché mondial.

Il a évoqué à l'appui de ses accusations des informations recueillies par les services de renseignement, «les armes utilisées», les précédentes attaques contre des navires et le fait qu'aucun des groupes alliés de l'Iran dans la région n'ait selon lui les moyens d'atteindre «un tel niveau de sophistication».

ONU-LIGUE ARABE: Le bureau de liaison de l'ONU avec la Ligue arabe sera opérationnel en juin

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a annoncé jeudi que le bureau de liaison de l'ONU avec la Ligue arabe, qui sera installé au Caire, la capitale égyptienne, sera opérationnel en juin.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité, il a déclaré qu'il espérait que le bureau, le premier du genre financé par le budget ordinaire de l'ONU, améliorerait l'efficacité de la coopération entre l'ONU et le groupe régional.

Il s'est engagé à poursuivre l'engagement des Nations Unies et à approfondir la collaboration de celle-ci avec la Ligue arabe «afin de faire progresser la vision énoncée dans la Charte des Nations Unies, dans l'intérêt des peuples que nous servons collectivement».

La réunion du Conseil de sécurité s'est concentrée sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

M. Guterres a salué la coopération entre l'organe mondial et la Ligue arabe, affirmant que les deux organisations partagent une mission commune consistant à prévenir les conflits et à les résoudre. Parmi les défis auxquels la région est confrontée, se trouve l'opportunité de s'appuyer sur les mots et les intentions des chartes des deux organisations pour une action qui apportera «un changement réel aux peuples du monde arabe et au-delà», a-t-il déclaré.

MUSIQUE

Lancement officiel à Abidjan de la nouvelle radio panafricaine «Africa Radio»

La nouvelle radio panafricaine «Africa Radio» a été lancée officiellement mercredi soir à Abidjan en présence de nombreuses vedettes de la musique et de personnalités politiques.



«Un nouvelle radio africaine commence», a déclaré son P-dg et actionnaire Dominique Guihot, soulignant que la radio, qui remplace la radio «Africa N 1», avait vocation à émettre «de l'Afrique pour l'Afrique». Jadis fleur du Gabon, «Africa N 1», créée en 1981 et touchant 20 millions d'auditeurs dans une vingtaine de pays africains, est en redressement judiciaire

depuis 2011. Africa Radio entend surfer sur ce passé «patrimoine culturel africain» tout en étant ouvert à la jeunesse. «Le centre de gravité de la radio», actuellement basée à Paris va être «transférée vers Abidjan» qui accueillera prochainement une «redaction panafricaine», a ajouté M. Guihot promettant des embauches dans un futur proche.

La nouvelle radio entend

s'établir dans les 17 grandes capitales d'Afrique francophones. Elle a déjà obtenu une fréquence au Congo, avant Dakar (Sénégal), Yaoundé (Cameroun) et Ouagadougou (Burkina Faso). De nombreuses personnalités étaient présentes au lancement notamment des chanteurs de toutes les générations de Aïcha Koné et Bailly Spinto à Claire Bahi ou DJ Kerzen.

ALGER

La troupe Antonna présente son spectacle chorégraphique



«J'écris ton nom», un spectacle chorégraphique, issu de la fusion entre la danse, la musique et la poésie, a été présenté jeudi soir à Alger par la troupe «Antonna» devant un public nombreux de passionnés de la danse contemporaine. Accueilli au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA), le spectacle repose sur un texte du poète français Jacques Prévert, interprété par deux membres - dont une voix masculine - de la troupe qui compte quatre danseuses. Durant 50 minutes de temps, les chorégraphes formés par la chorégraphe Samer Bendaoud ont fait montre de leur talent en

exécutant plusieurs tableaux reflétant la détermination de «se libérer des contraintes» et d'extérioriser des «sentiments refoulés». Produit et mis en scène par Samer Bendaoud, le spectacle a mobilisé les efforts de la chorégraphe qui, dit-elle, a consacré «plusieurs semaines de répétitions» dans les locaux qui lui sont prêtés par des bénévoles. «Le spectacle traite d'une thématique essentielle, celle de la liberté de la femme et ses droits», a souligné la chorégraphe à l'issue du spectacle. Pour elle, «la danse n'est pas seulement un mouvement du corps, mais plutôt une ex-

pression de ce qu'on raconte intérieurement». Accompagnés d'un habillage musical inspiré de plusieurs compositeurs de renom à l'image du Français Maurice Ravel et l'Egyptien Riadh Mohamed Sombati, les danseurs ont accordé leur mouvements aux sonorités soigneusement choisies et un éclairage «clair-obscur». Passionnée par la danse depuis son jeune âge, Samer Bendaoud enseigne cet art depuis plusieurs années à Antonna, une formation qui réunit des danseuses de différents genres comme le Jazz, le Hip Hop et la musique clas-

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales

N° 08/2019

LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) :

Dans le cadre de l'opération : **Aménagement des carrefours en trémie reliant Hay Meddahl - ex RN04 centre-ville de Chlef**, la direction des travaux publics de la Wilaya de Chlef, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, pour la réalisation des travaux de : **Aménagement Du Carrefour En Trémie Reliant Hay Meddahl - RN04 Centre-Ville de Chlef**

- Eligibilité des soumissionnaires :
Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprise qui remplissent les conditions suivantes :

1- Capacités techniques
1.1 Cas d'une entreprise seule :
a. Avoir un certificat de qualification et de classification (Activité principale travaux publics) et classé à la catégorie (09) ou plus.
b. Possédant au moins un des codes relatifs aux ouvrages d'arts (code : 345-4211, ou 342-4220)

B-Déposant de moyens matériels et de moyens humains :
B-1 Moyens matériels :
- Disposant d'une centrale à béton installé dans un rayon maximum de 50 KMS ou mobile (capacité de centrale à béton > 70m3/h)

Le soumissionnaire doit justifier la possession de matériel :
- **Matériel roulant :** justifié par des cartes grises ou contrat de leasing - assurances en cours de validité
- **Matériel non roulant :** justifié par des factures d'achat conformes à la réglementation en vigueur

NB : tous les matériels (roulant ou non roulant doit être justifié par un PV d'huisier de justice moins d'une année)

B-2 Moyens humains :
Disposant un chef de projet Master ou Ingénieur en Travaux Publics ou Génie Civil ayant une expérience minimale de 05 ans. Justifié par des copies de : diplôme, attestation de travail appuyé des effectifs déclarés au niveau de la CNAS (Moins de trois (03) mois) ou déclaration annuelle des salaires (DAS).

2- Capacités financières
Ayant une moyenne du chiffre d'affaire réalisé pendant les trois (03) dernières années (2016, 2017 et 2018) > 250.000.000,00 DA.

NB : Moyens financiers justifiés par des copies des bilans financiers des trois dernières années (2016-2017-2018) justifiés par copie des bilans fiscaux portant accusé de réception par les services des impôts compétentes et visés par un commissaire au compte pour les personnes morales ou un comptable agréé pour les personnes physiques.

3- Capacités professionnelles :
Le soumissionnaire doit avoir réalisé durant les dix (10) dernières années (au moins une trémie) avec un linéaire > 2300ml

NB : Les références professionnelles dûment justifiées par des attestations de bonne exécution des travaux après réception définitive délivrées par les services contractants.

1.2 Cas d'un groupement d'entreprises : Groupement Solidaire
a. Le chef de file : doit avoir un certificat de qualification et de classification activité principale en travaux publics de catégorie neuf (09) ou plus, et les autres membres du groupement doivent avoir au moins la catégorie huit (08) ou plus dans le domaine des travaux publics activité principale.
b. Le Chef de file : doit avoir au moins un des codes relatifs aux ouvrages d'arts (code: 345-4211, ou 342-4220).

B-Déposant de moyen matériel et de moyen humain (chef de file) :
B-1 Moyen matériel :
- Disposant d'une centrale à béton installé dans un rayon maximum de 50 KMS ou mobile (capacité de centrale à béton > 70m3/h)

Le soumissionnaire doit justifier la possession de matériel :
- **Matériels roulant :** justifié par (des cartes grises ou contrat de leasing) - assurances en cours de validité
- **Matériel non roulant :** justifié par des factures d'achat conformes à la réglementation en vigueur

NB : tous les matériels (roulant ou non roulant doit être justifié par un PV d'huisier de justice moins d'une année)

B-2 Moyen humain :
Disposant un chef de projet Master ou Ingénieur en Travaux Publics ou Génie Civil ayant une expérience minimale de 05 ans. Justifié par des copies de : diplôme, attestation de travail appuyé des effectifs déclarés au niveau de la CNAS (Moins de trois (03) mois) ou déclaration annuelle des salaires (DAS).

2- Capacités financière :
Le Chef de file doit avoir une moyenne du chiffre d'affaire réalisé pendant les trois (03) dernières années (2016, 2017 et 2018) > 250.000.000,00 DA.

NB : Moyens financiers justifiés par des copies des bilans financiers des trois dernières années (2016-2017-2018) justifiés par copie des bilans fiscaux portant accusé de réception par les services des impôts compétentes et visés par un commissaire au compte pour les personnes morales ou un comptable agréé pour les personnes physiques.

3- Capacités professionnelles :
Le chef de file, doit avoir réalisé durant les (10) dernières années (au moins une trémie) avec un linéaire > 2300ml

Les références professionnelles dûment justifiées par des attestations de bonne exécution des travaux après réception définitive délivrées par les services contractants.

-Présentation de l'offre :
A. Dossier de candidature contient :
1- La déclaration de candidature, renseignée en totalité, datée, signée et cachetée.
2- La déclaration de probité, renseignée en totalité, datée, signée et cachetée.

3- La copie des statuts de la société, si soumissionnaire personne morale (E.U.R.L, S.A.R.L, S.N.C ou SPA) ou groupement (joindre le protocole d'accord du groupement solidaire y compris le pouvoir de signature, avec précision de la composition du groupement et nationalité, désignation de chef de file, mission de chacun et leur pourcentage financier respectifs et signé par tous les membres de groupements.
4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

5- Planning de réalisation suivant les délais proposés.
6- tout document permettant l'évaluation des capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant, des sous-traitants.

a) Capacités professionnelles :
Le certificat de qualification et de classification professionnelle Activité principale travaux publics

b) Capacités financières :
Moyens financiers des trois dernières années (2016-2017-2018) justifiés par copie des bilans fiscaux portant accusé de réception par les services des impôts compétentes et visés par un commissaire au compte pour les personnes morales ou un comptable agréé pour les personnes physiques.

c) Capacités techniques :
• Document contenant la liste de l'encadrement clés à mobiliser par le projet accompagné des copies des : diplômes et attestations de travail, appuyé des effectifs déclarés au niveau de la CNAS (Moins de trois (03) mois) ou déclaration annuelle des salaires (DAS).
Le soumissionnaire doit justifier la possession de matériel:
- Matériels roulant: justifié par (des cartes grises ou contrat de leasing) - assurances en cours de validité
- Matériel non roulant: justifié par des factures d'achat conformes à la réglementation en vigueur

NB : tous les matériels (roulant ou non roulant doit être justifié par un PV d'huisier de justice moins d'une année)

• Les Références professionnelles dûment justifiées par des attestations de bonne exécution des travaux après réception définitive délivrées par les services contractants.

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une (01) enveloppe cachetée sur laquelle seront portées les mentions suivantes:

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales
N°
"Dossier de candidature".
Projet :

B. L'offre technique contient :
- Une déclaration à souscrire, renseignée en totalité, datée, signée et cachetée
- Un mémoire technique justificatif.
- Le présent cahier des charges portant à la dernière page, la mention «manuscrite» lu et accepté ».

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une zème enveloppe cachetée Sur laquelle seront portées les mentions suivantes :

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales
N°
"Offre technique".
Projet :

Mémoire technique justificatif.
Le mémoire technique justificatif doit comporter les éléments ci-dessous:

- Profil général de la société avec indication de :
* Non et raison sociale de la société
* Résultats des bilans des trois dernières années
* Historique de la société et savoir faire
* Effectifs globaux
* Organigramme

- Moyens Humain et matérielles à affectés aux chantiers
- Méthodologie de mise en œuvre
- Planning prévisionnel.
- Disposition à prendre par l'entreprise pour respecter les délais
- Produit à utiliser sur chantier, avec fourniture de fiches techniques

- Dispositions à prendre par l'entreprise pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier
- Gestion des déchets de chantier et protection de l'environnement.
- Moyen fournis par les sous-traitants
- Les avantages de l'offre, sous forme de conclusion générale du mémoire technique

C. L'offre financière
- La lettre de soumission dûment remplie, datée, paraphée, signée et cachetée.
- Définition des prix.
- Bordereau des prix unitaires dûment rempli, daté, paraphé, signé et cacheté.

- Détail quantitatif et estimatif dûment rempli, daté, paraphé, signé et cacheté.

Ainsi que tout document en mesure d'éclairer l'administration sur les capacités de l'entreprise de mener à bien le projet en question. Tous ces documents doivent être paraphés par l'entreprise.

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une zème enveloppe, cachetée sur laquelle seront portées les mentions, ci-après:

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales
" offre financière "
Projet :

Les trois enveloppes (enveloppe dossier de candidature, enveloppe offre technique, et enveloppe offre financière) sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

«A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales
Moyens financiers des trois dernières années (2016-2017-2018) justifiés par copie des bilans fiscaux portant accusé de réception par les services des impôts compétentes et visés par un commissaire au compte pour les personnes morales ou un comptable agréé pour les personnes physiques.

A Monsieur le Directeur Des Travaux Publics de la Wilaya de Chlef

Direction des travaux publics
Projet:
Le numéro d'identification fiscale (NIF) :

- La durée de préparation des offres est égale à trente (30) jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres national avec exigence de capacité minimales dans la presse nationale en langue nationale et en langue française ou Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Publics (BO-MOP).
- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de la préparation des offres avant 14H00.

- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des offres et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.

- La date d'ouverture d'enveloppes candidature, enveloppe technique et enveloppe financière aura lieu à la date de dépôt des offres à 14H00.

- Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date du dépôt des offres.
NB : Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis au niveau de la direction des travaux publics de la wilaya de Chlef.

Anep : 1916013587 du 15/06/2019

Le secrétaire général de l'Organisation nationale des Moudjahidines Saïd Abadou n'est plus

Le Secrétaire général (SG) de l'Organisation nationale des Moudjahidines (ONM) et ancien ministre des Moudjahidines, Saïd Abadou est décédé, mercredi soir, à l'âge de 84 ans, des suites d'une longue maladie, a-t-on appris, jeudi, auprès de l'ONM.

Né le 17 janvier 1935 à Biskra, le défunt a rejoint tôt les rangs de la Guerre de Libération Nationale. Il était officier au sein de

l'Armée de libération nationale (ALN) dans la wilaya VI jusqu'à son arrestation, en 1961, par l'armée française lors de la bataille de Mélika à Ghardaïa. Au lendemain de l'indépendance, le défunt a occupé le poste de Mouhafedh du parti du Front de Libération Nationale (FLN) dans les wilayas d'Ouargla, Béchar et de Tiaret.

Par la suite, feu Abadou a été élu député à l'Assemblée populaire nationale (APN), avant d'occuper le portefeuille du ministère des Moudjahidines de 1994 à 1999. Le regretté sera inhumé, jeudi après-

midi, après la prière d'Al-Asr, au cimetière d'El Alia à Alger. L'ONM avait chargé, le 27 mai écoulé, M. Mohand Ouamar Benlhadj de la gestion des affaires de l'organisation, et ce après la détérioration de l'état de santé du regretté. Suite à cette disparition, le ministre des Moudjahidines, Tayeb Zitouni a adressé, à la famille du défunt, un message de condoléances, dans lequel il a mis en avant la lutte du défunt lors de la Guerre de Libération Nationale, ainsi que ses efforts au service du pays après l'indépendance.



LE CHEF DE L'ETAT, ABDELKADER BENSALAH : «L'Algérie perd un fils valeureux et un symbole de Novembre»

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a affirmé qu'avec le décès de Saïd Abadou, l'Algérie et la famille révolutionnaire perdait un fils valeureux, un militant honorable et un des symboles du Glorieux Novembre.

Dans un message de condoléances adressé à la famille de feu moudjahid Saïd Abadou, le chef de l'Etat a écrit: «Que vacillants sont les temps, à peine le peuple algérien a-t-il fini de se congratuler à l'occasion de l'Aïd El Fitr, qu'il se voit aujourd'hui frappé par la disparition d'un fils valeureux, qui a consacré la majeure partie de sa vie à son service, un militant loyal du mouvement politique, un moudjahid vaillant de la Guerre de libération nationale et un responsable engagé, qui a contribué à l'édification de l'Etat algérien moderne, feu Saïd Abadou, puisse Allah lui accorder sa miséricorde. Militant et moudjahid de la première heure, il n'a de cesse oeuvré, aux côtés de ses frères d'armes, à la construction et au développement du pays sans jamais se ménager et jusqu'à ce que la maladie ait raison de lui et l'emporte auprès de son seigneur». Le chef de l'Etat a rappelé, ensuite, que le défunt qui a été «Djoundi et officier de l'ALN dans la wilaya historique VI, avait livré des batailles contre un ennemi, beaucoup plus fort en hommes et en matériels, dans notre vaste Sahara où la nature est impitoyable et les victuailles rares, menant ainsi, patiemment et résolument, un combat sur deux fronts: contre le rudesse de la nature et la

féroacité de l'ennemi».

Il a affirmé, à ce propos, que «c'est grâce à la négation, au courage et à la foi des moudjahidines de la première heure, à travers toutes les contrées du pays, face à la tyrannie et à l'arbitraire du colonisateur, que notre peuple a été émancipé, notre terre libérée et la liberté et l'indépendance de notre patrie arrachées».

Soulignant également que le défunt «avait été grièvement blessé lors d'une impitoyable bataille et arrêté sans que jamais sa détermination ne soit entamée, malgré les souffrances endurées dans les geôles du colonisateur», le chef de l'Etat a évoqué l'opiniâtreté et l'enthousiasme avec lesquels feu Abadou s'était attelé, avec ses compagnons, une fois l'indépendance recouvrée à l'édification de l'Etat algérien moderne». Et d'ajouter que le défunt n'avait cessé de «défendre loyalement et résolument les valeurs et intérêts du pays, ne ménageant aucun effort dans l'accomplissement du devoir sacré dans tous les postes responsabilités qu'il a eu à occuper».

M. Bensalah a conclu son message de condoléances à la famille du défunt «en priant Allah de lui accorder Sa sainte miséricorde, de l'accueillir en Son vaste paradis aux côtés de ceux qu'Il a comblés de Ses bienfaits et entourés de Sa grâce éternelle et prêter, à sa famille et ses compagnons d'armes, réconfort et patience».

Le défunt inhumé au cimetière d'El Alia

Le Secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidines et ancien ministre des Moudjahidines, feu Saïd Abadou décédé mercredi à l'âge de 84 ans des suites d'une longue maladie, a été inhumé jeudi après-midi au cimetière d'El Alia (Alger). Les obsèques se sont déroulées en présence du ministre des Moudjahidines, Tayeb Zitouni, de membres du Gouvernement, de personnalités nationales, de moudjahidines et des membres de la famille du défunt. Dans son oraison funèbre, M. Zitouni a loué «les qualités du défunt», met-

tant en avant «son parcours militantiste durant la Guerre de libération et au lendemain de l'indépendance, ainsi que son dévouement au service de l'Algérie et à l'édification de ses institutions».

Pour sa part, M. Abderrahmane Ourrou, responsable à l'Organisation nationale des moudjahidines a affirmé «que le défunt était connu pour son amour pour sa patrie et son souci d'assurer la dignité de ses compagnons, de moudjahidines et des membres de la famille du défunt. Né le 17 janvier 1935 à Biskra, le défunt a rejoint tôt les rangs de la Guerre de Libération

Nationale. Il était officier au sein de l'Armée de libération nationale (ALN) dans la wilaya VI jusqu'à son arrestation, en 1961, par l'armée française dans la bataille de Mélika à Ghardaïa. Au lendemain de l'indépendance, le défunt a occupé le poste de Mouhafedh du parti du Front de Libération Nationale (FLN) dans les wilayas de Ouargla, Béchar et de Tiaret. Par la suite, feu Abadou a été élu député à l'Assemblée populaire nationale (APN), avant d'occuper le portefeuille du ministère des Moudjahidines de 1994 à 1999.

L'Algérie perd l'un de ses valeureux fils

Le président par intérim du Conseil de la nation, Salah Goudjil et le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mouad Bouchareb ont affirmé, jeudi, que l'Algérie perd, suite à la disparition du moudjahid Saïd Abadou, «l'un de ses valeureux fils» qui a consacré toute sa vie à la lutte pour le recouvrement de la souveraineté nationale et l'édification de l'Etat indépendant. «C'est avec une grande affliction que j'ai appris la nouvelle du décès du frère moudjahid Saïd Abadou. En cette douloureuse circonstance où l'Algérie perd l'un de ses valeureux fils qui a consacré sa vie, des années durant, au service de la pa-

trie, à travers sa lutte contre la colonisation française et sa contribution à l'édification de l'Etat indépendant, je ne puis que me remémorer avec déférence son parcours riche en missions et hautes responsabilités qu'il a assumées avec dévouement, sincérité, fidélité et honneur, en tant que ministre des Moudjahidines puis Secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidines (ONM)», a écrit M. Goudjil dans un message de condoléances adressé à la famille du défunt. Le président par intérim du Conseil de la Nation s'est recueilli à la mémoire du défunt, priant Le Tout Puissant de lui accorder mi-

sericorde et clémence, de l'accueillir dans Son vaste Paradis et d'assister les siens». Adressant un autre message aux membres de l'ONM, M. Goudjil a dit: «En cette douloureuse circonstance, je présente aux sœurs et frères moudjahidine ainsi qu'à toute la famille révolutionnaire, en mon nom et au nom des membres du Conseil de la Nation, mes sincères condoléances et mes profonds sentiments de compassion, priant Dieu de vous armer de patience et d'accueillir le regretté dans son vaste paradis». Pour sa part, le Président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mouad Bouchareb a adressé un message de condo-

lances au Secrétaire général de l'ONM par intérim, Mohand Ouamar Ben Elhadj dans lequel il a écrit «notre seul réconfort en cette pénible épreuve est que le souvenir du défunt restera vivace dans la mémoire de ceux qui l'ont connus et aimés». En cette triste circonstance, M. Bouchareb a présenté, en son nom et au nom de l'ensemble des membres de l'APN, ses condoléances les plus attristées, priant Dieu, Tout-Puissant, d'accorder sa Sainte Miséricorde au défunt et d'assister les siens en cette pénible épreuve. Le moudjahid, Saïd Abadou est décédé, mercredi soir, à l'âge de 84 ans, des suites d'une longue maladie.

Le défunt a rejoint tôt les rangs des combattants durant la Guerre de libération nationale. Il était officier au sein de l'Armée de libération nationale (ALN) dans la wilaya VI jusqu'à son arrestation, en 1961, par l'armée française lors de la bataille de Mélika à Ghardaïa. Au lendemain de l'indépendance, le défunt a occupé le poste de Mouhafedh du parti du Front de libération nationale (FLN) dans les wilayas d'Ouargla, Béchar et de Tiaret.

Par la suite, feu Abadou a été élu député à l'Assemblée populaire nationale (APN), avant d'occuper le portefeuille du ministère des Moudjahidines de 1994 à 1999.

Des partis et des personnalités saluent les qualités de feu Saïd Abadou

Le décès du Secrétaire général de l'Organisation nationale des Moudjahidines (ONM) et ancien ministre des Moudjahidines Saïd Abadou, survenu mercredi soir à l'âge de 84 ans, a suscité l'émotion et la tristesse au sein de la classe politique et chez les hauts responsables de l'Etat, qui ont salué la mémoire d'un «grand moudjahid», d'un «symbole du Glorieux Novembre» et d'un «valeur militant» parmi ceux qui ont signé les glorieuses pages de l'histoire de l'Algérie, avant et après l'indépendance. Dans ce sens, le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a affirmé, dans un message de condoléances, que feu Saïd Abadou était «un militant ho-

norable et un des symboles du Glorieux Novembre», ayant consacré la majeure partie de sa vie au service de la patrie, saluant «un militant loyal du mouvement politique, un moudjahid vaillant de la Guerre de libération nationale et un responsable engagé, qui a contribué à l'édification de l'Etat algérien moderne». Le président par intérim du Conseil de la nation, Salah Goudjil et le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mouad Bouchareb ont estimé, pour leur part que l'Algérie perdait «l'un de ses valeureux fils» qui a voué sa vie au recouvrement de la souveraineté nationale et à l'édification de l'Etat indépendant.

M. Goudjil a rappelé le riche parcours de hautes fonctions et responsabilités du défunt, mettant en avant son dévouement et intégrité en tant que ministre des Moudjahidines puis Secrétaire général de l'ONM. De son côté, le ministre des moudjahidines, Tayeb Zitouni, a rendu hommage au défunt pour son militantisme durant la Guerre de libération et ses efforts au service de l'Algérie, après l'indépendance. Dans un message de condoléances, le Secrétaire général (SG) du parti du Front de Libération nationale (FLN), Mohamed Djemaï, a salué la mémoire «du grand moudjahid et valeur militant parmi les artisans de Novembre, qui ont

signé les gloires de l'Algérie, avant et après l'indépendance», soulignant que «feu Abadou avait en commun avec ces héros, l'amour et la loyauté envers la patrie et la bravoure et la hardiesse dans le combat». Le SG du FLN a rappelé, en outre, la contribution du défunt dans l'édification de l'Algérie indépendante à travers les hautes fonctions qu'il avait assumées, partant de son abnégation au service de la patrie. Le défunt a été inhumé jeudi après-midi au cimetière d'El Alia (Alger) en présence de membres du gouvernement, dont le ministre des moudjahidines, de plusieurs personnalités nationales et proches.

Programme de la soirée

TF1 20:00

La chanson de l'année



Depuis les arènes de Nîmes, l'amateur propose aux téléspectateurs d'élire la chanson de l'année. Sont en compétition : «Tout oublier» d'Angèle, «Copines» d'Aya Nakamura, «Pas eu le temps» de Patrick Bruel, «Speed» de Zazie, «Je te le donne» de Vitea et Slimane, «Notre idylle» de Jenifer, «Tu donnes» de Jérémy Frerot, «J'aurais de Keen'V et «Ma dernière lettre» de David Hallyday. Sans oublier «Qué vendrá» de Zaz, «Les Planètes» de M.Pokora, «Tiago» de Kendji Girac, «La Grenade» de Clara Luciani, «A nos souvenirs» des Trois Cafés Gourmands, «Ta main» de Claudio Capéo...

France 2 19:45

Toulouse / Clermont-Auvergne



L'épilogue de la saison s'écrit ce soir avec la finale du Top 14. Qui succédera au palmarès au Castres Olympique ? Toulouse, le leader de la saison régulière et Clermont son dauphin emportaient les suffrages avant les demi-finales. Dans le dernier carré, les Toulousains étaient opposés au vainqueur du match de barrage Racing 92/La Rochelle, pendant que les Clermontois en décroisaient face au lauréat du duel Lyon/Montpellier. La saison passée, au Stade de France, les Castrais s'étaient offerts le cinquième Bouclier de Brennus de leur histoire après avoir défait Montpellier (29-13) au terme d'une finale maîtrisée et sans suspense.

France 3 20:00

Le prix de la loyauté

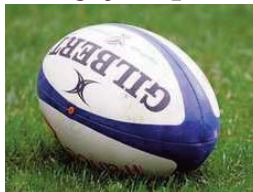
Réalisateur : Grégory Ecalle
Avec : Mimi Mathy, Mathieu Delarive



Le capitaine Paul Danceny est arrêté à côté d'un cadavre de Gabriel Fabian, un médecin. Placé en garde à vue, il a le temps d'appeler Marie Jourdan pour qu'elle lui vienne en aide. Cette dernière, de la PJ de Lyon, se rend donc à la gendarmerie où Paul est interrogé par un procureur convaincu de sa culpabilité. Le médecin légiste établit que Fabian a été victime d'un accident de la route. Paul, de son côté, avoue qu'il a un alibi : il est l'amant de l'épouse du directeur de la clinique. Jourdan et Danceny se rendent dans l'établissement pour mener l'enquête.

CANAL+ 19:45

Rugby / Top 14



L'épilogue de saison 2018-2019 du Top 14 s'écrit ce soir au Stade de France. Après avoir terminé la saison régulière respectivement à la première et deuxième place, Toulouse et Clermont partageaient naturellement les demi-finales. Pour autant, sur un match couperet les surprises étaient possibles. L'année dernière, Castres l'a démontré en dominant le Racing 92 dans le dernier carré, avant de soulever le Bouclier de Brennus aux dépens de Montpellier en finale. Vainqueur de la Challenge Cup cette saison, Clermont était en course pour réaliser le doublé championnat-coupe européenne. Une performance déjà réalisée par Toulouse en 1996.

6 20:05

NCIS : Los Angeles

Réalisateur : Bradley Buecker
Avec : Angela Bassett, Kenneth Choi



Brad Hawkins, un marin, et Ernie Garza, un réserviste atteint d'un syndrome post-traumatique, sont impliqués dans un incident. Le premier a été arrêté, mais le second a fui avec une arme. Les agents sont chargés de le retrouver car il est connu pour son tempérament instable. L'agente spéciale Nicole Dechamps participe à cette enquête sensible. Kensi et Deeks sont chargés de rencontrer Maya, la petite amie de Garza. Parallèlement, Callen apprend qu'Anastasia a été hospitalisée en urgence dans un état grave.

Jeux

Samourai-Sudoku n°2191

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

9	8							4											
	7		1					3											
2			4					7											
	6				9														1
		5																	
		2						7											
		7		8															
	2				3			5											
6						8		1		3									2

						1		2											
						2		4		8									
						7		8											

6						7		4		5		6		3					5
	2					6		8					1		6				3
		3				1				5			4		2				1
						2				5					9				5
						7									4				5
						8				3					4				2
	4					9				8					8				7
		6				1									5				8
															2				9



Les hommes piétinent le bonheur au lieu de le remuer comme une terre délicate.

Franz Hellens

Mots croisés n°2191

- Horizontalement :**
- Bleu
 - Subira - Pas très large
 - Ralentissements de la circulation - Chef-lieu savoyard
 - Capucin - Obligation - Bidasse américain
 - Occasionnerai - Ferraille japonaise
 - Alcool fort - Fin
 - Assembla bout à bout - Prendre la taille
 - Patrie des rhétails - Apprécié s'il est vierge - Guide de mine
 - Éléments d'un ensemble - Diminuez la voilure
 - Cité de Vénétie - Postures méditatives
- Verticalement :**
- Service de transport
 - Assommoirs
 - Diminuaient les forces - Star extraterrestre
 - Futurs torrents - Point culminant
 - Pas très enthousiastes - Le meilleur dans le genre
 - Clauses restrictives
 - Fin de verbe - Bothriocéphales
 - Avancera par petits bonds
 - Mère des Titans - Pif
 - Patrie de Guillaume Tell - Cassant - Sigle de société
 - Classe - Bonnes périodes pour le plagiste
 - Etoufferez la flamme

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												



BASKET-BALL / COUPE D'ALGÉRIE (MESSIEURS) : Le GS Pétroliers conserve le trophée et s'adjuge le doublé

Les basketteurs du GS Pétroliers ont conservé pour la 9e fois consécutive le trophée de la Coupe d'Algérie, en s'imposant largement devant leurs homologues de l'USM Blida 90 à 59 (mi-temps : 43-26), jeudi à la salle de Staouéli (Alger).

À la faveur de ce succès, les Pétroliers s'adjugent le doublé coupe-championnat de la saison 2018-2019 et décrochent le 20e trophée de l'histoire du club (10 MC Alger, 10 GS Pétroliers). Contrairement à la première finale arrêtée le 2 juin dernier suite à une violente bagarre dans les tribunes entre supporters des deux équipes, les Pétroliers ont imposé leur rythme dès le début de la rencontre en alternant entre le jeu rapide sur contre attaque et les attaques placées, en s'appuyant notamment sur leurs joueurs intérieurs.

Solide défensivement et appliqué en attaque, le Cinq du GSP a rapidement creusé l'écart, (12-4) après 5 minutes de jeu, puis (22-12) à la fin du premier quart-temps. Dans le 2e quart, les joueurs de Sofiane Boulahya ont continué à accentuer leur avance au tableau d'affichage, grâce à un jeu collectif bien huilé et une défense de zone qui a beaucoup gêné les joueurs de Blida en maladresse aux tirs à trois points. Les Pétroliers rejoignent les vestiaires avec 17 points d'avance (43-26). En deuxième mi-temps, les joueurs de l'USM Blida ont amorcé un retour au score, en réduisant l'écart à 10 points (49-39), avant que les Pétroliers ne remettent un coup d'accélérateur pour reprendre le large au score et conclure le 3e quart-temps avec 22 points d'écart (63-41).

Le dernier quart-temps a été une formalité pour les joueurs du GS Pétroliers, qui ont maintenu leur avance jusqu'au coup de sifflet final. Cette 50e finale de la Coupe d'Algérie avait été, rappelle-t-on, arrêtée le 2 juin dernier à la Coupole (Alger) après six minutes de jeu, alors que l'USMB menait par (15-11), suite à une violente bagarre dans les tribunes entre supporters des deux équipes.

Le palmarès après le sacre du GS Pétroliers

1969: ASM Oran 1970: Darak Watani
1971: ASPPTT Oran 1972: Darak Watani
1973: Darak Watani 1974: DNC Alger
1975: ASCFA 1976: Darak Watani
1977: NA Hussein-Dey 1978: non jouée
1979: Darak Watani 1980: Darak Watani
1981: Darak Watani 1982: NA Hussein-Dey
1983: MC Alger 1984: NA Hussein-Dey
1985: MC Alger 1986: MC Alger
1987: WA Boufarik 1988: IRB/ECTA Alger
1989: MC Alger 1990: MC Oran
1991: NA Hussein-Dey 1992: WA Boufarik
1993: MC Alger 1994: WA Boufarik
1995: SR Annaba 1996: WA Boufarik
1997: SR Annaba 1998: WA Boufarik
1999: DRB Staouéli 2000: DRB Staouéli
2001: WA Boufarik 2002: WA Boufarik
2003: MC Alger 2004: MC Alger
2005: MC Alger 2006: MC Alger
2007: DRB Staouéli 2008: MC Alger
2009: GS Pétroliers 2010: TBB Blida
2011: GS Pétroliers 2012: GS Pétroliers
2013: GS Pétroliers 2014: GS Pétroliers
2015: GS Pétroliers 2016: GS Pétroliers
2017: GS Pétroliers 2018: GS Pétroliers.

APS

PORTES OUVERTES SUR L'ANP: Exhibitions sportives mettant en avant l'action « moderne » de terrain

La manifestation «Portes ouvertes» sur le sport militaire, organisée jeudi au Centre de regroupement et de préparation des équipes sportives à Ben Aknoun à Alger, a été marquée par l'animation de plusieurs exhibitions sportives mettant en avant l'action « moderne » de terrain réalisée à ce jour par l'Armée nationale populaire (ANP).

Cette manifestation a permis au public de s'enquérir du rôle et des missions du sport militaire au sein des rangs de l'ANP et des exploits sportifs réalisés aux niveaux national, arabe, continental et mondial, en sus de la prise en charge de la formation physique militaire.

Les visiteurs ont découvert l'activité des élites sportives, à travers les exhibitions dans les différentes disciplines sportives, à savoir : le Taekwondo, la boxe, le judo, l'athlétisme, le cyclisme, la lutte, l'équitation, en sus d'une exhibition spéciale exécutée par la Troupe musicale du commandement de la Garde républicaine.

Les éléments de l'équipe de Guek-soul ont subjugué le public, par des exhibitions, reflétant le haut niveau de maîtrise que l'équipe a atteint dans les arts martiaux. Les visiteurs ont également découvert la salle olympique omnisports et des équipements techniques modernes, le mu-



sée des sports militaires, ainsi que les différentes infrastructures sportives militaires pour la préparation et la récupération adéquate de l'élite sportive militaire. Le Directeur des sports militaires au ministère de la Défense militaire, le Général Guerriche Omar, a affirmé dans une allocution prononcée à cette occasion,

que «le département du sport militaire est actif au sein du système sportif national et tend à vulgariser la pratique sportive au niveau de l'ensemble des commandements des forces, des régions militaires, les grandes unités et des organismes de formation». Le sport militaire a pu, grâce «aux programmes sportifs mis

en place annuellement, lesquels reposent sur les moyens scientifiques modernes, franchir de grands pas et construire un nouveau système sportif en phase avec les méthodes sportives modernes, en témoignent les résultats sportifs enregistrés aux plans national et internatio-

38^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACNOA : Adoption des bilans moral et financier

La 38e Assemblée générale ordinaire (AGO) de l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), tenue mercredi à Sal (Cap-Vert), a adopté à l'unanimité les bilans moral et financier. Présidés par l'Algérien Mustapha Berraf, patron de l'ACNOA, les travaux de l'instance sportive africaine ont enregistré la présence des présidents et des secrétaires généraux des Comités nationaux olympiques des 54 pays africains, des représentants du Comité international olympique (CIO), de la Solidarité olympique du CIO, des Comités d'organisation des JO de Tokyo-2020, des Jeux africains de Rabat-2019 et des Jeux africains de la jeunesse de 2022 au Lesotho, ainsi que la Fondation Olympafrica et d'autres

organismes et personnalités. La Solidarité olympique du CIO a mis en exergue à cette occasion ses actions en direction du continent africain, surtout avec sa nouvelle réorganisation. Plusieurs présentations ont été également exposées lors de cette AGO par le Comité d'organisation

des 12es Jeux africains de Rabat. L'île de Sal accueillera du 14 au 23 juin les 1ers Jeux africains de plage.



SPORT / TOURNOI DIPLOMATIQUE OMNISPORT : La 4^e édition «Diplosports» samedi à Bab Ezzouar

La 4^e édition du tournoi diplomatique multidisciplinaire «Diplosports» aura lieu samedi 15 juin à Bab Ezzouar (Alger) avec la participation d'équipes de football, athlétisme, tennis et tennis de table, représentant différentes ambassades et mis-

sions diplomatiques, a indiqué jeudi l'ambassade de Hongrie, organisatrice de l'événement.

Les compétitions prévues au stade de la Protection civile à Bab Ezzouar, débuteront à partir de 9h00, en présence de 14 équipes de

football et des dizaines de participants dans les trois autres disciplines, selon les organisateurs qui soulignent que Diplosports est «une opportunité pour renforcer les liens entre collègues et se réunir autour d'une activité d'une grande importance

dans notre vie : le sport». L'événement réunira de «hauts responsables des missions diplomatiques et des organisations accréditées, ainsi que des partenaires algériens de haut niveau», conclut la même source.

11^E CHAMPIONNAT NATIONAL DE POLICE DE KARATÉ-DO : Les athlètes de Blida dominent la compétition à Tlemcen

Les athlètes de la région de Blida ont dominé le 11e championnat national de police de karaté-do, qui a pris fin jeudi à la salle omnisports «Abdellah Benmansour» de Tlemcen. En kata par équipes ou en individuel ou encore en kumité garçons et filles, l'équipe de police de la région de Blida a largement pris le dessus sur les cinq autres régions prenant part à cette onzième édition qui s'est éteinte du 11 au 13 juin.

Les athlètes de Blida, à l'instar Chibaoui Fatima Zohra et Belhous Abdelmalek, ont nettement surclassé leurs

adversaires en kata individuel, alors qu'en kumité, Hachemi Cherifa (+60 kg), Chibaoui Hajar (55 kg) et Chibaoui Fatima (-61kgs) ont décroché les premières places, tandis que dans la catégorie des -50 kg et -68 kg, les premières places sont revenues à Azzouz Safia de Constantine et Habaoui Hanane d'Oran.

Chez les garçons, la domination de la région de Blida sur cette compétition est tout aussi nette puisque sur les cinq catégories, les quatre premières places sont revenues aux athlètes de la région de Bilda avec notamment Bousemha

Adel (-84 kg), Benbarak Khaled (-60 kg) et Benchaib Lamri (-67 kg).


Le cinquième titre est revenu à l'athlète de la région d'Oran Kamel Sofiane. La onzième édition du championnat national de police de karaté-do a regroupé 131 athlètes dont 39 filles représentant six régions, en l'occurrence Bechar, Tamansrasset, Ouargla, Oran, Constantine et Blida. La cérémonie de clôture de cette manifestation sportive nationale s'est déroulée jeudi en présence du directeur régional d'Oran et des autorités locales de la wilaya de Tlemcen.

CLASSEMENT FIFA : L'Algérie gagne deux places (68^e)

La sélection nationale de football a fait un bond de deux places, pour occuper le 68^e rang au classement de la fédération internationale (FIFA), selon la nouvelle édition publiée hier sur son site officiel.

Avec 1346 points, l'Algérie pointe à la 12^e place (+1) sur le plan continental, mais reste loin derrière le Sénégal (22^e), première nation continentale et l'un des adversaires des Verts à la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 en Egypte (21 juin à 19 juillet).

Les deux autres adversaires de l'Algérie à la CAN-2019 : le Kenya et la Tanzanie occupent respectivement la 105^e (+3) et la 131^e place (inchangé). Le Mali, adversaire de l'Algérie dimanche en amical à Doha, occupe quant à lui 62^e place (+3). Dans le haut du classement, la Belgique reste en tête et accroît son avance sur la France (2^e, inchangé) à la faveur de ses succès face au Kazakhstan et à l'Ecosse dans les qualifications

62		Mali	1365	1365	3	▲
62		Côte d'Ivoire	1365	1365	3	▲
65		Slovénie	1363	1366	-2	▼
66		Albanie	1362	1368	-4	▼
67		Emirats Arabes Unis	1360	1360	0	◄
68		Algérie	1346	1348	2	▲
69		Salvador	1342	1344	2	▲
69		Arabie Saoudite	1342	1342	3	▲
71		Guinée	1336	1350	-3	▼

pour l'Euro 2020, le Top 20 connaît en revanche de nombreux bouleversements.

Le Portugal (5^e, +2) a par

exemple le vent en poupe grâce à son titre en Ligue des Nations de l'UEFA, de même que les Pays-Bas (14^e, +2), battus en fi-

nale «, indique la Fifa dans un communiqué. Le prochain classement mondial FIFA sera publié le jeudi 25 juillet prochain.

TRANSFERT :

Helaimia (MC Oran) s'engage avec les Belges de Beerschot Anvers

Le défenseur du MC Oran, Mohamed Réda Helaimia s'est engagé en faveur de Beerschot Anvers, promu en D1 belge de football, pour une durée de 2 ans, a-t-on appris vendredi de son entourage.

Le latéral droit de 22 ans est un pur produit du MCO où son contrat est arrivé à terme à l'issue de l'exercice précédent. Il compte d'ailleurs plus de 100 matchs de Ligue 1 algérienne sous le maillot des «Hamraoua».

Ancien international olympique, il avait

été convoqué lors du dernier stage des joueurs locaux organisé au Qatar en décembre dernier. Le natif d'Oran est considéré par les spécialistes comme l'un des meilleurs joueurs du championnat algérien à son poste. Helaimia fait partie des sept joueurs de l'effectif du MCO dont le contrat est arrivé à terme.

Le club oranais est plongé dans la crise depuis la fin du championnat après la démission de son président Ahmed Belhadj, alors que son successeur, Nacerddine Ka-

raouezene, plébiscité lundi, n'a résisté dans son poste que l'espace de 48 heures avant de rendre le tablier.

Les autorités locales ont promu de trouver une solution à cette situation d'impasse que connaît le club dès dimanche prochain. C'est du moins la promesse faite aux représentants des supporters qui ont été reçus jeudi par le chef de cabinet du wali à l'issue de leur troisième marche en dix jours.

LIGUE 1 MOBILIS :

Le Tunisien Kais Yaâkoubi nouvel entraîneur de l'USM Alger

L'USM Alger a annoncé mercredi soir sur sa page officielle Facebook l'engagement de l'entraîneur tunisien Kais Yaâkoubi comme entraîneur en chef pour la saison 2019/2020. Un accord a été trouvé hier soir entre la direction usmiste représentée par le coordinateur général Salah Al-lache, le DTS Rachid Ait Mohamed et le coordinateur sportif Mustapha Aksouh, précise la même source. Les deux parties se sont rencontrées mercredi à

Annaba et ont conclu à un accord. Le contrat sera signé dans les jours qui viennent. Kais Yaâkoubi est un entraîneur de 52 ans, réputé en Tunisie et connu comme un homme de défi dans les pays arabes. Il jouit d'une riche expérience notamment au Club Africain, en Arabie Saoudite à Al Wehdat et au Qatar à Al Arabi et Al Wakrah. Le technicien tunisien succède à Lamine Kebir qui avait conduit l'USM Alger à son 8^e titre de champion d'Algérie.



LIGUE 2 / OM ARZEW :

L'AG approuve la création d'une SSPA

L'assemblée générale du club sportif amateur (CSA) de l'OM Arzew, nouveau promu en Ligue deux professionnelle de football, réunie mercredi soir, a approuvé la création d'une société sportive par actions (SSPA). Cette nouvelle instance sera présidée par l'actuel patron du CSA, Abdelkader Grine, a appris l'APS de ce dernier, ajoutant que les démarches administratives d'usage en la matière seront enclenchées dans les prochains jours.

Le même responsable a fait savoir, en outre, qu'il était en contacts avancés avec des opérateurs économiques de la ville pour acquérir des parts du capital social de la SSPA. L'OMA a accédé en Ligue 2 grâce à un parcours de premier ordre lors de la deuxième partie de la saison précédente, parvenant à déloger la JSM Tiaret du fauteuil de leader qu'elle a occupé pendant de longues journées.

Mais malgré cette accession, qui permet à la formation de la ville pétrochimique de retrouver l'antichambre de l'élite trois années après sa relégation en troisième

palier, des membres de l'AG du CSA avaient rejeté le bilan moral du président Grine, conduisant à l'arrêt des travaux de ce rendez-vous qui n'a pas été encore programmé. Par ailleurs, la commission d'évaluation technique des stades relevant de la Ligue de football professionnel (LFP) a inspecté mercredi le stade communal et émis des réserves que les autorités locales devront lever pour permettre à l'OMA d'y recevoir ses adver-



saires la saison prochaine. «Les réserves formulées ne sont pas difficiles à lever. Elles concernent entre autres les vestiaires, et je suis persuadé que tout va rentrer dans l'ordre dans les prochains jours», a-t-il assuré.

CAN-2019 (PRÉPARATION/ALGÉRIE) :

La blessure d'Adam Ounas «sans gravité» (FAF)

La blessure contractée par le milieu de terrain de Naples, Adam Ounas mercredi à l'entraînement lors du stage de la sélection algérienne à Doha, est «sans gravité», a indiqué la Fédération algérienne sur sa page officielle Facebook.

«Au cours d'une séance d'entraînement, Ounas s'est blessé légèrement lors d'un contact avec un de ses coéquipiers», a précisé la FAF, ajoutant que les premiers examens effectués par le médecin de l'équipe nationale n'ont rien décelé de grave, mais le joueur va subir des examens approfondis.

L'équipe algérienne effectue depuis samedi un stage de préparation à Doha en prévision de la CAN-2019 prévue en Egypte du 21 juin au 19 juillet. Les coéquipiers de Sofiane Feghouli disputeront un second match amical le 16 juin à Doha contre le Mali avant de se rendre au Caire le 18 juin pour prendre part à la CAN 2019.

Le sélectionneur national Djamel Belmadi a écarté, mercredi, le milieu de terrain Haris Belkebla du groupe pour des raisons disciplinaires, à quelques jours du coup d'envoi de la CAN.

Pour le remplacer, des médias évoquent la convocation du milieu de terrain Mohamed Benkhemassa, sociétaire de l'USM Alger. Mais pour l'heure, la FAF n'a pas confirmé l'information, sachant que le dernier délai pour envoyer à la Confédération africaine de football (CAF) la liste des joueurs convoqués pour la CAN-2019 était mardi à 23h00. A la CAN2019, la sélection algérienne évoluera dans le groupe C avec le Kenya (23 juin), le Sénégal (27 juin) et la Tanzanie (1^{er} juillet).

LIGUE 1 DE FOOTBALL / USM ALGER :

Meziane signe à Al-Aïn jusqu'en 2023

L'ailier international algérien de l'USM Alger (Ligue 1 algérienne de football), Abderrahmane Meziane, libre de tout engagement, a rejoint la formation émiratie d'Al-Aïn jusqu'en 2023, a annoncé jeudi le club sur son site officiel.

Le désormais ex-attaquant de l'USM Alger a paraphé un contrat de quatre saisons avec le club le plus titré du pays avec 13 titres de champion des Emirats arabes unis. Agé de 25 ans, le natif de Médéa a largement contribué au 8^e sacre en championnat de l'USM Alger en inscrivant 7 buts et offrant 10 passes décisives lors de la saison dernière. Le joueur compte deux convocations en équipe nationale depuis l'arrivée de Djamel Belmadi à la barre technique : en amical face au Qatar à Doha (1-0) et devant le Togo à Lomé (4-1), en qualifications de la CAN-2019.

C1 AFRICAINE À REJOUER: Le Wydad Casablanca réclame le titre de champion

Le Wydad Casablanca a décidé de contester la décision la Confédération africaine de football (CAF) de faire rejouer sur terrain neutre la finale retour de la Ligue des champions d'Afrique et réclame le titre de champion, selon une source proche de la direction du club, jeudi.

Le club va saisir le tribunal arbitral du sport (TAS) pour obtenir gain de cause, a déclaré le président Saïd Naciri. L'Espérance de Tunis compte elle aussi saisir le Tribunal arbitral du sport (TAS) pour contester la décision de la CAF qui a mis le pays et ses supporters en ébullition.

Le 1er juin, l'Espérance, poids lourd du continent avait été sacrée champion d'Afrique dans la confusion, après que son adversaire marocain a quitté la pelouse pendant le match retour de la finale suite à un litige sur un but refusé par l'arbitre alors que l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) était en panne.

Quatre jours plus tard, la Confédération africaine de football décidait que le match serait rejoué sur terrain neutre en estimant que «les conditions de jeu et de sécurité n'étaient pas réunies (...), empêchant le match d'arriver à son terme».

«Le comité exécutif de la CAF a reconnu que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies sur le terrain. La loi est claire: le club organisateur doit être déclaré perdant et le titre devra nous être remis», a déclaré le président du WAC, Saïd Naciri. «Nous sommes la victime dans cette affaire, et c'est la seule façon de nous rendre justice», a-t-il ajouté, précisant que le club avait confié à ses avocats le soin de déposer un dossier auprès du TAS.

SANCTIONS : Un match à huis clos pour la JSM Béjaïa (LFP)

La JSM Béjaïa, pensionnaire de la Ligue 2 de football, a écopé d'un match à huis clos pour «utilisation et jets de projectiles -3e infraction-», a annoncé jeudi soir la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel.

Outre cette sanction, le club béjaïoui devra s'acquitter d'une amende de 200.000 dinars, précise la même source, soulignant que le CRB a écopé de 30.000 dinars d'amende de pour «utilisation de fumigènes». Les faits se sont déroulés lors de la finale de la Coupe d'Algérie, disputée samedi dernier au stade Mustapha-Tchaker de Blida face au CR Belouizdad (0-2). De son côté, le défenseur du CRB Chouaïb Keddad a écopé d'un match de suspension ferme et 30.000 dinars d'amende pour contestation de décision.

LIGUE 2 DE FOOTBALL/ MO BÉJAÏA : Akli Adrar nouveau président

Akli Adrar est devenu le nouveau président du Conseil d'administration de la SSPA / MO Béjaïa, au terme de l'assemblée générale des actionnaires tenue jeudi, a appris l'APS auprès du club relégué en Ligue 2 de football.

Adrar, l'un des membres du Bureau exécutif de la Ligue de football professionnel (LFP), avait été chargé en avril dernier pour la gestion des affaires courantes du MOB, en remplacement d'Amar Boudiab, démissionnaire, ce dernier ne fait plus partie de la SSPA, au même titre notamment de l'ancien président Aboubakeur Ikhlef. Le MOB a échoué à assurer son maintien en Ligue 1, une saison seulement après son accession, terminant l'exercice 2018-2019 à la 14e position avec 33 points.

APS

LIGUE 1 : Mellal : «Le résultat du match CSC-USMA est douteux»

Le président de la JS Kabylie, Chérif Mellal, a réitéré jeudi ses suspicions quant à l'issue du match CS Constantine - USM Alger (1-3), décisif pour l'octroi du titre de champion d'Algérie, estimant que son résultat était «douteux».

«Le résultat du match est douteux. Je l'ai toujours dit et je l'ai répété aujourd'hui» devant la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) qui l'a convoqué, a déclaré Mellal à la presse à sa sortie d'audience, à Alger.

«Je suis venu pour défendre mon club et mes précédentes déclarations que j'ai maintenues. Je ne suis pas du genre à faire marche arrière. Tout est clair. Nous avons des preuves et des enregistrements qu'on a déposés devant la commission de discipline», a-t-il ajouté. Invité par les journalistes à leur faire entendre ces enregistrements, le patron des «Canaris» leur a demandé de patienter jusqu'au procès. «Vous les entendrez devant la justice», a-t-il simplement lâché à leur adresse. Tout a commencé à l'issue du match JS Kabylie - CABB Ar-réridj (2-0), disputé le 26 mai et comptant pour la 30e et dernière journée de Ligue



1 de football. Le président kabyle avait jeté un pavé dans la mare en accusant le directeur général du CSC, Tarek Arama, de vouloir exiger la somme de 2,5 milliards de centimes pour battre l'USMA et offrir le titre à la JSK, chose que le dirigeant constantinois a niée en bloc. La JSK comptait sur une défaite ou un match nul de l'USMA à Constantine pour

remporter le titre, revenu finalement aux Algérois, vainqueurs (3-1).

Quelques jours plus tard, Mellal a diffusé un enregistrement téléphonique avec Arama dans lequel ce dernier a accusé l'USMA de tentative de corruption, tout en incitant Mellal à verser aux joueurs constantinois une prime exceptionnelle pour les motiver à battre le club

algérois. Dans un communiqué publié récemment, l'USMA a rejeté toute tentative d'arranger le match : «Monsieur Arama devra répondre à la justice de notre pays pour ces graves accusations. La direction de l'USMA compte faire-valoir ses droits et poursuivre en justice toute partie qui a accusé le club sans apporter de preuves».

CAN 2019 : Blessé, Hamdallah remplacé par Baadi dans la liste marocaine

L'attaquant Abderrazak Hamdallah, blessé au dos et au bassin, sera remplacé par l'arrière-gauche du Hassania d'Agadir Abdelkrim Baadi dans la liste des 23 Marocains devant participer à la 32e édition de la Coupe d'Afrique

des Nations (Egypte-21 juin-19 juillet), annonce mercredi la Fédération marocaine de football (FRMF).

Selon le staff médical des Lions de l'Atlas, Hamdallah ne peut pas poursuivre le stage de préparation de

l'équipe et ne disputera pas la prochaine CAN. D'après le médecin de la sélection marocaine, le joueur Hamdallah subira vendredi des examens approfondis.

AFRIQUE

Top 30 des meilleurs joueurs africains de l'histoire: quatre Algériens classés (France Football)

Quatre anciens internationaux algériens figurent dans le classement des 30 meilleurs joueurs africains de l'histoire établi par le magazine France Football et dont la première place est revenue à l'actuel président libérien, Georges Weah, le seul et unique Ballon d'Or France Football africain de l'histoire.

Les quatre joueurs algériens classés sont Lakhdar Belloumi (22e), Rachid Makhloufi (15e), Mustapha Dahleb (8e) et Rabah Madjer (6e). Lakhdar Belloumi, faibuleux meneur de jeu de la sélection entre la fin des années 1980 et la fin des années

1990, a été un des grands artisans de la grande réussite de l'Algérie lors des différentes campagnes de Coupe d'Afrique des nations de l'époque.

La sélection avait en effet atteint la première finale de son histoire en 1980 (défaite face au Nigeria 3-0), puis trois demi-finales en 1982, 1984 et 1988. Il a également obtenu le Ballon d'Or africain en 1981. Makhloufi est le deuxième Algérien à apparaître dans le Top 30. Un visage historique des débuts de l'Algérie.

Légende de l'AS Saint-Etienne où il y a, en tout, passé neuf saisons, Makh-

loufi a été de la première équipe de l'histoire de son pays, faisant partie par exemple de l'équipe du FLN pendant la Guerre de libération nationale. Après sa carrière de joueur, il a également dirigé la sélection nationale dans les années 1970 avec, à la clé, une médaille d'or aux Jeux méditerranéens 1975 à domicile.

L'ancienne star du Paris SG Mustapha Dahleb occupe la 8e place avec le Malien Seydou Keita. Pas vraiment en réussite au niveau des résultats avec la sélection algérienne, malgré une quatrième place à la CAN en 1982 et une participation au

Mondial de la même année en Espagne, Dahleb a notamment émerveillé le Parc des Princes de sa classe après avoir découvert l'hexagone sous les couleurs de Sedan.

Rabah Madjer est sixième du Top 30 de France Football. Ballon d'Or africain en 1987, Madjer a été de la campagne de la seule victoire algérienne dans l'histoire de la CAN, en 1990. En France, les supporters du Racing club de Paris se souviennent de son passage au milieu des années 1980. Il a inventé un geste (une talonnade) qui porte encore son nom 32 ans après.

CAN-2019 / ALGÉRIE : Delort remplace Belkebla, écarté (FAF)

L'attaquant de Montpellier Andy Delort va remplacer le milieu de terrain Haris Belkebla, écarté de la sélection pour des raisons disciplinaires à quelques jours du coup d'envoi de la CAN, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) jeudi sur sa page officielle Facebook. «Le sélectionneur national Djamel Belmadi a choisi l'attaquant Andy Delort pour remplacer son coéquipier Haris Bel-

kebla écarté du groupe. L'attaquant international est attendu jeudi à Doha pour prendre part au stage des Verts. Il effectuera sa première séance d'entraînement avec l'équipe vendredi», a écrit la FAF. Andy Delort, qui a des racines algériennes par sa mère, a obtenu sa naturalisation récemment. Avec le maillot numéro 15, il devrait prendre part à la rencontre amicale des Verts contre le Mali prévue dimanche à huis

clos à Doha. Agé de 27 ans, Delort s'est engagé mercredi pour quatre ans avec Montpellier où il vient d'accomplir sa meilleure saison à titre de prêt en provenance de Toulouse. En 36 rencontres de Ligue 1, l'avant-centre a inscrit 14 buts et réussi sept passes décisives. A la CAN-2019 en Egypte, la sélection algérienne évoluera dans le groupe C avec le Kenya (23 juin), le Sénégal (27 juin) et la Tanzanie (1er juillet).

REAL :
Le "Messi japonais" a signé

Annoncé dans le viseur du FC Barcelone et du Paris Saint-Germain, le milieu offensif Takefusa Kubo (18 ans) rejoint finalement le Real Madrid. Surnommé le "Messi japonais", le joueur du FC Tokyo débarque dans la capitale espagnole avec une sacrée pression sur les épaules. Il évoluera dans un premier temps avec le Castilla, l'équipe réserve madrilène. Le Nippon a connu sa première sélection le 9 juin dernier face au Salvador.



Ribéry veut «jouer encore deux saisons»

Dans un entretien accordé à L'Équipe Magazine, Franck Ribéry, sur le départ après onze saisons passées au Bayern Munich, est revenu sur son parcours, les moments forts de son passage en Allemagne ainsi que sur son futur.

Très fier d'être parti du Bayern «comme un roi», avec un dou-

blé coupe-championnat à la clé et en inscrivant un magnifique but pour sa dernière, Franck Ribéry affirme cependant avoir «encore faim». Il déclare également «avoir encore à donner» et ira «chercher le haut niveau tant qu'il l'aura dans les jambes et dans la tête».

À 36 ans, il jure pouvoir «encore jouer dans un grand club», se sentant «capable de relever un beau défi» et privilégie le «challenge» mais aussi «sa femme et ses cinq enfants» par rapport à l'aspect financier. Au cours de l'entretien, le Boulonnais évoque aussi sa relation avec le Bayern et «pense revenir» un jour en Bavière, se voyant bien «dans un rôle de coordinateur sportif à épauler un entraîneur avec lequel [il] s'entendrait bien».

JUVE :

Rabiot évoque des discussions

En fin de contrat au Paris Saint-Germain, Adrien Rabiot (24 ans, 14 matchs et 2 buts en L1 cette saison) n'est toujours pas fixé sur son avenir. Alors qu'il passe des vacances en Italie avec sa mère Véronique Rabiot, qui gère aussi ses intérêts, le milieu parisien a glissé quelques mots aux journalistes présents en Toscane. Il confirme un intérêt de la Juventus Turin et de Manchester United.

"La Juve m'a contacté et nous avons discuté, mais je ne peux rien dire. Je ne sais pas encore où j'irai. C'est un grand club où n'importe quel bon joueur voudrait jouer. Manchester United ? C'est la même chose. Je dois décider, mais je suis en vacances pour l'instant. Vous serez bientôt fixés", a déclaré Rabiot dans des propos relayés par le Corriere dello Sport.

Rabiot laisse planer le mystère. Et c'est logique pour pouvoir arracher un bonus ou quelques centaines de milliers d'euros supplémentaires lors des négociations pour son futur contrat.



PSG :
Le retour de Leonardo, c'est pour lundi

Ce n'est plus un secret pour personne, Leonardo va remplacer Antero Henrique au poste de directeur sportif du Paris Saint-Germain. Le Portugais a signé sa lettre de départ jeudi (voir la brève d'hier à 18h45) et va laisser sa place à celui qui a déjà occupé ce poste de 2011 à 2013. La dernière incertitude concernait le timing de l'officialisation du retour du Brésilien. Selon L'Équipe, ce sera pour ce lundi.

Maradona quitte les Dorados de Sinaloa

C'est terminé pour Diego Maradona. El pibe de oro quitte les Dorados de Sinaloa, le club de deuxième division mexicaine qu'il avait rejoint en septembre dernier. Alors qu'il avait affirmé son désir de continuer au Mexique, son départ a été annoncé par son avocat sur Twitter. Maradona quitte son poste pour des raisons de santé et subira prochainement deux opérations, à l'épaule et au genou.

En quelques mois, Maradona avait emmené les Dorados en finale du tournoi d'ouverture et du tournoi de clôture de deuxième division mexicaine. Comme à son habitude, l'ancien numéro 10 avait aussi agrémenté sa présence d'écarts de conduite et de frasques dont il a le secret, comme lorsqu'il avait dédié une victoire à Nicolas Maduro, dirigeant du Venezuela.



James proche d'un accord avec Naples ?

D'après le Corriere dello Sport, Naples serait prêt à offrir un contrat de cinq ans à James Rodríguez. L'international colombien serait même la grande priorité de Carlo Ancelotti pour ce mercato.

Prêté lors des deux dernières saisons par le Real Madrid au Bayern Munich, l'ancien Monégasque pourrait ainsi retrouver en Italie son ancien coach au Real et en Bavière. Le club espagnol attendrait une offre d'environ 42 millions d'euros, sachant que James dispose d'un contrat jusqu'en 2021 et que Zinedine Zidane ne semble pas vraiment compter sur lui pour la saison prochaine.

SAISON ESTIVALE: Aménagement des horaires de travail dans les wilayas du Sud

Des horaires de travail aménagés, de 06h30 à 13h30, ont été décidés «à titre exceptionnel» pour les wilayas du Sud entre le 21 juin et le 31 août, a indiqué jeudi un communiqué du Premier ministre.

«En raison des fortes chaleurs qui sévissent dans les wilayas du Sud durant l'été, et conformément aux instructions du Premier ministre, il a été décidé à titre exceptionnel d'adopter des horaires de travail aménagés, de 06h30 à 13h30, en vue de garantir le bon fonctionnement des établissements et administrations publiques et le bien-être de la population de ces wilayas, pour la période s'étalant du 21 juin au 31 août 2019», a précisé la même source.

Les wilayas concernées par cette mesure sont : Adrar, Béchar, Tindouf, Tamarassat, Illizi, Ghardaïa, El-Oued, Laghouat, Biskra et Ouargla, a conclu la même source.

ALGÉRIE-GOLFE L'Algérie condamne «avec force» l'attaque contre deux pétroliers en mer d'Oman

Le porte parole du ministère des Affaires étrangères, a condamné, hier, «avec force» l'attaque ayant ciblé, jeudi, deux pétroliers en mer d'Oman, soulignant la nécessité de «faire preuve de retenue» pour éviter à la région de nouvelles tensions.

«Nous condamnons avec force l'attaque qui a ciblé, jeudi 13 juin 2019, deux pétroliers norvégien et japonais en mer d'Oman et considérons cet acte criminel en tant que menace flagrante à la liberté de la navigation et du transport maritimes garantis par le droit international et consacrés dans les us et chartes internationales».

«Nous réitérons notre appel à une action effective de l'ONU et de la communauté internationale pour prendre les mesures appropriées à même d'assurer la protection nécessaire des voies de transport maritime et de garantir la liberté de la navigation maritime et soulignons la nécessité d'appréhender, avec une grande sagesse et avec retenue, ces derniers développements dangereux qui menacent la paix et la sécurité internationales, pour éviter à la région de nouvelles tensions pouvant entraîner de graves dérapages difficiles à traiter et à maîtriser», a ajouté le porte-parole.

APS

HAUSSE DES TEMPÉRATURES: Le ministère de la Santé rappelle les mesures de précaution

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a rappelé, jeudi dans un communiqué, les mesures de précaution à prendre face au pic de température annoncé à travers le pays, notamment par les enfants en bas âge, les personnes âgées et les malades chroniques.



Il s'agit de «fermer les volets et les rideaux des façades du logement exposés au soleil, de maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure, d'éviter de sortir aux heures les plus chaudes, de sortir tôt ou tard le soir, de mettre des vêtements légers et amples et de rester à l'ombre à l'abri d'une exposition prolongée au soleil», explique la même source. Il est, en outre, recommandé aux intéressés de «prendre plusieurs douches par jour, si possible, de boire suffisamment, d'éviter les boissons très sucrées ou à forte teneur en caféine ainsi que d'éviter des activités extérieures (sport, jardinages, bricolage

»). En cas de forte chaleur, la population est, par ailleurs, interpellée sur les symptômes que sont les maux de tête, l'envie de vomir, la soif intense, une peau anormalement chaude, rouge et sèche, ainsi qu'une confusion mentale, avertit le ministère de la Santé, précisant que ces symptômes «peuvent indiquer un coup de chaleur». Face à celui-ci, il est conseillé d'agir «rapidement» en appelant les secours (SAMU, Protection Civile) et, en attente de ces derniers, de «transporter la personne présentant l'un de ces symptômes dans un endroit frais, la faire boire, l'asperger d'eau fraîche (ou la couvrir avec un linge humide) et enfin, l'éventer (l'aérer).

L'anticonvulsant Lamotrigyne est «disponible» dans ses 3 dosages

Le médicament anticonvulsant Lamotrigyne est «disponible» dans ses trois dosages (5mg, 25 mg et 50mg), dans les officines pharmaceutiques, a rassuré, jeudi, le ministère de la Santé de la Population et de la Réforme hospitalière, dans un communiqué. «L'information rapportée par un organe de presse au

sujet de la non disponibilité du dit produit ne concerne que le produit importé sous le nom de marque Lamictal, celui-ci ayant été arrêté à l'importation et ce, dans le cadre des mesures d'encouragement de la production nationale, lorsque celle-ci satisfait les besoins nationaux», a précisé le ministère.

FORÊTS:

Plus de 112 hectares parcourus par le feu en une semaine (DGF)



Une superficie totale de plus de 112 hectares (ha) a été parcourue par les feux durant la semaine allant du 6 au 12 juin 2019, a indiqué jeudi un communiqué de la Direction générale des Forêts (DGF). Dans son bilan, la DGF précise que durant la semaine du 6 au 12 juin 2019, il a été enregistré 29 foyers ayant parcouru une superficie totale de 112,53 ha, se répartissant entre 24,84 ha

de forêts, 14,70 ha de maquis et 72,99 ha de broussaille, soit une moyenne de 4,14 foyers/jour et une superficie de 3,88 ha/foyer. Durant la période allant du 1er au 12 juin, il a été enregistré 44 foyers ayant parcouru une superficie totale de 161,50 ha, dont 41,74 ha de forêts et 21,62 ha de maquis, et 98,14 ha de broussaille, indique la même source. La DGF indique que les wilayas les plus

touchées par les feux de forêts sont Tlemcen avec 84,60 ha et 07 foyers, suivie de Saïda (25 ha, 1 foyer) et de Sidi Belabès (12,20 ha, 2 foyers). Le dispositif de prévention et de lutte contre les incendies, mis en place depuis le 1er juin 2019, sera maintenu jusqu'à la fin de la campagne prévue le 31 octobre prochain, indique la DGF. En raison des risques persistants durant cette période, la DGF fait appel aux citoyens, notamment aux populations riveraines, d'observer plus de vigilance et d'apporter leur contribution sur le plan d'alerte et de la prévention.

ALGÉRIE-ARABIE SAOUDITE L'Algérie condamne «avec force» l'attaque ayant ciblé l'aéroport d'Abha en Arabie Saoudite

L'Algérie a condamné, jeudi, «avec force» l'attaque ayant ciblé mercredi l'aéroport d'Abha au sud du royaume d'Arabie Saoudite, faisant plusieurs blessés parmi les civils, exprimant sa «pleine» solidarité avec le royaume. «Nous condamnons avec force l'attaque qui a ciblé, dans la matinée du mercredi 12 juin 2019, l'aéroport d'Abha au sud du Royaume d'Arabie Saoudite, faisant plusieurs blessés parmi les civils et exprimons notre



pleine solidarité avec le Royaume d'Arabie Saoudite et son peuple frère», a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères. «Tout en exprimant notre rejet et notre condamnation de tous les actes à même de porter atteinte à la sécurité dans le royaume, nous

appelons à la conjugaison de tous les efforts louables pour appuyer les démarches visant à trouver un règlement pacifique inclusif à la crise dont les répercussions ne cessent de s'accroître et de menacer la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région», a-t-il ajouté.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME, LA CONTREBANDE ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE Un élément de soutien aux groupes terroristes arrêté à Annaba

Un (01) élément de soutien aux groupes terroristes a été arrêté, mercredi à Annaba, par un détachement de l'Armée Nationale Populaire (ANP), indique jeudi dans un communiqué, le ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a arrêté, le 12 juin 2019 à Annaba / 5e RM, un élément de soutien aux groupes terroristes», précise la même source. Par ailleurs, et «dans le cadre de la lutte

contre la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a intercepté, à In Guezzam / 6e RM, quinze (15) orpailleurs et deux (02) contrebandiers et saisi cinq (05) véhicules tout-terrain, (7,5) tonnes de denrées alimentaires et six (06) détecteurs de métaux». «D'autre part, des éléments de la Gendarmerie Nationale ont arrêté, à Tlemcen / 2e RM, quatre (04) narcotrafiants et saisi trente (30,4) kilogrammes de kif traité», conclut le MDN.

8 orpailleurs interceptés à Bordj Badji Mokhtar

Huit orpailleurs ont été interceptés et 44 groupes électrogènes et 37 marteaux piqueurs ont été saisis par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), jeudi à Bordj Badji Mokhtar, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a intercepté, le 13 juin 2019 à Bordj Badji Mokhtar / 6ème Région militaire, huit (08) orpailleurs et saisi (44) groupes électrogènes, (37) marteaux piqueurs, deux (02) téléphones portables et divers outils d'orpillage», précise la même source. Par ailleurs, «les Gardes-côtes ont saisi, en coordination avec des éléments de la

Gendarmerie nationale à Tlemcen, (61) kilogrammes de kif traité, tandis qu'un détachement de l'ANP, en coordination avec les éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté à Sétif / 5ème RM, deux (02) personnes et saisi 6 940 comprimés psychotropes», ajoute le communiqué du MDN. Dans le même contexte, «les Gardes-frontières ont saisi 5 354 litres de carburant à Souk Ahras, El-Tarf et Tébéssa / 5ème RM, tandis que d'autres détachements de l'ANP, en coordination avec des éléments de la Gendarmerie nationale, ont appréhendé deux (02) personnes et saisi un (01) fusil de chasse, 205 cartouches et 1 068 comprimés psychotropes à El-Tarf et Khenchela / 5ème RM».